



Plan Climat Air Énergie Territorial

Plan d'actions



PLAN D' ACTIONS AIR ÉNERGIE CLIMAT

MÉTHODOLOGIE

PAGE 3

SYNTHÈSE DU PLAN D' ACTIONS

PAGE 6

FICHES ACTIONS

PAGE 16

MOYENS DE SUIVI ET DE GOUVERNANCE DU PCAET

PAGE 86

ANNEXE : PLAN AIR RENFORCÉ

PAGE 91

MÉTHODOLOGIE

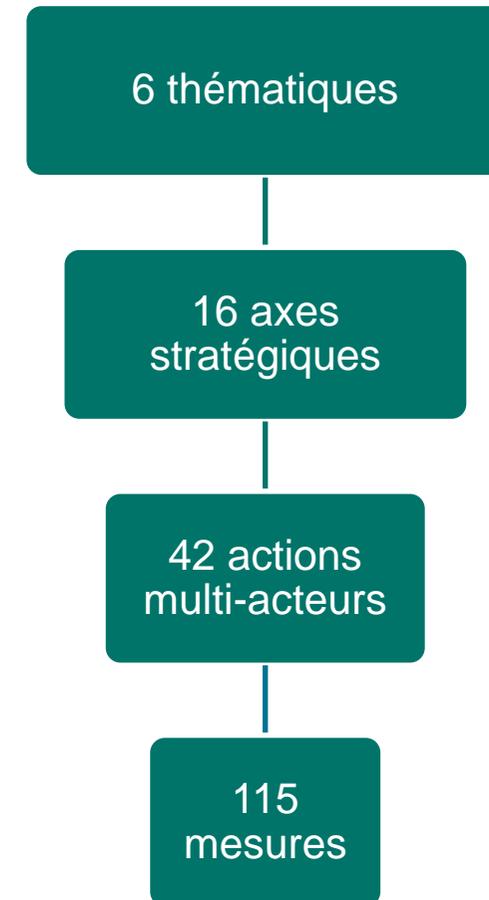


Méthodologie

Un plan d'action coconstruit avec tous les acteurs

Le plan d'actions a été construit sur la base :

- Des propositions d'actions formulées sur le forum numérique en ligne ;
- De 5 ateliers de concertations physiques et thématiques avec les acteurs volontaires du territoire ;
- De 5 réunions de travail rassemblant les services et acteurs techniques du territoire et dont l'objectif était l'analyse de l'ensemble des propositions d'actions pour les rendre plus opérationnelles (définition des porteurs, des partenaires, des moyens nécessaires et déjà disponibles...);
- De 2 comités de pilotage rassemblant les élus, partenaires institutionnels et le Codev et dont l'objectif était la hiérarchisation, l'ajustement et la validation du programme d'actions ;
- D'un travail technique permettant de synthétiser et de chiffrer le programme d'actions, de définir des objectifs de résultats alignés avec la stratégie air-énergie-climat du territoire ainsi que des indicateurs de suivi réalistes mais ambitieux. Ces objectifs seront notamment utilisés pour l'évaluation du Plan Climat à 3 ans (mi-parcours) et à 6 ans.



Méthodologie

Des indicateurs et des objectifs cohérents avec l'ambition stratégique

Les indicateurs de résultat et de suivi du plan d'action ainsi que les objectifs associés ont été construits de manière cohérentes avec les objectifs sectoriels et opérationnels de la stratégie. La méthodologie utilisée pour définir ces indicateurs et objectifs est exposée ci-après.

Indicateurs de résultat

Les indicateurs de résultat définis pour le plan d'action et leurs objectifs associés sont, pour la majorité, identiques aux objectifs sectoriels (cf. annexe 3 de la stratégie) et aux objectifs opérationnels (cf. annexe 2 de la stratégie) définis dans la stratégie. Certains restent cependant à préciser car ils ne font l'objet que d'une ambition qui reste qualitative à ce stade et/ou dont l'état initial n'est aujourd'hui pas suffisamment bien connu.

Alors que la stratégie expose essentiellement des objectifs pour 2030, le plan d'action décline ces objectifs à horizon 2028 (fin du PCAET) pour placer le territoire dans une trajectoire alignée avec ses objectifs 2030. L'ambition portée dans le plan d'action doit ainsi permettre d'aligner le territoire avec ses ambitions stratégiques en termes de consommation et de production d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, de séquestration carbone, d'adaptation au changement climatique...

Indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi ont été choisis de manière à être les plus opérationnels possible, quantifiables et cohérents avec les actions qu'ils doivent permettre de suivre. Les objectifs associés ont été définis de manière à ce que l'ambition des actions sous-jacentes soit à la hauteur des objectifs de résultats fixés au niveau des axes stratégiques, ils résultent d'un équilibre entre une ambition forte du territoire et un souci de réalisme dans la mise en œuvre effective.

Emissions de polluants atmosphériques

L'évaluation de l'impact du plan d'action sur les baisses d'émissions de polluants atmosphériques et de la garantie que celui-ci permet d'atteindre les objectifs fixés a fait l'objet d'un traitement particulier. Cette évaluation et la méthodologie utilisée est présentée dans la partie « Impacts attendus du plan d'action » de l'annexe « Plan air renforcé ».

La communauté de communes comme coordinateur de la transition énergétique

Il est essentiel de préciser que l'atteinte des objectifs fixés résultera de la mobilisation de tous acteurs de la société (Etat, Région, Département, acteurs économiques privés et publics, chambres consulaires, citoyens...) et pas uniquement de celle de la Communauté de communes, bien que celle-ci ait un rôle central à jouer en tant que coordinateur de la transition énergétique sur son territoire.

Le programme d'action du PCAET et les objectifs associés ont été construits de manière à placer la collectivité et ses partenaires associés sur une trajectoire alignée avec les ambitions stratégiques et cohérente avec les moyens disponibles. Pour autant, tous les acteurs devront jouer leur rôle afin d'atteindre les objectifs fixés.

SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION



Habitat et urbanisme

Axe stratégique
Action
Mesure



20	H1. Mieux accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation et mobiliser les professionnels du bâtiment		
21	H1.1. Accompagner la mise en place de l'Espace Conseil France Renov'	>	2022
	Poursuivre le développement de l'Espace Conseil France Renov' sur le territoire, assuré par INHARI, dans le cadre de la convention existante	>	2022
	Renforcer la communication	>	2022
	Réaliser une étude de faisabilité pour renforcer le dispositif à partir de 2024	>	2022
	Renforcer le dispositif Espace Conseil France Renov' à partir des conclusions de l'étude de faisabilité réalisée en amont.	>	2024
	Collaborer davantage avec les acteurs privés pour renforcer la filière locale de rénovation et favoriser les bonnes pratiques	>	2024
22	H1.2. Aider financièrement les habitants dans leurs efforts de rénovation	>	2023
	Proposer aux habitants la réalisation d'un bilan énergétique de leur habitation à coût réduit grâce à une offre mutualisée et la réalisation d'un marché avec un bureau d'étude	>	2023
	Inciter au remplacement des chaudières au fioul par des modes chauffage bas-carbone (pompe à chaleur, bois-énergie) en abondant les aides existantes	>	2023
	Distribuer aux habitants des cuves de récupération des eaux pluviales en lien avec l'action prioritaire n°6 du GIEC Normand	>	2023
23	H1.3. Renforcer l'information et la sensibilisation sur les questions de rénovation et de sobriété énergétiques	>	2023
	Editer des plaquettes pédagogiques sur les différentes thématiques du Plan Climat, rappelant les enjeux climatiques et permettant aux acteurs et aux citoyens de s'inscrire dans une démarche concrète et positive	>	2023
	Présenter dans les journaux municipaux, les médias intercommunaux et les réseaux sociaux des dossiers pratiques « Energie et Habitat » réalisés au niveau communautaire	>	2023
	Organiser dans les communes des rencontres ludiques de sensibilisation à la problématique Climat et à la rénovation énergétique	>	2023
	Travailler avec les bailleurs sociaux et les CCAS afin d'identifier les personnes en situation de précarité énergétique, les former aux économies d'énergie et aux bons gestes et les encourager à assainir et isoler leurs logements	>>	
	Mettre en place des programmes pédagogiques autour du climat pour les jeunes	>>	
25	H1.4. Utiliser la thermographie comme moyen de sensibilisation personnalisé et de proximité	>>	
	Réaliser une thermographie aérienne, et s'en servir comme un outil de communication et de sensibilisation des habitants aux démarches d'amélioration de leur logement	>>	
	Identifier, sur cette base, les zones nécessitant une rénovation importante du bâti et organiser des balades thermiques largement médiatisées dans celles-ci	>>	
26	H1.5. Accompagner les initiatives d'auto-rénovation pour accélérer le rythme de rénovation tout en garantissant de bonnes performances	>>	
	Accompagner des opérations d'auto-rénovation ou d'auto-construction en partenariat avec des artisans volontaires.	>>	

Habitat et urbanisme

27 H2. Favoriser un urbanisme vertueux en termes énergétique et écologique

28	H2.1. Intégrer davantage les enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUi)	>	2022
	Intégrer les nouvelles exigences réglementaires de consommation d'espace (ZAN 2050, loi Climat et Résilience) aux documents d'urbanisme (SCOT, PLUi)	>	2022
	Intégrer aussi les enjeux énergétiques, climatiques et de biodiversité	>	2022
	Intégrer un volet agricole qui facilite la diversification agricole du territoire	>	2022
	Intégrer un cahier des charges avec des critères environnementaux pour les nouvelles entreprises qui s'installent dans les ZAC / ZAE	>	2022
	Favoriser l'installation de commerces et services de proximité sur le territoire	>	2022
	Prévoir un effort de communication et de sensibilisation auprès des habitants en lien avec l'intégration de ces enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme.	>	2022

Agriculture, biodiversité et alimentation

30	A1. Soutenir les agriculteurs dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement et d'adaptation au changement climatique		
31	A1.1. Renforcer l'accompagnement technico-économique des agriculteurs dans leurs démarches environnementales	>	2023
	Mettre en place une convention cadre entre la CCICV et la Chambre d'Agriculture pour renforcer son action sur le territoire	>	2023
	Inciter et soutenir les agriculteurs s'engageant dans une transition environnementale	>	2023
	Mobiliser les différents acteurs du monde agricole afin d'établir des partenariats et de favoriser les échanges	>	2023
	Favoriser des expérimentations de nouvelles techniques et de nouvelles semences et/ou cultures plus adaptées aux conditions climatiques futures	>	2023
32	A1.2. Développer et favoriser une gestion durable des alignements ligneux (haies, alignements agro-forestiers, bandes lignocellulosiques) et des forêts	>	2023
	Mettre en place un Plan Haies avec la Chambre d'agriculture	>	2023
	Inciter à la plantation d'arbres et à leur bonne gestion	>	2023
33	A1.3. Agir pour préserver et accroître la biodiversité du territoire	>	2023
	Développer une politique globale de gestion des espaces naturels plus respectueuse de la biodiversité	>	2023
	Sensibiliser les propriétaires de jardins à la biodiversité et aux espèces locales	>	2024
	Inciter les agriculteurs à mettre en place des aménagements de leurs exploitations favorisant la biodiversité	>	2024
34	A2. Diversifier la production agricole et favoriser une alimentation locale		
35	A2.1. Faciliter l'installation d'agriculteurs dans des filières peu présentes localement et créer des synergies avec les territoires voisins	>	2022
	Participer activement aux concertations des PAT de Rouen et du département et saisir les opportunités qui pourraient se présenter pour le territoire	>	2022
	Mener une politique foncière agricole favorisant la diversification de l'agriculture locale	>	2022
36	A2.2. Soutenir et promouvoir les filières de production locale	>	2022
	Informers les collectivités et faire un point de situation sur la prise en compte des exigences de la loi Egalim dans la restauration collective	>	2022
	Dans la continuité, inciter les communes à faire leur diagnostic de cantines	>	2023
	Développer les échanges entre les agriculteurs et les consommateurs	>	2023
	Faire connaître les producteurs locaux	>	2023
	Faciliter la commercialisation des produits locaux	>	2025
37	A2.3. Lancer un Plan Alimentaire Territorial	>>	
	Lancer un Plan Alimentaire Territorial (PAT) en concertation avec tous les acteurs de la filière alimentaire locale	>>	
	Augmenter fortement la part du local et du bio dans la restauration collective	>>	
	Créer des espaces de vente mutualisés	>>	

Mobilité

39	M1. Réduire les obligations de se déplacer		
40	M1.1. Encourager la pratique du télétravail	>	2022
	Développer le télétravail dans les services communaux et communautaires	>	2022
	Inciter au télétravail dans les entreprises et les administrations	>>	
41	M1.2. Créer un réseau d'espaces de coworking	>>>	
	Créer des espaces de coworking en adéquation avec les besoins des entreprises d'Inter Caux Vexin et des territoires voisins	>>>	
	Elargir la réflexion autour des espaces de coworking pour développer des tiers-lieux	>>>	
	Redévelopper les services du quotidien autour de ces espaces de coworking et tiers lieux	>>>	
42	M2. Favoriser la mobilité partagée		
43	M2.1. Encourager le covoiturage par la mise en place d'infrastructures et de services dédiés	>	2023
	Déployer l'application de covoiturage Klaxit Mobilités sur le territoire, en lien avec la Métropole de Rouen et les territoires voisins	>	2023
	Expérimenter la mise en place d'une voie routière dédiée au covoiturage vers Rouen	>	2023
	Développer Covoit'ici (système d'autostop / covoiturage sécurisé) le long des grandes lignes de déplacements	>	2023
44	M2.2. Faciliter l'intermodalité autour des gares, arrêts de bus et aires de covoiturage	>	2023
	Développer les infrastructures permettant de faciliter l'intermodalité vélo – transports en commun – covoiturage	>	2023
	Faire des gares ferroviaires locales de véritables pôles d'échanges multimodaux en partenariat avec la Région, la SNCF et le SDE76	>	2023
45	M2.3. Accroître la desserte et la fréquence des transports en commun existants	>>>	
	Accroître la fréquence des trains sur le territoire	>>>	
	Réorganiser l'offre de transport en commun existante	>>>	
46	M2.4. Développer de nouvelles offres de transport en commun et de transport à la demande	>>>	
	Créer de nouvelles lignes de transports en commun	>>>	
	Créer un service de transport à la demande	>>>	

Mobilité

47 M3. Développer l'usage du vélo et autres modes de transports doux		
48 M3.1. Mettre en place un grand Plan Vélo sur l'ensemble du territoire et attirer les nouveaux usagers potentiels	>	2023
Lancer un Plan Vélo intercommunal pour développer l'usage du vélo du quotidien	>	2023
Attirer les nouveaux usagers potentiels en favorisant le test, l'achat et en montrant l'exemple	>	2023
49 M4. Modifier les pratiques de mobilité des habitants, dans les entreprises et les établissements scolaires		
50 M4.1. Optimiser les pratiques de mobilité dans les entreprises	>>	
Inciter les entreprises à réaliser des Plans de Mobilité Employeur (PDME) et à coordonner leurs plans entre elles	>>	
Réaliser un diagnostic de mobilité des entreprises pour mieux connaître leurs besoins	>>	
51 M4.2. Réduire les déplacements automobiles liés à la scolarisation des enfants	>>>	
Intégrer la mobilité scolaire dans la réalisation du Plan de mobilité simplifié	>>>	
Développer, selon la structure des communes, des moyens de mobilité alternatifs pour les déplacements domicile-établissement scolaire	>>>	
52 M4.3. Promouvoir l'écoconduite par un Plan de sensibilisation ambitieux s'adressant à tous les acteurs	>>>	
Lancer un grand plan de sensibilisation et de formation à l'écoconduite en envisageant plusieurs possibilités inspirées d'autres territoires	>>>	
53 M5. Faciliter la transition vers des véhicules motorisés moins carbonés		
54 M5.1. Amplifier l'installation de bornes de recharge électrique	>	2023
Lancer un plan de déploiement de bornes de recharges électriques sur le territoire	>	2023
55 M5.2. Mettre en place des véhicules électriques partagés dans les communes	>>	
Expérimenter le développement de l'autopartage dans différentes configurations du territoire afin d'étudier l'adéquation besoin / service	>>	
Si le potentiel est réel, mettre en place un service d'autopartage de véhicules électriques dans les communes avec une ou plusieurs bornes de recharge électriques centrales	>>	
56 M5.3. Développer la mobilité GNV sur le territoire	>>>	
Implanter une ou plusieurs stations GNV ou multi-énergies sur le territoire	>>>	

Economie locale, tourisme et déchets

58	E1. Accompagner et soutenir les acteurs économiques dans leur transition écologique		
59	E1.1. Faciliter la connaissance, les échanges et la valorisation des bonnes pratiques des acteurs économiques locaux	>	2023
	Réaliser un état des lieux des acteurs économiques du territoire et de leurs besoins	>	2023
	Initier un Club d'entreprises RSE engagées en faveur du Climat facilitant les échanges, la transmission d'informations, la sensibilisation et les retours d'expérience	>	2023
	Rappeler aux acteurs économiques la réglementation en vigueur en matière d'éclairage privé au sein des zones d'activités (y compris pour les panneaux publicitaires et enseignes)	>	2023
	Organiser une Journée de mobilisation des entreprises ouverte au public	>	2024
	Créer un poste d'animateur économique du climat dans la CCICV	>	2024
60	E1.2. Faire connaître et faciliter l'accès aux entreprises des dispositifs d'accompagnement visant à réduire leur impact environnemental	>	2023
	Informers les artisans, commerçants et entreprises des aides, labels et accompagnements existants pour la transition écologiques	>	2023
	Initier des démarches d'aides et d'assistance aux entreprises souhaitant réduire leur impact carbone et environnemental	>	2024
	Offrir aux entreprises la possibilité de réaliser un bilan carbone à moindre coût et les accompagner dans leur mise en œuvre	>	2024

Economie locale, tourisme et déchets

61	E2. Réduire la production de déchets et favoriser l'économie circulaire		
62	E2.1. Faciliter la gestion des déchets sur le territoire et leur réduction	>	2022
	Poursuivre l'harmonisation du système de collecte et de gestion des déchets pour les professionnels	>	2022
	Renforcer la communication sur les déchets auprès des habitants et des entreprises et insister sur la réduction des tonnages	>	2023
	Organiser un défi « Familles Zéro Déchet »	>	2024
	Modifier le système de financement de gestion des déchets et mettre en place une Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	>>>	
63	E2.2. Favoriser le développement d'une économie circulaire locale	>	2022
	Créer une ressourcerie/recyclerie et revoir l'aménagement des déchèteries afin de faciliter le réemploi	>	2022
	Faciliter les échanges inter-entreprises autour de l'économie circulaire	>	2023
	Initier des mutualisations de moyens entre les entreprises du territoire	>	2024
64	E2.3. Mieux valoriser les biodéchets	>	2022
	Etudier puis mettre en place une solution pour la généralisation du tri à la source des biodéchets et leur valorisation, rendue obligatoire au 31 décembre 2023	>	2022
	Développer le compostage à domicile en partenariat avec le SMEDAR	>	2023
	Travailler avec les agriculteurs pour ouvrir un ou plusieurs espaces de dépôt de déchets verts pouvant leur fournir un « engrais vert »	>	2023
65	E3. Agir pour un tourisme écologique		
66	E3.1. Développer l'éco-tourisme sur le territoire	>	2022
	Développer des circuits touristiques verts sur le territoire	>	2022
	Sensibiliser, former et accompagner les acteurs du tourisme local dans des démarches de tourisme responsable	>	2023
	Développer le tourisme local et inciter les habitants à mieux connaître leur propre territoire	>	2023

Production d'énergies renouvelables

68	EnR1. Impliquer tous les acteurs dans la politique de déploiement des énergies renouvelables		
69	EnR1.1. Informer et communiquer sur les énergies renouvelables	>	2023
	Renforcer l'information des habitants sur les énergies renouvelables ainsi que sur les avantages de l'architecture bioclimatique	>	2023
	Organiser des rencontres avec les architectes et les entreprises du bâtiment afin de les sensibiliser aux énergies renouvelables	>	2024
70	EnR1.2. Définir une politique locale et partagée de développement des énergies renouvelables	>	2023
	Initier et favoriser les projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens	>	2023
	Instaurer un cadre de développement pour les grands projets d'énergie renouvelable	>	2023
	Envisager de réunir l'ensemble des études et de la politique locale en matière d'énergies renouvelables dans un Schéma Directeur des Energies	>	2023
71	EnR2. Lancer des études et des projets de production d'énergies renouvelables		
72	EnR2.1. Soutenir le développement du solaire photovoltaïque et du solaire thermique	>	2022
	Initier un partenariat avec SDE76 et les communes pour favoriser le développement du solaire photovoltaïque sur toiture	>	2022
	Développer le solaire photovoltaïque sur les friches industrielles et commerciales	>	2023
	Equiper les zones d'activités en solaire photovoltaïque et thermique	>	2023
	Soutenir les exploitants agricoles et les entreprises avec grandes toitures souhaitant investir dans le solaire	>	2023
	Poursuivre le projet de centrale solaire au sol dans la commune de La Vaupalière.	>>	
73	EnR2.2. Contribuer à structurer la filière bois énergie, notamment par des projets de réseaux de chaleur avec chaufferie biomasse	>	2023
	Par le biais de la Chambre d'agriculture et en lien avec l'action A1.2., mener une action de sensibilisation pour identifier l'intérêt des acteurs sur la création d'une filière locale « bandes lignocellulosiques »	>	2023
	Développer des réseaux de chaleur avec des chaufferies bois-énergie	>	2025
74	EnR2.3. Etudier le potentiel de la méthanisation et développer de petites unités	>	2022
	Soutenir les projets de méthanisation de taille raisonnable, en lien avec les activités agricoles locales et la gestion des déchets locaux	>	2022
75	EnR2.4. Mener des études sur le potentiel géothermique au niveau des zones d'activités et soutenir fortement le recours à cette énergie	>>	
	Lancer une étude sur le potentiel géothermique de surface et profond au niveau des zones d'activités du territoire	>>	

Exemplarité des collectivités

77 Ex1. Dédier des moyens humains au suivi et à la mise en œuvre du PCAET		
78 Ex1.1. Former et impliquer largement pour la mise en œuvre et le suivi du PCAET	>	2022
Nommer un référent Climat dans chaque conseil municipal, relais communal du PCAET	>	2022
Proposer aux habitants les plus mobilisés d'accompagner l'action de leur commune, en devenant citoyens-référents Climat	>	2022
Organiser des programmes de sensibilisation et de formation des élus et des agents communaux et intercommunaux sur les enjeux climat air énergie	>	2023
79 Ex2. Agir sur le patrimoine et les compétences des collectivités locales		
80 Ex2.1. Rendre exemplaires les bâtiments communaux et intercommunaux	>	2022
Conventionner avec le SDE76 pour faire intervenir un Conseiller en Energie Partagée (CEP), dont les missions seraient les suivantes	>	2022
Lancer un plan de rénovation mutualisé sur la base du diagnostic réalisé	>	2022
Réaliser un inventaire des bâtiments publics communaux et intercommunaux afin de	>	2022
Faire des futurs bâtiments publics des exemples en matière énergétique, climatique et de qualité de l'air	>	2022
81 Ex2.2. Réduire l'impact de la flotte de véhicules et des déplacements des collectivités	>	2022
Renouveler les flottes de véhicules de manière exemplaire et optimiser leur gestion	>	2022
Développer le télétravail dans les services communaux et communautaires	>	2022
Réduire l'impact des déplacements des élus et agents des collectivités	>	2023
82 Ex2.3. Engager un « Plan Lumière » sur l'ensemble du territoire	>	2022
Intégrer une trame noire dans la réalisation des PLUi	>	2022
Poursuivre et planifier les efforts de rénovation de l'éclairage public et d'extinction sur certains créneaux.	>	2022
Sensibiliser les habitants sur les questions d'éclairage public	>	2022
83 Ex2.4. Intégrer des critères environnementaux dans les achats et appels d'offre des collectivités locales	>	2023
Elaborer une « Charte PCAET » engageant les communes et la CCICV à inclure des critères climatiques environnementaux forts dans leurs achats et appels d'offres	>	2023

FICHES ACTIONS





Contexte

Description succincte des enjeux liés à cet axe et de son contexte (enjeux principalement issus du diagnostic). Définition du but escompté à travers la réalisation des actions contenues dans cet axe.

Bénéfices attendus sur les leviers d'un PCAET :
 +++ : bénéfice important
 ++ : bénéfice significatif
 + : bénéfice faible
 - : effet neutre



Opérations et politiques liées

Autres plans et programmes liés le cas échéant.



Bénéfices Climat - Air - Energie

-  Adaptation au changement climatique -

-  Atténuation du changement climatique

-  Réduction de la consommation d'énergie

-  Amélioration de la qualité de l'air

-  Energies renouvelables



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat

Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)

Objectifs chiffrés des actions contenues dans cet axe en termes de **résultats attendus** (ordre de grandeur issus du scénario énergétique du territoire – cf. stratégie)
 Ces objectifs doivent être en cohérence avec les niveaux d'ambition des actions (et par conséquent les moyens et leurs objectifs opérationnels propres).



Préconisations environnementales

Préconisations relatives aux enjeux environnementaux du territoire – issus de l'évaluation environnementale de la stratégie Air-Energie-Climat.

N° et titre de l'action



Projet optimal

Mesures constitutives de l'action avec les différentes étapes de mises en œuvre et la description de ces étapes.

Opérations existantes et opérations à venir, partenariats identifiés...

Niveau d'intégration de l'action :

- > **Projet de base** : Socle du PCAET, comprend les actions dont la mise en œuvre est certaine.
- >> **Projet renforcé** : Comprend les actions dont la mise en œuvre dépendra de la volonté politique et des moyens disponibles, en fonction des opportunités.
- >>> **Projet optimal** : Comprend les actions onéreuses permettant d'atteindre un niveau d'ambition supérieur mais fortement dépendantes des moyens financiers disponibles.

Moyens humains estimés pour la mise en œuvre de l'action (pouvant être répartis entre le porteur et les partenaires) :

- 👤 : Action ponctuelle ; nécessitant moins de 0,5 ETP
- 👤 👤 : Action régulière ; besoins compris entre 0,5 et 1 ETP
- 👤 👤 👤 : Action régulière et de grande échelle ; besoins > 1 ETP d'ici la fin du volet Air-Energie-Climat

Estimations des **moyens financiers** pour la mise en œuvre de cette action :

- 💰 : Moins de 10 k€/an (petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication)
- 💰💰 : Entre 10 k€ et 50 k€/an (accompagnement pour la mise en œuvre : étude ou schéma directeur)
- 💰💰💰 : Plus de 50 k€/an (investissements nécessaires : travaux, infrastructures...)



Porteur :

Acteur qui porte la mise en œuvre de l'action, garant de son bon avancement. Même si le porteur ne maîtrise pas l'évolution de toutes les mesures contenues dans cette action, il est garant de la réalisation de l'action.



Partenaires :

Acteurs directement impliqués ou nécessaires pour la mise en œuvre de l'action.

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Indicateur qui permet de suivre si l'action est bien mise en œuvre

Objectif relatif à l'indicateur ci-contre pour les 6 années du PCAET (doit contribuer à l'atteinte des objectifs de résultat de l'axe)

Moyens humains

Moyens financiers



Habitat et urbanisme





H1. Mieux accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation et mobiliser les professionnels du bâtiment



Contexte

Le résidentiel représentait 41% de la consommation d'énergie finale du territoire et près de 19% de ses émissions de gaz à effet de serre en 2018 (principalement dues à l'usage du fioul et du gaz pour les besoins en chaleur). Aussi, 68% du parc de logements a été construit avant les années 1990, alors que les réglementations thermiques étaient peu exigeantes.

L'amélioration des performances énergétiques des logements par leur rénovation constitue le principal gisement d'économie d'énergie du secteur. Une fois le bâtiment isolé thermiquement, les modes de chauffage carbonés ou peu performants peuvent être changés pour être plus efficaces et moins polluants.

Une offre de conseils pour la rénovation et la maîtrise de l'énergie est déjà proposée localement avec des permanences de l'Espace Conseil France Rénov' assurées par INHARI. Un Programme d'Intérêt Général Amélioration et Adaptation de l'Habitat porté par le département est également en cours.

Cet axe vise à faciliter la rénovation et à amplifier la dynamique existante tout en structurant la filière locale.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Emissions de gaz à effet de serre du résidentiel	44 300 tCO2e (contre 74 010 tCO2e en 2018)
Consommation d'énergie du résidentiel	394 GWh (contre 471 GWh en 2018)
Nombre de logements rénovés (BBC, DPE A ou B)	780 par an
Consommation de fioul dans le résidentiel	72,8 GWh (contre 117 GWh en 2018)
Consommation d'eau potable dans le résidentiel	En baisse (à définir)



Moyens et conditions de réussite :

Amplification des dispositifs d'accompagnement nationaux et locaux pour la rénovation énergétique des bâtiments.



Opérations et politiques liées

PIG du département, Dispositif France Rénov' (assuré localement par INHARI), programme SARE (Région et ADEME)



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	++
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+++
	Amélioration de la qualité de l'air	++
	Energies renouvelables	+



Préconisations environnementales

Les travaux peuvent avoir de nombreuses conséquences néfastes sur l'environnement, pour les éviter ou les réduire il s'agira ici de :

- Faire appel à des associations ou des écologues pour inventorier les zones à risques vis-à-vis de la faune (chauves-souris et hirondelles notamment),
- Inventorier les éléments architecturaux caractéristiques du territoire pour éviter de les détruire,
- Employer des équipement de prévention des nuisances sonores et olfactives et de pollution de l'air,
- Anticiper la hausse ponctuelle de production de déchets du BTP pour mieux les valoriser.



H1.1. Accompagner la mise en place de l'Espace Conseil France Renov'



Projet de base

De 2022 à fin 2023 :

- Poursuivre le développement de l'Espace Conseil France Renov' sur le territoire, assuré par INHARI, dans le cadre de la convention existante :
 - Assurer la mission d'information et de conseil aux ménages sur la rénovation de leur logement et la maîtrise de leur consommation énergétique ;
 - Faire connaître le rôle des conseillers, de l'Anah, les aides disponibles et les accompagnements proposés.
- Renforcer la communication :
 - Mettre en place un plan de communication local en adaptant les supports de communication nationaux à l'échelle locale, en créant de nouveaux supports avec des validations régionale et nationale à prévoir, en testant de nouveaux dispositifs comme l'utilisation des bus et des panneaux d'affichage...
 - Mutualiser une partie de la communication à une échelle plus large ;
 - Prévoir une communication étalée dans le temps plutôt que de grosses actions ponctuelles ;
 - Cibler en priorité les ménages en situation de précarité énergétique.
- Réaliser une étude de faisabilité pour renforcer le dispositif à partir de 2024 :
 - Prévoir le renforcement du dispositif à partir de 2024 : plateformes locales, financements, gouvernance, animation, accompagnement...

A partir de 2024 :

- Renforcer le dispositif Espace Conseil France Renov' à partir des conclusions de l'étude de faisabilité réalisée en amont.
- Collaborer davantage avec les acteurs privés pour renforcer la filière locale de rénovation et favoriser les bonnes pratiques :
 - Sensibiliser l'ensemble des professionnels de l'immobilier : notaires, agences immobilières, syndicats de copropriété, etc.
 - Inciter les communes à ouvrir davantage les portes des collèges à la CMA afin d'apporter de l'information aux jeunes sur les métiers de l'artisanat et de les encourager à se diriger vers ces métiers (notamment de la rénovation) ;
 - Concevoir des modèles de financement public / privé ;
 - Travailler à l'élaboration d'un partenariat avec les entreprises locales pouvant intervenir dans la rénovation du bâti, mobiliser et structurer des réseaux de professionnels ;
 - Travailler avec la Chambre des Métiers, la Fédération du bâtiment, l'ARPE et le RANCOPER pour organiser des formations à destination des artisans, notamment en matière de matériaux locaux biosourcés et géosourcés, de nouvelles technologies, d'amélioration du confort d'été, de qualité de l'air...
 - Etudier la possibilité de proposer une Charte d'engagements et un label territorial à ces professionnels ;
 - Orienter les habitants en priorité vers ces professionnels.



Porteur : CCICV et INHARI



Partenaires : Région, Département, Codev
Notaires, agences immobilières, syndicats de copropriété
CMA, Fédération Française du Bâtiment, ARPE,
RANCOPER
CLER, bailleurs sociaux, CCAS

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de projets de rénovation accompagnés	400 par an
Délai moyen entre les demandes de rénovation et les travaux	Inférieur à 4 mois
Moyens humains	Moyens financiers
3 ETP (conseil de 1 ^{er} niveau pour l'Espace Conseil France Renov')	



H1.2. Aider financièrement les habitants dans leurs efforts de rénovation



Projet de base

A partir de 2023 :

- ❑ **Proposer aux habitants la réalisation d'un bilan énergétique de leur habitation à coût réduit grâce à une offre mutualisée et la réalisation d'un marché avec un bureau d'étude :**
 - Réunir des habitants volontaires pour réaliser un bilan énergétique de leur logement et engager des travaux de rénovation visant une rénovation BBC, en lien avec la règle 32 du SRADDET ;
 - Lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès de bureaux d'études pour réaliser un groupement de bilans énergétiques à prix réduits auprès des habitants volontaires ;
 - Communiquer sur le chèque éco-énergie Normandie de la Région qui vise à accompagner les ménages vers des rénovations BBC ;
 - Orienter les habitants vers l'Espace Conseil France Rénov' pour les conseiller et les accompagner de manière plus approfondie dans leurs projets de rénovation ;
 - Mettre en place des opérations groupées pilotes de rénovation énergétique à l'échelle de quartier, en lien avec l'action 1 du GIEC Normand.

- ❑ **Inciter au remplacement des chaudières au fioul par des modes chauffage bas-carbone (pompe à chaleur, bois-énergie) en abondant les aides existantes :**
 - Définir des conditions d'attribution qui permettent d'inciter à la rénovation lors du changement de chaudière fioul d'un particulier, par exemple via une aide bonus si le particulier s'engage à rénover son logement ;

- Garantir un conseil et un accompagnement minimal des particuliers dans l'attribution de cette aide pour les orienter vers des solutions et des pratiques optimales.

- ❑ **Distribuer aux habitants des cuves de récupération des eaux pluviales en lien avec l'action prioritaire n°6 du GIEC Normand :**
 - Proposer aux habitants le retrait de cuves de récupération d'eau de pluie dans les différents pôles du territoire ;
 - Assurer une distribution gratuite ou à faible coût pour les habitants.



Action capitale pour atteindre les objectifs de baisse d'émissions de SO₂ (baisse du chauffage au fioul)



Porteur : CCICV



Partenaires : INHARI, Communes, GIEC Normand, Agence de l'eau (programme Eau et Climat), Région

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb de bilans énergétiques réalisés	50 par an
Nb d'aides attribuées	200 par an
Nb de cuves de récupération distribuées	200 par an
Moyens humains	Moyens financiers
0,4 ETP (suivi des demandes et des dossiers)	100 000 €/an (500 € par chaudière fioul) + 10 000 €/an (50 € par cuve)



H1.3. Renforcer l'information et la sensibilisation sur les questions de rénovation et de sobriété énergétiques (1/2)



Projet de base

A partir de 2023 :

- ❑ **Editer des plaquettes pédagogiques sur les différentes thématiques du Plan Climat, rappelant les enjeux climatiques et permettant aux acteurs et aux citoyens de s'inscrire dans une démarche concrète et positive :**

Ces plaquettes, comme l'ensemble de la communication mise en place autour du Plan Climat, doivent être ludiques, positives, concrètes, facilement appropriables, adaptée aux différents publics et insister sur les économies financières qu'une démarche vertueuse peut entraîner.

En matière d'habitat, la plaquette réalisée avec l'INHARI doit notamment :

- Présenter les acteurs (Espace Conseil France Rénov', INHARI, Anah...) pouvant accompagner les démarches d'amélioration du bâti et d'installation d'EnR ;
- Les meilleurs modes de chauffage, en termes climatiques et de qualité de l'air ;
- Les bons usages (accompagnés d'un chiffrage mesurant leur efficacité en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi les économies monétaires qu'ils peuvent apporter) ;
- Les aides existantes pour la rénovation et le changement de mode chauffage, notamment pour les ménages en situation de précarité énergétique ;
- Les nouvelles réglementations et leur évolution à venir, notamment en matière de location des logements énergivores ;
- Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique du bâti (réduction de la consommation d'eau, confort d'été...)

- Intégrer un questionnaire, permettant à chacun de réaliser une auto-évaluation rapide de la qualité énergétique de son logement et de ses pratiques.
- ❑ **Présenter dans les journaux municipaux, les médias intercommunaux et les réseaux sociaux des dossiers pratiques « Energie et Habitat » réalisés au niveau communautaire :**
 - Présenter les acteurs (Espace Conseil France Rénov', INHARI, Anah...) pouvant accompagner les démarches d'amélioration du bâti ;
 - Faire intervenir des particuliers ayant conduit avec succès des opérations de rénovation de leur logement et offrir, si possible, la possibilité de visiter leur habitation ;
 - Mieux informer les habitants sur la nécessité de demander aux entreprises effectuant des travaux à leur domicile un bordereau de dépôt de leurs déchets.
- ❑ **Organiser dans les communes des rencontres ludiques de sensibilisation à la problématique Climat et à la rénovation énergétique :**
 - Profiter des différents événements communaux et intercommunaux déjà organisés sur le territoire pour sensibiliser les habitants à cette démarche ;
 - Profiter également des cérémonies des vœux.



Porteur : CCICV



Partenaires : INHARI, SDE76, Anah, association Les Vagabond.es de l'énergie, communes, GRDF (actions ponctuelles de sensibilisation)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb de ménages ayant reçus les plaquettes	100% des ménages (21 747 en 2018)
Nb d'actions de communication PCAET	Au moins 1 par mois
Nb d'événements intégrant de la sensibilisation PCAET	100% des événements liés aux collectivités attirant plus de 500 visiteurs
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (communication)	4 000 €/an (plaquettes PCAET) + 6 000 €/an (événements)



H1.3. Renforcer l'information et la sensibilisation sur les questions de rénovation et de sobriété énergétiques (2/2)



Projet renforcé

- ❑ Travailler avec les bailleurs sociaux et les CCAS afin d'identifier les personnes en situation de précarité énergétique, les former aux économies d'énergie et aux bons gestes et les encourager à assainir et isoler leurs logements :
 - Conventionner avec des associations pour mettre en place un programme SLIME, démarche coordonnée par le CLER.

- ❑ Mettre en place des programmes pédagogiques autour du climat pour les jeunes :
 - Travailler avec les établissements scolaires, les centres de loisir et avec le Conseil des Jeunes de chaque commune ;
 - Aborder la question sous l'angle de la qualité du logement et des « bons usages » à adopter pour faire face au changement climatique ;
 - Intégrer les enjeux de qualité de l'air à ces programmes et présenter les bonnes pratiques ;
 - Communiquer sur le programme « Watty à l'école » auprès des communes du territoire ;
 - Etudier la possibilité de bénéficier du dispositif CEE comme pour le programme « Watty à l'école » (financement à 77%) et envisager une mutualisation avec d'autres EPCI ;
 - S'appuyer sur une exposition itinérante.

 **Porteur :** CCICV

 **Partenaires :** CLER, bailleurs sociaux, CCAS, INHARI, Département Conseil des jeunes, établissements scolaires, centres de loisir, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Etat du programme SLIME Nombre de jeunes touchés par le programme pédagogique	En cours de mise en œuvre 100% des enfants scolarisés dans le primaire et le secondaire
Moyens humains	Moyens financiers
 0,2 ETP (coordination programmes pédagogiques) + SLIME (à définir)	 Environ 8 000 €/ménage (SLIME) principalement financé par des CEE



H1.4. Utiliser la thermographie comme moyen de sensibilisation personnalisée et de proximité



Projet renforcé

- ❑ **Réaliser une thermographie aérienne, et s'en servir comme un outil de communication et de sensibilisation des habitants aux démarches d'amélioration de leur logement :**
 - Engager cette thermographie aérienne en lien avec le SDE76 ;
 - Organiser une journée de présentation de la thermographie dans les communes ;
 - A cette occasion, offrir de l'information sur les accompagnements à la rénovation existants et les aides associées ;
 - Orienter les personnes dont les logements semblent nécessiter une rénovation énergétique vers les conseillers France Rénov'.
 - Prévoir également une communication plus large via les différents médias disponibles (sites internet de la CCICV et des communes, réseaux sociaux, magazine communautaire, panneaux publicitaires, journaux locaux, radio, événements...).

- ❑ **Identifier, sur cette base, les zones nécessitant une rénovation importante du bâti et organiser des balades thermiques largement médiatisées dans celles-ci**
 - S'appuyer sur la thermographie aérienne pour identifier les zones de déperdition thermique. Croiser ces données avec celles des fournisseurs, les DPE existants, l'âge des habitations... afin de bien cerner les zones où intervenir en priorité.
 - Organiser des balades thermiques dans ces zones, permettant à tous ceux qui le souhaitent de bénéficier d'une première évaluation de la qualité de leur habitation grâce à des caméras thermographiques.
 - Proposer des conférences et de l'animation des professionnels en complément.



Porteur : CCICV



Partenaires : SDE76, INHARI, communes, Enedis, GRDF

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Ménages touchés par la communication sur la thermographie aérienne	100% des ménages
Nb de balades thermiques organisées	Au moins 4 par an
Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP (animation et communication autour de la thermographie)	Environ 50 000 € (thermographie aérienne)



H1.5. Accompagner les initiatives d'auto-rénovation pour accélérer le rythme de rénovation tout en garantissant de bonnes performances



Projet renforcé

- ☐ Accompagner des opérations d'auto-rénovation ou d'auto-construction en partenariat avec des artisans volontaires.
 - S'inspirer d'opérations telles que « Isole Toit – Mais pas tout seul » mise en place par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux et des actions des Compagnons bâtisseurs ;
 - Rester prudent sur le niveau de performance pouvant être atteint et sur les questions d'assurance.

 **Porteur :** INHARI

 **Partenaires :** Communes, CAUE, ARPE, RANCOPER

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb de chantiers accompagnés	A définir
Moyens humains	Moyens financiers
 A préciser	 A préciser



H2. Favoriser un urbanisme vertueux en termes énergétique et écologique



Contexte

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme structurent les usages et les modes de vie sur plusieurs dizaines d'années et peuvent plus ou moins favoriser l'artificialisation des sols. Elles sont un levier clé dans la lutte contre le changement climatique mais aussi la préservation de la biodiversité. De plus, les choix d'aménagements pris aujourd'hui conditionnent la vivabilité future du territoire face aux risques associés aux changements climatiques et à la raréfaction des énergies fossiles.



Opérations et politiques liées

SCOT, PLUi, Schéma local de déplacements du Pays entre Seine et Bray



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	++
	Atténuation du changement climatique	+
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
------------------------	------------------------------------

Rythme d'artificialisation

Division par 2 par rapport à la décennie passée



Préconisations environnementales



H2.1. Intégrer davantage les enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUi)



Projet de base

Dès 2022 (au cours de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme) :

- Intégrer les nouvelles exigences réglementaires de consommation d'espace (ZAN 2050, loi Climat et Résilience) aux documents d'urbanisme (SCOT, PLUi) :**
 - Viser une division par 2 du rythme d'artificialisation dans les 10 ans à venir par rapport à la décennie passée et le zéro artificialisation nette en 2050 ;
 - Protéger les terres agricoles et les corps de ferme ;
 - Favoriser l'aménagement des dents creuses ;
 - Recenser les friches et les possibilités de valorisation ;
 - Renforcer les règles de perméabilisation des sols ;
 - Envisager de jouer sur la taxe d'aménagement.

- Intégrer aussi les enjeux énergétiques, d'atténuation, d'adaptation et de biodiversité :**
 - Intégrer ces enjeux à tous les niveaux et en cohérence avec les actions du PCAET : DOO, PAS, OAP et adoption d'un règlement d'urbanisme associé ;
 - Intégrer aussi ces enjeux dans la réflexion sur la gestion des interfaces urbanisation-agriculture (valorisation des zones de non-traitement ZNT) ;
 - Penser les futures zones à aménager afin qu'elles soient parfaitement adaptées à des constructions bioclimatiques et qu'elles les privilégient, tenir compte des vulnérabilités climatiques (inondations, RGA, mouvements de terrain...) ;
 - Favoriser des aménagements en petits collectifs intégrés dans des réseaux de circulation douce ;
 - Renforcer la végétalisation des zones urbaines, notamment des espaces viaires, afin d'améliorer le confort d'été ;
 - Renforcer la protection des zones riches en biodiversité.



Porteur : CCICV



Partenaires : Communes, Chambre d'Agriculture, ARPE, RANCOPE CEREMA : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/ressources-plan-climat-air-energie-territorial-au-service>

- Intégrer un volet agricole qui facilite la diversification agricole du territoire :**
 - Faire le lien avec les actions de l'axe A2. en partenariat avec la CA.

- Intégrer un cahier des charges avec des critères environnementaux pour les nouvelles entreprises qui s'installent dans les ZAC / ZAE :**
 - Intégrer des critères en lien avec la préservation de la biodiversité, l'économie circulaire, la performance énergétique, la récupération des eaux, la réduction de l'impact de la mobilité des employés (stationnements vélo, covoiturage...)...
 - Intégrer ces critères dans les projets futurs de requalification (Portes de l'Ouest) ;
 - Favoriser l'installation d'entreprises qui s'inscrivent dans une démarche de transition écologique et qui créent des synergies avec les industries locales.

- Favoriser l'installation de commerces et services de proximité sur le territoire :**
 - Faciliter l'installation de commerces et services de proximité ;
 - Planifier le développement de relais de services publics et d'espaces numériques ;
 - Renforcer les services de santé là où ils font défaut et étudier la possibilité de développer des services de e-santé.

- Prévoir un effort de communication et de sensibilisation auprès des habitants en lien avec l'intégration de ces enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme.**

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Intégration des mesures dans les documents d'urbanisme	Réalisée
Nb d'habitants informés et sensibilisés	100%
Moyens humains	Moyens financiers
0,4 ETP (intégration des critères, suivi et sensibilisation)	

Agriculture, biodiversité et alimentation





A1. Soutenir les agriculteurs dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement et d'adaptation au changement climatique



Contexte

Les activités agricoles sont à la source de de 45% des émissions de GES du territoire d'Inter Caux Vexin, dont 93% sont des émissions non énergétiques (liés à la fermentation entérique des ruminants et à l'utilisation d'intrants azotés principalement).

Les forêts et milieux semi-naturels couvrent 15% du territoire et permettent d'absorber 39,9 ktCO2e chaque année, soit 11% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Il est ainsi essentiel de les protéger et de garantir une gestion durable pour préserver les différents services écosystémiques qu'elles rendent.

Cet axe vise à renforcer l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques qui permettent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, séquestrent du carbone et préservent la biodiversité avec le développement de haies et la préservation des sols, produisent de la biomasse pour des usages énergétiques et l'adaptent au changement climatique



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Score HVN du territoire	12 (contre 8,7 actuellement)
Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	158 700 tCO2e (contre 178 100 en 2018)
Consommation d'énergie du secteur agricole	42 GWh (contre 50 GWh en 2018)
Séquestration carbone supplémentaire	6 000 tCO2e en plus par rapport à 2018
kml de haies plantées et gérées durablement (en lien avec l'objectif de séquestration précédent)	400 kml (15 tCO2e/kml/an séquestrés)
Consommation d'eau du secteur agricole	En baisse (à définir)



Opérations et politiques liées

Programme LEADER avec le Pays de Bray



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+++
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	++
	Energies renouvelables	



Préconisations environnementales



A1.1. Renforcer l'accompagnement technico-économique des agriculteurs dans leurs démarches environnementales



Projet de base

A partir de 2023 :

- ❑ **Mettre en place une convention cadre entre la CCICV et la Chambre d'Agriculture pour renforcer son action sur le territoire :**
 - Définir les objectifs partagés et le champs d'action de la Chambre d'Agriculture par le biais de cette convention cadre ;
 - Prévoir des conventions de prestations ciblées et des conventions d'actions lorsque cela est nécessaire pour la mise en œuvre des mesures suivantes.

- ❑ **Inciter et soutenir les agriculteurs s'engageant dans une transition environnementale :**
 - Informer les agriculteurs de l'ensemble des aides et accompagnements auxquels ils peuvent avoir droit pour faire évoluer leurs pratiques ;
 - Informer les agriculteurs des études réalisées sur les pratiques d'adaptation au changement climatique (INRA, CEREMA, ORACLE...) ;
 - Sensibiliser et faciliter l'accès des exploitants à des formations aux techniques et systèmes vertueux sur le plan climatique et environnemental (AB, HVE, agroforesterie, conservation des sols, MAEC, systèmes herbagers...) ;
 - Proposer, par mutualisation, des accompagnements personnalisés et à moindre coût, pour faciliter la transition des agriculteurs et minimiser leurs risques ;
 - Soutenir les agriculteurs désireux de réaliser un diagnostic permettant d'identifier les vulnérabilités et atouts de leur exploitation (Cap'2er par exemple) ;
 - Lancer un plan de formation à l'écoconduite ;
 - Proposer le passage au banc d'essai des engins agricoles.

- ❑ **Mobiliser les différents acteurs du monde agricole afin d'établir des partenariats et de favoriser les échanges :**
 - Initier des rencontres entre les agriculteurs de différentes filières (grandes cultures, éleveurs, apiculteurs, maraichers) afin de faciliter les échanges d'expérience et les retours sur les bonnes pratiques ;
 - Faire connaître les différents groupes de développement et groupes techniques existants ;
 - Favoriser aussi les échanges avec les associations œuvrant pour la transition écologique du monde agricole ;
 - Sensibiliser également les coopératives, les vendeurs d'intrants, etc.

- ❑ **Favoriser des expérimentations de nouvelles techniques et de nouvelles semences et/ou cultures plus adaptées aux conditions climatiques futures :**
 - Encourager les expérimentations dans les groupes techniques et autres (GIEE, groupe DEPHY...) ;
 - Viser notamment une baisse des consommations d'eau ;
 - Communiquer sur les expérimentations en cours ;
 - Etudier la possibilité de soutenir financièrement les acquisitions de nouvelles semences, analyses, équipements de mesures pour l'expérimentation de nouvelles pratiques ou cultures, etc., notamment par des groupements d'achats.

 **Porteur :** CCICV

 **Partenaires :** CA, Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable, Bio en Normandie, Réseau des CIVAM Normands, SAGE, Groupes de développement, Groupes techniques, Fédération des CUMA, GIEE, Agence Normande de la biodiversité



Action capitale pour atteindre les objectifs de baisse d'émissions de NH₃ et de PM10

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'agriculteurs exploitants investis dans au moins une des mesures (formation, diagnostic, expérimentation, implication dans un groupe technique)	50% (environ 220 agriculteurs)
Moyens humains	Moyens financiers
	
A définir avec la CA	A définir avec la CA



A1.2. Développer et favoriser une gestion durable des alignements ligneux (haies, alignements agro-forestiers, bandes lignocellulosiques) et des forêts



Projet de base

A partir de 2023 :

☐ Mettre en place un Plan Haies avec la Chambre d'agriculture :

- Sensibiliser et informer les agriculteurs sur les haies, leurs intérêts écologiques et le lancement du Plan Haies ;
- Fournir un appui à la plantation / rénovation des haies pour les publics volontaires (agriculteurs, gestionnaires de haies...) par le biais de divers dispositifs : chantiers clés en main avec l'aide de structures de formation locales (ex : MFR), opérations de commande groupée de plants, accompagnement individuel à la plantation avec un appui financier du CD76 ;
- Développer des modes de valorisation locale des ressources bocagères, plusieurs voies pouvant être étudiées : bois-énergie en lien avec l'action EnR2.2., mise en place d'un marché local du Carbone et développement des prestations pour services environnementaux (PSE) en lien avec l'association Symbiose animée par la Chambre régionale d'agriculture, ressources pour l'élevage (fourrages, paillage, litière animale, protection des parcours...) ;
- Veiller à intégrer la problématique de l'entretien des haies avec un modèle économique pérenne ;
- Travailler en prestation de service avec les techniciens « boisement » du Pôle Territoire Environnement de la Chambre régionale et mobiliser des financements existants (Région, VIVEA, PRDAR) ;
- Générer des marchés d'approvisionnement en bois et plaquettes de haies pour les chaudières communales.

☐ Inciter à la plantation d'arbres et à leur bonne gestion :

- Inscrire dans le PLUi le fait de privilégier les clôtures végétales aux clôtures en plastique ou minérales ;
- Inciter les communes et les particuliers à la plantation d'arbres dans l'espace public et dans les jardins ;
- Accompagner les petits propriétaires dans la gestion de leurs parcelles en les redirigeant vers les acteurs compétents ;
- Mieux faire respecter les obligations légales en matière de gestion des espaces forestiers, mettre notamment en place une Charte forestière assurant une gestion responsable des espaces boisés.



Porteur : CCICV



Partenaires : CA, Région, Département, communes, AMI Région, Réseau des CUMA, Agence Normande de la biodiversité

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'agriculteurs investis dans le Plan Haies	20% (environ 90 agriculteurs)
Part des espaces forestiers locaux signataires de la Charte forestière	80% de la surface forestière
Moyens humains	Moyens financiers
A définir avec la CA	A définir avec la CA



A1.3. Agir pour préserver et accroître la biodiversité du territoire



Projet de base

A partir de 2023 :

- ❑ **Développer une politique globale de gestion des espaces naturels plus respectueuse de la biodiversité :**
 - Privilégier un fauchage tardif en tenant compte des multiples contraintes pour les bordures de champs (visibilité, accès, préservation des cultures...), un élagage respectueux de la nidification, une gestion différenciée des espaces verts, soutenir la plantation de prairies mellifères...
 - Former les agents d'entretien d'espaces verts à ces nouvelles pratiques en incluant la Chambre d'agriculture et l'Agence Normande de la biodiversité ;
 - Intégrer progressivement les indicateurs territoriaux de la biodiversité développés par l'Agence Normande de la biodiversité dans le suivi de la politique biodiversité du territoire ;
 - Sensibiliser le public afin de mieux faire accepter ces nouvelles pratiques.

A partir de 2024 :

- ❑ **Sensibiliser les propriétaires de jardin à la biodiversité et aux espèces locales :**
 - Travailler avec la Ligue de Protection des Oiseaux, et populariser auprès des propriétaires de jardins le label « Refuge LPO » ;
 - Envisager une politique de stérilisation des chats, pour mieux protéger les populations d'oiseaux.
- ❑ **Inciter les agriculteurs à mettre en place des aménagements de leurs exploitations favorisant la biodiversité :**
 - Travailler avec l'APAD, les GIEE, la Chambre d'Agriculture et autres acteurs pertinents pour mettre en place des mesures de conservation des sols et faire le lien avec l'action A1.3. ;
 - Favoriser des modes de gestion favoriser la biodiversité dans les zones de non traitement, faire le lien avec l'action H2.1. ;
 - Développer des relations entre agriculteurs et apiculteurs.



Porteur : CCICV



Partenaires : Communes, LPO, APAD, CA, GIEE, syndicat des apiculteurs, Agence Normande de la biodiversité

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'agents d'entretien d'espaces verts formés	100% des agents
Partenariat avec la LPO	Réalisé
Partenariat avec l'APAD	Réalisé
Moyens humains	Moyens financiers
Besoins ponctuels	Formation des agents + conventions de partenariat (à préciser)



A2. Diversifier la production agricole et favoriser une alimentation locale



Contexte

L'un des impacts négatifs de la consommation de produits alimentaires provient des transports induits par leurs chaînes de transformation et de distribution. Le renforcement des circuits courts et la diversification de la production locale (développement du maraichage notamment) permettent de diminuer ces impacts et d'augmenter la résilience du territoire face à des chocs extérieurs.



Opérations et politiques liées

Programme LEADER avec le Pays de Bray, PAT de la Métropole de Rouen, PAT de Seine-Maritime, PAT du PETR du Pays de Bray, Mon Panier 76, Agrilocal 76, Outils PARCEL et CRATER



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	++
	Atténuation du changement climatique	+
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Taux de couverture théorique local des besoins en fruits et légumes (outil CRATER)	20% (contre 11% actuellement)
Critères de la loi EGALIM	Au moins 50% de produits de qualité durables dont 20% bio en restauration collective
% de la SAU bio	6% (contre 2% actuellement)
Nb d'exploitations commercialisant dans les filières de proximité ou en circuits courts	A définir



Préconisations environnementales



A2.1. Faciliter l'installation d'agriculteurs dans des filières peu présentes localement et créer des synergies avec les territoires voisins

Dès 2022 :

- ❑ **Participer activement aux concertations des PAT de Rouen et du département et saisir les opportunités qui pourraient se présenter pour le territoire :**
 - Placer le territoire dans une logique d'opportunité en participant autant que possible à l'élaboration des PAT de la Métropole de Rouen et du département de Seine-Maritime ;
 - Saisir les occasions offertes dans le cadre de ces PAT pour développer des filières agricoles locales en circuit court et pour diversifier la production alimentaire du territoire, en lien avec les territoires voisins.

- ❑ **Mener une politique foncière agricole favorisant la diversification de l'agriculture locale :**
 - Conduire un recensement du foncier communal et intercommunal pouvant être exploité en maraîchage, arboriculture, petites productions (volailles, œufs)... et faciliter l'installation sur ces terres de nouveaux agriculteurs ;
 - Intégrer un volet « Connaissance des projets des agriculteurs » dans le recensement des exploitations du diagnostic agricole du PLUi et réserver du foncier pour des projets agricoles spécifiques ;
 - Utiliser notamment les données de l'observatoire foncier local et du recensement agricole avec une exploitation à l'échelle des EPCI ;
 - Sensibiliser les cédants en amont des départs à la retraite ;
 - Faciliter les échanges entre les organismes intervenant dans le domaine de

 **Porteur :** CCICV

 **Partenaires :** Communes, Département, Métropole de Rouen CA, DDTM, SAFER, Bio en Normandie



Projet de base

l'installation (DDTM, SAFER, Région, structures d'accompagnements...) afin de favoriser l'échange et la synergie des initiatives et l'appui aux projets agricoles locaux contribuant au territoire ;

- Au-delà de la mise à disposition de foncier, fournir un accompagnement de ce type de projets d'installation pour qu'ils soient viables et vivables : appuis juridique, économique, organisationnel, relationnel...
- Veiller également au maintien des structures répondant aux enjeux du territoire par un accompagnement des transmissions dans les exploitations d'élevage et systèmes diversifiés.

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Taux de participation de la CCICV aux réunions des PAT	100%
Recensement des projets agricoles et réservation de foncier dans les PLUi	Réalisé
Moyens humains	Moyens financiers
	
Besoins ponctuels	



A2.2. Soutenir et promouvoir les filières de production locale



Projet de base

Dès 2022 :

- ❑ Informer les collectivités et faire un point de situation sur la prise en compte des exigences de la loi Egalim dans la restauration collective :
 - Missionner la Chambre d’agriculture pour réaliser des réunions d’informations et un état des lieux, dans le cadre de ses missions d’intérêt général.

A partir de 2023 :

- ❑ Dans la continuité, inciter les communes à faire leur diagnostic de cantines :
 - Lancer un appel à candidature pour les communes au niveau de la CCICV afin qu’elle puisse réaliser un diagnostic de cantines ;
 - Conventionner avec la Chambre d’Agriculture pour réaliser cette prestation de manière mutualisée pour les communes volontaires du territoire.
- ❑ Développer les échanges entre les agriculteurs et les consommateurs :
 - Recenser les exploitations exemplaires sur le plan environnemental, les valoriser via la communication intercommunale et les engager à mieux faire connaître leurs pratiques auprès des autres agriculteurs, élus et habitants ;
 - Pérenniser et développer les visites grand public à la ferme le week-end ;
 - Mobiliser le monde agricole lors des différents événements locaux ;
 - Réaliser une journée portes ouvertes des exploitations agricoles, envisager la création d’une fête locale.

❑ Faire connaître les producteurs locaux :

- Faire connaître Mon Panier 76 (site regroupant les producteurs locaux) aux habitants via de la communication de la CCICV, inciter les agriculteurs à s’inscrire ;
- Agir en partenariat avec l’Office de tourisme Normandie Caux Vexin qui met également en valeur des producteurs locaux ;
- Soutenir les producteurs, commerces locaux et les AMAP grâce à une communication et une information des habitants ;
- Développer une signalétique pour aider les consommateurs à identifier les produits et producteurs locaux et les différencier des revendeurs.

A partir de 2025 :

❑ Faciliter la commercialisation des produits locaux :

- Soutenir et développer les marchés locaux, lancer notamment un grand marché local en période estival et le pérenniser si la demande est suffisante ;
- Etudier la possibilité de mettre en place des distributeurs automatiques de produits locaux, notamment sur les espaces de covoiturage.



Porteur : CCICV



Partenaires : Chambre d’Agriculture, communes, Bio en Normandie, Département, Mon Panier 76, Office de tourisme Normandie Caux Vexin, producteurs et commerces locaux, AMAP, restauration collective

Indicateur de suivi	Objectif d’ici 2028
Nb d’opérations de communication	Au moins 6 par an
Etat du marché estival	Organisé chaque année
Nb de diagnostics de cantine réalisés	20 communes couvertes
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (animation et communication)	10 000 €/an (communication et événements)



A2.3. Lancer un Plan Alimentaire Territorial



Projet renforcé

- ❑ Lancer un Plan Alimentaire Territorial (PAT) en concertation avec tous les acteurs de la filière alimentaire locale :
 - Recruter un agent communautaire dédié à l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation de ce PAT sur le territoire ;
 - Poursuivre l'objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation du territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et les produits locaux dans les cantines ;
 - Intégrer une réflexion sur l'organisation logistique et les circuits de distribution, un objectif de sensibilisation de la population ainsi qu'un accompagnement des publics les plus précaires en matière d'alimentation dans le PAT ;
 - Sensibiliser les élus du territoire aux enjeux alimentaires en amont du lancement du PAT pour favoriser un portage collectif de la démarche ;
 - Intégrer les mesures suivantes dans le plan opérationnel du PAT.

- ❑ Augmenter fortement la part du local et du bio dans la restauration collective :
 - Travailler avec la Chambre d'Agriculture afin d'établir des diagnostics d'approvisionnement des restaurants collectifs ;
 - Aider à mettre en place une politique d'achat groupés pour l'ensemble de la restauration collective du territoire afin d'assurer aux producteurs locaux une demande soutenue et pérenne ;
 - Soutenir en priorité la demande locale ;
 - En profiter pour développer une sensibilisation à l'alimentation décarbonée et à la réduction du gaspillage – notamment pour les scolaires.
- ❑ Créer des espaces de vente mutualisés :
 - Regrouper les producteurs locaux volontaires et les artisans pour créer un réseau d'espaces de vente mutualisés ;
 - Développer un modèle économique pérenne et réserver du foncier communal et intercommunal pour ces espaces de vente.

 **Porteur :** CCICV

 **Partenaires :** Chambre d'Agriculture, Bio en Normandie, AMAP, CIVAM, Terre de Liens, SAFER, CREPAN, associations ESS, restauration collective, établissements scolaires, producteurs, commerces et artisans locaux, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Part du bio local dans la restauration collective	Au moins 30%
Nb d'espaces de vente mutualisés	Au moins 3 en projets ou réalisés
Moyens humains	Moyens financiers
	
1 ETP (suivi et animation du PAT)	Environ 50 000 € (accompagnement PAT)

Mobilité





M1. Réduire les obligations de se déplacer



Contexte

Les transports routiers représentent 22% de la consommation d'énergie, 28% des émissions de gaz à effet de serre et une part conséquente des émissions d'oxydes d'azote et de particules fines du territoire, il est donc essentiel d'agir sur ce secteur.

Alors que 89% des trajets domicile-travail sont aujourd'hui effectués en voiture sur le territoire, la limitation des besoins de déplacements - en développant le télétravail, les commerces et services de proximité - constitue le premier levier à activer pour réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants liées au secteur..



Opérations et politiques liées

Schéma local de déplacements du Pays entre Seine et Bray, SCOT, PLUi, Plan de Mobilité de la Métropole de Rouen (en cours de réalisation)



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+++
	Amélioration de la qualité de l'air	+++
	Energies renouvelables	



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Trafic routier sur les principaux axes	Baisse de 3%
Consommation d'énergie du transport routier	256 GWh (contre 320 GWh en 2018)
Emissions de gaz à effet de serre du transport routier	67 100 tCO2e (contre 86 800 tCO2e)



Préconisations environnementales



M1.1. Encourager la pratique du télétravail



Projet de base

Dès 2022 :

Développer le télétravail dans les services communaux et communautaires :

- Profiter de l'expérience acquise pendant la crise sanitaire pour développer le télétravail dans la CCICV (entre 20 et 25 postes sont télétravaillables dans l'intercommunalité) ;
- Garantir l'accès au matériel et outils nécessaires pour les agents ;
- Communiquer auprès du grand public et des entreprises sur la pratique du télétravail dans la collectivité afin de les inciter à faire de même.

En fonction des opportunités et des moyens humains disponibles :

Inciter au télétravail dans les entreprises et les administrations :

- Encourager les entreprises locales, et particulièrement celles des zones d'activités communautaires qui le peuvent, à développer le télétravail pour leurs employés ;
- Valoriser les entreprises locales qui permettent le télétravail de leurs employés et mettre en avant les avantages associés à travers différents canaux de communication (site internet, magazine communautaire, réseaux sociaux...);
- Recenser les espaces de co-working existants sur le territoire et les faire connaître ;
- Faire le lien avec les actions « Optimiser les pratiques de mobilité dans les entreprises » et « Faciliter la connaissance, les échanges et la valorisation des bonnes pratiques des acteurs économiques locaux ».



Porteur : CCICV



Partenaires : CCI, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'entreprises dans les ZAE incitées à développer le télétravail	100%
Part du temps en télétravail pour les agents des collectivités qui le peuvent	Au moins 20%
Moyens humains	Moyens financiers
Missions incluses dans le poste d'animateur économique	



M1.2. Créer un réseau d'espaces de coworking



Projet optimal

☐ Créer des espaces de coworking en adéquation avec les besoins des entreprises d'Inter Caux Vexin et des territoires voisins :

- Réaliser une étude sur les besoins des entreprises et des habitants en matière de télétravail, en lien avec les territoire voisins et particulièrement avec la Métropole de Rouen ;
- Faire le lien avec les actions « Optimiser les pratiques de mobilité dans les entreprises » et « Faciliter la connaissance, les échanges et la valorisation des bonnes pratiques des acteurs économiques locaux » ;
- Sur la base de cette étude, lancer des projets d'espaces de coworking dans des lieux stratégiques en partenariat avec les entreprises volontaires, tant en termes d'organisation que de financements ;
- Faciliter l'accès en modes doux (marche à pied, vélo...) et en modes partagés à ces espaces de coworking .

☐ Elargir la réflexion autour des espaces de coworking pour développer des tiers-lieux :

- Pour chaque projet d'espace de coworking, envisager une vocation plus large pour en faire des tiers-lieux : espaces d'échanges et de vie locale ;
- Organiser dans ces tiers-lieux des espaces de vente de producteurs locaux, des expositions d'artistes locaux, des vitrines pour l'artisanat local, etc.
- Soutenir et accompagner les porteurs de projet indépendants de tiers-lieux.

☐ Redévelopper les services du quotidien autour de ces espaces de coworking et tiers lieux :

- Profiter de l'opportunité offerte par la création de ces espaces et par le public attiré pour développer des services du quotidien à proximité : services administratifs, de santé, d'assistance maternelle...



Porteur : CCICV (service Développement économique)



Partenaires : CCI, entreprises locales, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'espaces de co-working	Au moins 3
Nb de tiers-lieux	Au moins 3
Moyens humains	Moyens financiers
	200 000 € par espace de coworking (réhabilitation bâtiment existant)



M2. Favoriser la mobilité partagée



Contexte

Pour les nombreux déplacements de moyenne distance effectués sur le territoire, le covoiturage et les transports en commun sont des outils particulièrement puissants pour éviter l'autosolisme qui représente aujourd'hui la norme. L'incitation, la structuration de services de covoiturage et l'optimisation voire le développement de nouvelles offres de transport en commun peuvent permettre de réduire l'impact environnemental du transport routier de manière significative.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Taux d'occupation des voitures	1,7 (contre 1,4 estimé actuellement) : à affiner
Part modale des transports en commun*	8% (contre 3,5% en 2018)



Opérations et politiques liées

Schéma local de déplacements du Pays entre Seine et Bray



Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	+++
Amélioration de la qualité de l'air	+++
Energies renouvelables	



Préconisations environnementales

La construction d'infrastructures (parkings relais) accentue le recul des milieux naturels au profit des milieux urbanisés et peut détériorer le paysage.

Pour limiter ces conséquences négatives, il s'agira de :

- Favoriser les zones déjà urbanisées/artificialisées,
- Etudier les cohérences écologiques du territoire pour diminuer au maximum l'impact sur leur fonctionnalité,
- Etudier l'intégration paysagère des infrastructures, implanter des structures végétales,
- Utiliser des techniques de génie écologique, construire avec des matériaux perméables.

* La part modale d'un mode de déplacement est égale à la part des déplacements réalisés avec ce mode de déplacement sur l'ensemble des déplacements effectués (tout mode confondu). La part modale des déplacements domicile-travail est ici considérée (RP de l'INSEE).



M2.1. Encourager le covoiturage par la mise en place d'infrastructures et de services dédiés



Projet de base

A partir de 2023 :

- ❑ Déployer l'application de covoiturage Klaxit Mobilités sur le territoire, en lien avec la Métropole de Rouen et les territoires voisins :
 - Expérimenter la mise en place de Klaxit Mobilités sur le territoire d'Inter Caux Vexin, notamment pour faciliter le covoiturage sur les déplacements pendulaires domicile-travail vers la Métropole de Rouen qui bénéficie déjà du dispositif ;
 - Mobiliser les entreprises du territoire dans sa mise en place avec une communication et un accompagnement de l'intercommunalité ;
 - Mobiliser les territoires voisins pour envisager un déploiement plus large ;
 - Le financement du dispositif peut être partagé entre les entreprises et des subventions des collectivités, des CEE peuvent aussi être mobilisés.

- ❑ Expérimenter la mise en place d'une voie routière dédiée au covoiturage vers Rouen :
 - Poursuivre le travail en partenariat avec la Métropole de Rouen et le département.

- ❑ Développer Covoit'ici (système d'autostop / covoiturage sécurisé) le long des grandes lignes de déplacements :
 - Expérimenter la mise en place de Covoit'ici sur des axes stratégiques, en lien avec les territoires voisins et en cohérence avec le schéma des aires de covoiturage porté par le département ;
 - Communiquer largement sur le dispositif auprès des habitants et des entreprises.

Porteur : CCICV (service mobilité)

Partenaires : Région Normandie (autorité organisatrice de la mobilité de 1^{er} niveau), Klaxit, Métropole de Rouen, entreprises, territoires voisins, département, Covoit'ici

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'utilisateurs réguliers de Klaxit et Covoit'ici	10 000
Voie dédiée au covoiturage	Réalisée
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (suivi, animation et communication)	A définir avec les acteurs concernés



M2.2. Faciliter l'intermodalité autour des gares, arrêts de bus et aires de covoiturage



Projet de base

A partir de 2023 :

- ❑ Développer les infrastructures permettant de faciliter l'intermodalité vélo – transports en commun – covoiturage :
 - Installer à court terme des parkings à vélos (arceaux en abris vélos voire consignes sécurisées) aux principaux arrêts de bus et dans les aires de covoiturage facilement accessibles à vélos ;
 - Planifier le développement du stationnement vélo à plus long terme dans le « Plan Vélo » local, en cohérence avec les itinéraires et infrastructures cyclables futurs ;
 - Dialoguer avec la Métropole de Rouen et la Région pour garantir une connexion des lignes de bus existantes aux aires de covoiturage.

- ❑ Faire des gares ferroviaires locales de véritables pôles d'échanges multimodaux en partenariat avec la Région, la SNCF et le SDE76 :
 - Faciliter l'accès et améliorer l'attractivité des gares ferroviaires ;
 - Installer des bornes de recharge électrique sur les parkings des gares ;
 - Mettre en place des stationnements vélos sécurisés (consignes) avant le 1^{er} janvier 2024 (article 53 de la LOM) ;
 - Prendre en compte les gares ferroviaires dans le déploiement des dispositifs de covoiturage Klaxit Mobilités et Covoit'ici, en lien avec l'action « Encourager le covoiturage par la mise en place d'infrastructures et de services dédiés ».



Porteur : CCICV (service mobilité)



Partenaires : Région (Nomad), SNCF, SDE76, communes, Klaxit Mobilités, Covoit'ici

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb de stationnements vélos par gare ferroviaire, aire de co-voiturage et principaux arrêts de bus	Au moins 10
Nb de bornes de recharge par gare	Au moins 5
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (suivi)	Environ 50 000 € (stationnements vélos) + coûts supportés par la SNCF et la Région



M2.3. Accroître la desserte et la fréquence des transports en commun existants



Projet optimal

En fonction des possibilités réelles et des opportunités (transferts de la gare Rouen Rive Droite vers Rive Gauche ou création d'une gare de desserte périurbaine à Darnétal par exemple) :

☐ Accroître la fréquence des trains sur le territoire :

- Mettre en avant la fréquentation importante des gares ferroviaires du territoire et leur potentiel de développement pour inciter la Région et la SNCF à augmenter la fréquence des lignes ferroviaires sur le territoire ;
- Insister notamment sur la nécessité de développer l'offre sur l'axe prioritaire Rouen-Amiens.

☐ Réorganiser l'offre de transport en commun existante :

- Analyser l'offre existante (Réseaux Nomad et Astuce) en vue de réorganiser les trajets et les horaires de certaines lignes de bus pour augmenter leur fréquentation.
- Veiller à réorganiser cette offre en cohérence avec les autres offres de transport pour favoriser l'intermodalité.



Porteur : CCICV (service mobilité)



Partenaires : Région, SNCF, Métropole de Rouen, entreprises et établissements scolaires

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Fréquence de passage des trains	Supérieure à celle de 2022
Réorganisation de l'offre de TEC	Réalisée
Fréquentation des TEC	Multiplication par 2 par rapport à 2018
Moyens humains	Moyens financiers
Besoins ponctuels	



M2.4. Développer de nouvelles offres de transport en commun et de transport à la demande



Projet optimal

❑ Créer de nouvelles lignes de transports en commun :

- Profiter de la prise de compétences AOM de l'intercommunalité pour développer de nouvelles lignes de transport en commun sur le territoire ;
- Assurer une complémentarité avec les réseaux Nomad de la Région et Astuce de la Métropole de Rouen ;
- Proposer notamment des lignes assurant la connexion entre les pôles du territoire et permettant de desservir les communes alentours, en fonction des besoins de mobilité les plus importants ;
- Concerter la population et les entreprises pour définir le maillage et la fréquence de cette nouvelle offre, en lien avec les actions « Optimiser les pratiques de mobilité dans les entreprises » et « Faciliter la connaissance, les échanges et la valorisation des bonnes pratiques des acteurs économiques locaux » ;
- Faciliter l'intermodalité avec le train, le covoiturage et les modes doux.

❑ Créer un service de transport à la demande :

- Mener une expérimentation pour répondre à un besoin particulier ou à une zone géographique spécifique dans un premier temps.
- Compléter l'offre de transports en commun locale par une offre de transport à la demande sur les zones plus rurales du territoire et pour un public ne bénéficiant pas d'alternative (public captif).



Porteur : CCICV (service mobilité)



Partenaires : Région, Métropole de Rouen, entreprises et établissements scolaires

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb de nouvelles lignes Part du territoire couvert par le TAD	Au moins 3 (entre les pôles) 100% des communes non couvertes le réseau local de TEC
Moyens humains	Moyens financiers
A définir en fonction du service proposé	A définir en fonction du service proposé Environ 450 000 €/an pour un TAD « gare »



M3. Développer l'usage du vélo et autres modes de transports doux



Contexte

Dans la Communauté de communes, seuls 11% des trajets domicile-travail sont réalisés avec un autre mode de transport que la voiture. Bien que la majorité de ces déplacements domicile-travail soit dirigée vers l'extérieur du territoire et concernent des distances importantes, le potentiel de développement des modes doux (vélo, marche) reste élevé.

Le vélo peut en effet convaincre les actifs qui résident à quelques kilomètres de leur travail mais aussi ceux si bénéficient de solutions d'intermodalité avec le train, le covoiturage ou le bus. Il est aussi adapté pour les petits déplacements du quotidien (courses, loisirs, vie sociale) et pour les jeunes se rendant dans leurs établissements scolaires.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
------------------------	------------------------------------

Part modale des modes actifs *

7% (contre 2,6% en 2018)



Opérations et politiques liées

Schéma local de déplacements du Pays entre Seine et Bray



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+++
	Amélioration de la qualité de l'air	+++
	Energies renouvelables	



Préconisations environnementales

* La part modale d'un mode de déplacement est égale à la part des déplacements réalisés avec ce mode de déplacement sur l'ensemble des déplacements effectués (tout mode confondu). La part modale des déplacements domicile-travail est ici considérée (RP de l'INSEE).



M3.1. Mettre en place un grand Plan Vélo sur l'ensemble du territoire et attirer les nouveaux usagers potentiels



Projet de base

A partir de 2023 :

- ❑ Lancer un Plan Vélo intercommunal pour développer l'usage du vélo du quotidien :
 - Intégrer 3 volets à ce Plan Vélo : aménagements, services et communication.
 - Volet aménagements : planifier le développement cohérent d'un réseau cyclable local continu, efficace et sécurisé avec du jalonnement, des aménagements en site propre ou des voies mixtes selon les configurations, mais aussi le développement du stationnement vélo. Le réseau doit permettre de desservir en priorité les principaux équipements générateurs de flux (écoles, entreprises, commerces...);
 - Volet services : accompagner l'essor du réseau cyclable avec l'écosystème nécessaire à la pratique du vélo du quotidien (réparation, vente, location, savoir rouler à vélo, équipements, aides...);
 - Volet communication : créer une véritable culture vélo et accompagner la mise en œuvre des aménagements et des services (événements, sensibilisation dans les écoles et les entreprises, communication dans les supports publics);
 - Concerner la population pour bénéficier d'une expertise de terrain;
 - Concerner aussi les entreprises en lien avec les actions « Optimiser les pratiques de mobilité dans les entreprises » et « Faciliter la connaissance, les échanges et la valorisation des bonnes pratiques des acteurs économiques locaux »;
 - Profiter des nombreux dispositifs financiers d'accompagnement existants : Fonds mobilités actives « Aménagements cyclables », dotations de l'Etat aux territoires, AVELO, Alvéole, ADMA...

- ❑ Attirer les nouveaux usagers potentiels en favorisant le test, l'achat et en montrant l'exemple :
 - Mettre en place une aide à l'achat de VAE conditionnée et complémentaire des dispositifs nationaux et régionaux ou initier un système de LLD pouvant bénéficier aux habitants;
 - Expérimenter le vélo-partage pour permettre d'accéder aux gares et services sans recours à l'automobile;
 - Promouvoir une image positive du vélo via la communication et l'exemplarité des élus et services des collectivités (en lien avec l'axe 6).



Porteur : CCICV (service Mobilité)



Partenaires : Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Avancement du Plan Vélo Nombre d'aides VAE distribuées	Réalisé et en cours de mise en œuvre 100 par an
Moyens humains	Moyens financiers
 0,4 ETP (suivi et animation)	 40 000 € (réalisation de l'étude) + 20 000 €/an (200 € par VAE) + 800 000 €/an (mise en œuvre du Plan Vélo)



M4. Modifier les pratiques de mobilité des habitants, dans les entreprises et les établissements scolaires



Contexte

Pour modifier les pratiques de mobilité des habitants, il est essentiel de les concerter et d'organiser de nouveaux dispositifs qui répondent à leurs principaux motifs de déplacements, comme le travail et l'école. La planification à l'échelle des entreprises et des établissements scolaires est donc essentielle.

En complément, l'écoconduite peut permettre de réduire les consommations et la facture de carburants des habitants sans changer de manière profonde l'organisation des mobilités.



Opérations et politiques liées

Schéma local de déplacements du Pays entre Seine et Bray



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	++
	Amélioration de la qualité de l'air	++
	Energies renouvelables	



Préconisations environnementales



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
------------------------	------------------------------------

Nb d'entreprises engagées dans un PDMe



M4.1. Optimiser les pratiques de mobilité dans les entreprises



Projet renforcé

- ❑ Inciter les entreprises à réaliser des Plans de Mobilité Employeur (PDMe) et à coordonner leurs plans entre elles :
 - Rappeler aux entreprises comptant plus de 50 salariés sur un même site l'obligation d'insérer un volet mobilité dans leurs négociations salariales obligatoires avec les partenaires sociaux, et à défaut d'élaborer un PDMe ;
 - Inciter les principales entreprises du territoire, particulièrement celles des zones d'activité, à réaliser un PDMe et à coordonner leurs plans entre elles en y associant les petites et moyennes entreprises ;
 - En profiter pour communiquer aux entreprises les actions de mobilité menées par la CCICV, notamment dans le cadre du PCAET : incitation au télétravail, espaces de co-working, lancement de Klaxit Mobilités et Covoit'ici, Plan Vélo, incitation à l'écoconduite...

- ❑ Réaliser un diagnostic de mobilité des entreprises pour mieux connaître leurs besoins :
 - Dans le cadre de l'élaboration du PdMS, des PDMe des entreprises et des actions du PCAET sur l'animation économique, concerter les entreprises du territoire pour faire remonter leurs besoins sur la mobilité et établir un diagnostic territorial ;
 - Utiliser ce diagnostic pour dimensionner les services de mobilité locaux ;
 - Etudier notamment l'opportunité de rétablir des collectes de salariés par navettes.

Porteur : CCICV (service Développement économique)

Partenaires : SDE76, entreprises, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'entreprises incitées à faire un PDMe	200 entreprises
Avancement du diagnostic de mobilité	Réalisé
Moyens humains	Moyens financiers
Missions incluses dans le poste d'animateur économique	



M4.2. Réduire les déplacements automobiles liés à la scolarisation des enfants



Projet optimal

- ❑ Intégrer la mobilité scolaire dans la réalisation du Plan de mobilité simplifié :
 - Elaborer un diagnostic sur la mobilité scolaire ;
 - Mettre en place une méthodologie de développement des mobilités scolaires alternatives au niveau intercommunal, dont les communes peuvent se saisir de manière volontaire ;

- ❑ Développer, à l'initiative des communes et en fonction de leur structure, des moyens de mobilité alternatifs pour les déplacements domicile-établissement scolaire :
 - Initier, avec les écoles, des Plans de mobilité facilitant notamment le covoiturage des enfants et les modes doux ;
 - Envisager la mise en place de pédibus, papybus, vélobus, hippobus...

 **Porteur :** CCICV (service Mobilité)

 **Partenaires :** Communes, établissements scolaires

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Intégration de la mobilité scolaire dans le PMS	Réalisée
Nb d'établissements scolaires engagés sur les actions de mobilité	100% des établissements du primaire et du secondaire
Moyens humains	Moyens financiers
	
0,2 ETP (lancement et coordination des plans de mobilité scolaire)	



M4.3. Promouvoir l'écoconduite par un Plan de sensibilisation ambitieux s'adressant à tous les acteurs



Projet optimal

- ❑ Lancer un grand plan de sensibilisation et de formation à l'écoconduite en envisageant plusieurs possibilités inspirées d'autres territoires :
 - Inciter les fast-food, drive-in mais aussi les écoles, clubs sportifs, associations... à installer un affichage pour inciter les usagers à couper leur moteur ;
 - Développer la signalisation écoconduite ;
 - Afficher des messages en faveur de l'écoconduite sur les véhicules municipaux et de la Communauté ;
 - Offrir aux habitants des autocollants en faveur de l'écoconduite, afin qu'ils les placent sur leur véhicule ;
 - Organiser des campagnes d'information - sensibilisation répétées, en faveur de l'écoconduite, sur tous les supports de communication de la CCICV ;
 - Mettre en ligne sur le site de la Communauté des logiciels et des vidéos pédagogiques sur l'écoconduite ;
 - Offrir des formations écoconduite aux habitants volontaires – notamment à l'occasion de la semaine de la mobilité douce, du développement durable ou d'un « jour de l'environnement » ;
 - Agir avec les entreprises, pour qu'elles offrent également des formations écoconduites à leurs salariés ;
 - Travailler avec les assurances pour réduire le coût de ces formations, pour les habitants, les entreprises et pour les territoires ;
 - Organiser régulièrement des « Concours d'écoconduite » ;

Porteur : CCICV (service Mobilité)

Partenaires : Acteurs économiques et associatifs, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'habitants formés à l'écoconduite	3 000 habitants
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (suivi, animation et communication)	4 000 €/an (signalisation, communication, événements)



M5. Faciliter la transition vers des véhicules motorisés moins carbonés



Contexte

Le secteur des transports routiers est aujourd’hui très dépendant des énergies fossiles, il repose en effet presque entièrement sur l’usage de produits pétroliers comme carburant.

Pour les nombreux déplacements où les véhicules motorisés restent encore indispensables, il s’agit donc de diminuer les émissions de gaz à effet de serre associées en encourageant le passage à des motorisations moins polluantes : électriques, hybrides, bio-GNV, etc.



Opérations et politiques liées

Schéma local de déplacements du Pays entre Seine et Bray



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d’énergie	+
	Amélioration de la qualité de l’air	++
	Energies renouvelables	+



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d’ici 2028 (fin du PCAET)
------------------------	------------------------------------

Part de véhicules électriques dans le parc auto	12%
---	-----



Préconisations environnementales

La construction de véhicules moins polluants nécessite une part importante de ressources non-renouvelables. C’est le cas notamment des batteries des véhicules hybrides ou électriques.

Pour limiter ces conséquences négatives, il s’agira de :

- Effectuer le renouvellement lorsque la flotte existante est obsolète,
- Accompagner l’action avec une sensibilisation appropriée sur la sobriété et sur la consommation des ressources par les véhicules,
- Établir un catalogue des véhicules les moins consommateurs de ressources et le diffuser aux acteurs (publics et privés) pour les orienter vers les meilleures options.



M5.1. Amplifier l'installation de bornes de recharge électrique



Projet de base

A partir de 2023 :

- ❑ Lancer un plan de déploiement de bornes de recharges électriques sur le territoire :
 - Dans un premier temps et dans le cadre du SDIRVE réalisé par le SDE76, étudier les besoins du territoire et définir les lieux de déploiement prioritaires en répondant à la concertation lancée par le SDE76 ;
 - Planifier le déploiement de bornes de recharge sur le patrimoine de la CCICV (pôles, ZAE communautaires...);
 - Etudier l'intérêt d'une action complémentaire au SDE76 via une SEML avec un opérateur privé et la mise en place de contrats longs pour la construction des infrastructures et le développement des services associés ;
 - Mieux faire connaître les lois permettant d'équiper de bornes de recharge électriques les parkings de l'habitat collectif ;
 - Sensibiliser également les entreprises et les administrations aux véhicules électriques.

Porteur : CCICV (service Mobilité)

Partenaires : SDE76, Enedis, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb de bornes de recharge électrique partagés sur le territoire	A définir
Moyens humains	Moyens financiers
	A préciser (entre 3 000 et 4 000 € par borne)



M5.2. Mettre en place des véhicules électriques partagés dans les communes



Projet renforcé

- ❑ Expérimenter le développement de l'autopartage dans différentes configurations du territoire afin d'étudier l'adéquation besoin / service :
 - Les objectifs de l'autopartage sont les suivants :
 - Faciliter la multimodalité,
 - Déclencher la démotorisation des ménages en offrant une alternative à la seconde voiture,
 - Permettre des solutions ponctuelles pour l'accès à la ZFE-m.
 - Dans les communes qui s'y prêtent le mieux, expérimenter un système d'autopartage des véhicules communaux et intercommunaux les moins polluants pour les habitants le week-end.

- ❑ Si le potentiel est réel, mettre en place un service d'autopartage de véhicules électriques dans les communes avec une ou plusieurs bornes de recharge électriques centrales :
 - S'inspirer de l'expérience d'autres territoires comme celle de Villerouge-Termenès et de la première phase d'expérimentation ;
 - Etudier au préalable le besoin du territoire et des habitants puis planifier le déploiement du service en démarrant dans les communes où le potentiel est le plus fort.

Porteur : CCICV (service Mobilité)

Partenaires : Communes, SDE76

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Etat du service d'autopartage	Expérimenté dans 3 communes
Moyens humains	Moyens financiers
	150 k€ (expérimentation du service d'autopartage : 6 VE, + 6 bornes + logiciel)



M5.3. Développer la mobilité GNV sur le territoire



Projet optimal

- ❑ **Planter une ou plusieurs stations GNV ou multi-énergies sur le territoire :**
 - En partenariat avec GRDF, implanter une station GNV ou multi-énergies sur un axe passager du territoire ;
 - Mobiliser et concerter les entreprises locales qui souhaitent passer une partie de leur flotte de véhicules lourds au GNV pour dimensionner la station et définir sa localisation ;
 - Etudier la possibilité d'un déploiement plus important des stations GNV / multi-énergies.

 **Porteur :** CCICV (service Mobilité)

 **Partenaires :** GRDF, SDE76

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de stations GNV sur le territoire	Au moins 1
Moyens humains	Moyens financiers
	
	A définir

Economie locale, tourisme et déchets





E1. Accompagner et soutenir les acteurs économiques dans leur transition écologique



Contexte

Les acteurs économiques constituent un levier important pour la réussite du Plan Climat. Les activités industrielles et tertiaires représentent en effet 21% de la consommation d'énergie et 11% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, elles induisent également des transports qui sont à la source de consommation et d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants.

Cette axe vise à mobiliser et à mettre en réseau tous ces acteurs économiques (industries, commerçants, artisans, entreprises divers...) dans le cadre du Plan Climat et à faciliter leur passage à l'action.



Opérations et politiques liées



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	++
	Amélioration de la qualité de l'air	++
	Energies renouvelables	+



Préconisations environnementales



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Consommation d'énergie du secteur industriel	99 GWh (contre 120 GWh en 2018)
Consommation d'énergie du secteur tertiaire	101 GWh (contre 123 GWh en 2018)
Emissions de gaz à effet de serre de l'industrie	11 000 tCO2e (contre 17 300 tCO2e en 2018)
Emissions de gaz à effet de serre du tertiaire	12 800 tCO2e (contre 22 500 tCO2e en 2018)
Consommation de fioul dans le tertiaire	27 GWh (contre 46 GWh en 2018)
Nombre d'entreprises investies (membres du club ou faisant l'objet d'un accompagnement)	200 entreprises



E1.1. Faciliter la connaissance, les échanges et la valorisation des bonnes pratiques des acteurs économiques locaux



Projet de base

A partir de 2023 :

- ❑ Réaliser un état des lieux des acteurs économiques du territoire et de leurs besoins :
 - Recenser les entreprises du territoire en partenariat avec la CCI, la CMA et les syndicats professionnels ;
 - Réaliser une enquête auprès des entreprises sur leur activité, leur nombre de salariés, leurs bonnes pratiques, la gestion de leurs déchets, leurs besoins de formation en matière climatique, leurs besoins en matière de mobilité...
 - Réaliser cette enquête en lien avec les autres actions du PCAET qui concernent les entreprises.

- ❑ Initier un Club d'entreprises RSE engagées en faveur du Climat facilitant les échanges, la transmission d'informations, la sensibilisation et les retours d'expérience :
 - Organiser des rencontres avec des entreprises ayant engagé des actions fortes en matière climatique, afin de faire bénéficier les entreprises locales de retours d'expérience positifs – et rentables ;
 - Organiser des rencontres sur des thématiques précises en y associant d'autres types d'acteurs : Codev, associations, agriculteurs, syndicats, EPIC...
 - Renforcer l'information des acteurs sur les aides et accompagnements disponibles en lien avec l'action «Faire connaître et faciliter l'accès aux entreprises des dispositifs d'accompagnement visant à réduire leur impact environnemental » ;

- ❑ Rappeler aux acteurs économiques la réglementation en vigueur en matière d'éclairage privé au sein des zones d'activités (y compris pour les panneaux publicitaires et enseignes).

A partir de 2024 :

- ❑ Organiser une Journée de mobilisation des entreprises ouverte au public :
 - Inviter les entreprises de toute nature à venir se présenter, mettre en valeur leur savoir-faire, faire connaître leurs bonnes pratiques et débattre (colloque, etc.) ;
 - Mettre en valeur les entreprises locales les plus innovantes en matière climatique et environnementale.

- ❑ Créer un poste d'animateur économique du climat dans la CCICV :
 - Il sera chargé de dialoguer avec les entreprises, recenser leurs besoins, les mettre en réseau, les sensibiliser aux enjeux énergétiques et climatiques, de les informer et les conseiller.



Porteur : CCICV (service Développement économique)



Partenaires : CCI, CMA, CA, Codev, communes, Seine-Maritime Attractivité

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Etat des lieux des acteurs économiques	Réalisé
Nb de réunions du club d'entreprises	Au moins 6 par an
Journée de mobilisation des entreprises	1 par an
Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP (animateur économique du climat)	2000 €/an (animation, événements)



E1.2. Faire connaître et faciliter l'accès aux entreprises des dispositifs d'accompagnement visant à réduire leur impact environnemental



Projet de base

A partir de 2023 :

- ❑ Informer les artisans, commerçants et entreprises des aides, labels et accompagnements existants pour la transition écologiques :
 - Faire connaître les principaux dispositifs proposés localement par la CCI, la CMA, l'ADEME, les collectivités locales...
 - Renvoyer vers les plateformes existantes pour un recensement complet des aides et dispositifs : Aides entreprises.fr, les-aides.fr, agirpourlatransition.ademe.fr, sites des chambres consulaires...
 - Encourager les industries à mettre en place des plans de gestion des solvants et des schémas de maîtrise des émissions afin de réduire les émissions de COVNM et autres polluants atmosphériques.

Action capitale pour atteindre les objectifs de baisse d'émissions de COVNM

A partir de 2024 :

- ❑ Initier des démarches d'aides et d'assistance aux entreprises souhaitant réduire leur impact carbone et environnemental :
 - En partenariat avec la CCI et la CMA, lancer une opération « Eco-défis », renouvelable annuellement, y compris pour les acteurs du tourisme et de la restauration ;
 - Initier avec l'ADEME une démarche « TPE-PME : gagnante à tous les coûts » ;
 - Développer des projets similaires et simultanés dans plusieurs entreprises à la fois et assurer un suivi mutualisé de ces projets.

- ❑ Offrir aux entreprises la possibilité de réaliser un bilan carbone à moindre coût et les accompagner dans leur mise en œuvre :
 - Envisager la possibilité de contractualiser avec un bureau d'études pour une offre mutualisée permettant d'offrir aux entreprises un bilan carbone à coût réduit ;
 - Travailler en partenariat avec la CCI, la CMA et l'ADEME.

Porteur : CCICV (service Développement économique)

Partenaires : CCI, CMA, ADEME, Région, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'entreprises engagées dans une des démarches de l'action	100
Moyens humains	Moyens financiers
Missions incluses dans le poste d'animateur économique	



E2. Réduire la production de déchets et favoriser l'économie circulaire



Contexte

Réduire la production de déchets au quotidien constitue un levier de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des impacts environnementaux de manière plus globale. C'est aussi un levier important d'économies pour la collectivité qui doit collecter et traiter l'ensemble des déchets produits, et qui doit s'aligner avec les évolutions réglementaires comme l'obligation du tri à la source des biodéchets d'ici 2024.

Moins d'emballages (éco-conception, achat en vrac), plus d'économie circulaire avec du partage, de la réutilisation, de la réparation, du recyclage et de la valorisation : les pistes d'actions sont variées et concernent tous les acteurs du territoire : du producteur au consommateur. Elles doivent s'appuyer sur les principaux acteurs déjà investis comme le SMEDAR.



Opérations et politiques liées

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique ++



Réduction de la consommation d'énergie ++



Amélioration de la qualité de l'air +



Energies renouvelables



Préconisations environnementales



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées	Diminution de 30%
Quantité de déchets collectés totaux	A définir
Emissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets	210 tCO2e (contre 280 tCO2e en 2018)



E2.1. Faciliter la gestion des déchets sur le territoire et leur réduction



Projet de base

Dès 2022 :

- Poursuivre l'harmonisation du système de collecte et de gestion des déchets pour les professionnels :
 - Harmoniser la redevance spéciale pour tous les professionnels sur le territoire ;
 - En profiter pour informer les professionnels sur les obligations qui s'imposent à eux et inciter également les artisans à conventionner (avec la CCICV ou un prestataire privé) pour faciliter le recyclage de leurs déchets.

A partir de 2023 :

- Renforcer la communication sur les déchets auprès des habitants et des entreprises et insister sur la réduction des tonnages :
 - Renforcer la communication autour du label « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » ;
 - Sensibiliser les habitants en multipliant les visites au SMEDAR ;
 - Organiser une sensibilisation des scolaires et conventionner avec l'association Vagabond.es de l'énergie pour des interventions ;
 - Par le biais des communes, inciter les restaurateurs à servir de plus petites portions pour limiter le gaspillage alimentaire ;
 - Sensibiliser les commerçants à la vente en vrac et soutenir les initiatives mutualisées visant à réduire les emballages, notamment plastique.



Porteur : CCICV (service Déchets)



Partenaires : SMEDAR, communes, Zero Waste, ADEME, Association Vagabon.ed de l'énergie

A partir de 2024 :

- Organiser un défi « Familles Zéro Déchet » :
 - Voir notamment : <https://www.famillezerodechet.com/>

A partir de 2027 et en fonction de la volonté des élus :

- Modifier le système de financement de gestion des déchets et mettre en place une Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) :
 - Initier la réflexion après les élections municipales de 2026.

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Taux de professionnels soumis à la redevance spéciale	100%
Nb de familles participant au défi « Familles Zéro Déchet » Etat de la REOM	10 par an En cours de mise en place
Moyens humains	Moyens financiers
0,4 ETP (harmonisation et REOM + sensibilisation + défis)	4 000 €/an (communication et événements spécifiques aux déchets)



E2.2. Favoriser le développement d'une économie circulaire locale



Projet de base

Dès 2022 :

- ❑ **Créer une ressourcerie/recyclerie et revoir l'aménagement des déchèteries afin de faciliter le réemploi :**
 - Poursuivre le projet de ressourcerie ;
 - Revoir le réaménagement des déchetteries pour faciliter le réemploi, en synergie avec le développement de la recyclerie et le dispositif SMEDAR-troc (déchets de chantier).

A partir de 2023 :

- ❑ **Faciliter les échanges inter-entreprises autour de l'économie circulaire :**
 - Organiser des rencontres croisées avec les entrepreneurs et entreprises locales autour de l'économie circulaire. Y associer d'autres types d'acteurs : associations, Ressourcerie...
 - Faire adhérer la CCICV, la CCI ou une association d'entreprises locales au réseau Synapse, Réseau national des acteurs de l'écologie industrielle et territoriale ;
 - Tirer parti de la plateforme Normandie Economie Circulaire.

A partir de 2024 :

- ❑ **Initier des mutualisations de moyens entre les entreprises du territoire :**
 - Faciliter les échanges intra-territoriaux entre les acteurs investis et identifier de potentiels synergies à exploiter ;
 - Mettre en place des services mutualisés tels que le gardiennage, les transports, la logistique, les achats groupés, la gestion des déchets, l'entretien des espaces verts, la mutualisation d'équipements - machines, navettes, salles de réunion – les achats groupés - ou même le partage de compétences via des groupements d'employeurs...
 - Travailler également avec les associations de commerçants pour initier des mutualisations : achats groupés, livraisons...



Porteur : CCICV (service Développement économique)



Partenaires : Service Déchets de la CCICV, SMEDAR, entreprises, , Comité Régional de Economie Circulaire

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Fréquentation de la ressourcerie	A définir
Adhésion au réseau Synapse	Réalisée
Nb de rencontre d'entreprises locales sur l'économie circulaire	4 par an
Moyens humains	Moyens financiers
Missions incluses dans le poste d'animateur économique	



E2.3. Mieux valoriser les biodéchets



Projet de base

Dès 2022 :

- ❑ Etudier puis mettre en place une solution pour la généralisation du tri à la source des biodéchets et leur valorisation, rendue obligatoire au 31 décembre 2023 :
 - Dans un premier temps, réaliser un parangonnage des solutions mises en place sur d'autres territoires similaires ;
 - Etudier la possibilité de développer le compostage à domicile ;
 - Lancer un questionnaire en ligne pour connaître les habitudes des habitants en milieu rurale et estimer la production de biodéchets ;
 - Etudier la possibilité d'une valorisation par méthanisation et les réseaux à mettre en place à court terme pour la collecte des déchets fermentescibles, dans le strict respect de la législation ;
 - Profiter des aides de l'ADEME pour la réalisation d'une étude préalable et la mise en œuvre de la solution choisie et de l'accompagnement proposé par la Région.

- ❑ Travailler avec les agriculteurs pour ouvrir un ou plusieurs espaces de dépôt de déchets verts pouvant leur fournir un « engrais vert » :
 - Etudier les possibilités avec le SMEDAR pour éviter la création d'installations classées ;
 - Expérimenter des partenariats entre les collectivités (intercommunalité et communes), la CA et les agriculteurs pour la valorisation des déchets verts, dans la limite des possibilités restantes du fait du transfert de la compétence de traitement des déchets au SMEDAR ;
 - Veiller à un contrôle des déchets verts pour garantir un « engrais vert » de qualité, notamment à ce qu'il n'y ait pas de plastique.

A partir de 2023 :

- ❑ Développer le compostage à domicile en partenariat avec le SMEDAR :
 - Poursuivre la communication menée par le SMEDAR et la CCICV ;
 - Lancer une formation au compostage des déchets auprès de tous les habitants possédant un jardin et ceux en habitat collectif qui le souhaitent ;
 - Proposer des composteurs à coût réduit en complément du guide de fabrication de composteur proposé par le SMEDAR.



Porteur : CCICV (service Déchets)



Partenaires : ADEME, Région, SMEDAR, communes, CA, agriculteurs

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'usagers et de pros disposant d'une solution de tri des biodéchets	100%
Nb de composteurs distribués	200 par an
Nb de dépôts de déchets verts	Au moins
Moyens humains	Moyens financiers
0,6 ETP (mise en place du tri à la source et lien avec les agriculteurs)	8 000 €/an (40 € par composteur)



E3. Agir pour un tourisme écologique



Contexte

Le territoire présente un potentiel intéressant pour le développement d'une offre d'éco-tourisme, passant par la mise en valeur de son patrimoine architectural, culturel et naturel tout en privilégiant des déplacements peu carbonés et des pratiques exemplaires. Cela passe également par un accompagnement des acteurs touristiques locaux et par une reconnaissance des actions mises en œuvre.



Opérations et politiques liées

Schéma de la randonnée (2019), Ateliers thématiques de Seine Maritime Attractivité (poste Slow tourisme)



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	+
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
------------------------	------------------------------------

- | | |
|---|-----------|
| <ul style="list-style-type: none"> Nb d'acteurs touristiques engagés (label ou accompagnement) | A définir |
|---|-----------|



Préconisations environnementales



E3.1. Développer l'éco-tourisme sur le territoire



Projet de base

Dès 2022 :

☐ Développer des circuits touristiques verts sur le territoire :

- Mettre en place un schéma de la randonnée axé sur les circulations douces (marche, VTT, vélo de route, randonnée équestre...) et la mise en valeur des producteurs et artisans locaux, du patrimoine architectural, culturel et naturel ;
- Développer des circuits thématiques : circuit de l'eau, découverte de la faune et de la flore, circuit de découverte des activités agricoles en partenariat avec la Chambre d'Agriculture...
- Développer des outils et services numériques en complément des supports matériels prévus ;
- Profiter de l'élaboration du Plan Vélo pour mener une réflexion sur la complémentarité entre l'offre touristique et utilitaire, en partenariat avec les acteurs concernés (département, SNCF).

A partir de 2023 :

☐ Sensibiliser, former et accompagner les acteurs du tourisme local dans des démarches de tourisme responsable :

- Leur présenter l'ensemble des labels existants en matière de tourisme responsable : label slow tourisme, label accueil vélo, gîte de France, Accueil paysan, Bienvenue à la Ferme...
- Relayer les formations proposées par la Fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme ;
- Encourager l'adhésion à l'office de tourisme pour avoir accès à certains services dont des rencontres autour du tourisme vert ;
- Développer une rubrique dédiée dans l'espace pro du site de l'office de tourisme.

☐ Développer le tourisme local et inciter les habitants à mieux connaître leur propre territoire :

- Faire connaître l'offre touristique locale existante via internet et des supports physiques, communiquer sur l'Office de tourisme Normandie Caux Vexin ;
- Développer un réseau local de Greeters (proposition de visites et balades gratuites par des volontaires).



Porteur : CCICV (Service Tourisme)



Partenaires : Office de tourisme Normandie Caux Vexin, communes, CA, Seine Maritime attractivité, services sport du département, fédération départementale des randonnées pédestres, espaces naturels sensibles, SNCF, réseau des Greeters

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Etat du Schéma de la randonnée	Réalisé et en cours de mise en œuvre
Nombre d'établissements touristique bénéficiant d'un label vert	A définir
Nb de greeters sur le territoire	10 greeters
Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Production d'énergies renouvelables





EnR1. Impliquer tous les acteurs dans la politique de déploiement des énergies renouvelables



Contexte

Le diagnostic du PCAET a mis en avant d'importants potentiels de production d'énergie renouvelable sur le territoire : photovoltaïque, éolien, bois énergie, méthanisation... La valorisation de ces potentiels nécessite cependant un cadre de développement partagé pour être accepté par tous. Afin d'organiser le l'essor de ces énergies renouvelables, il est donc nécessaire d'établir une politique de déploiement qui assure transparence, concertation et intègre des règles strictes définis de manière collégiale.



Opérations et politiques liées

SRADDET



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+++



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Politique de déploiement des EnR	Respectée
Nombre de ménages touchés par la communication	100% des ménages (21 747 en 2018)



Préconisations environnementales



EnR1.1. Informer et communiquer sur les énergies renouvelables



Projet de base

A partir de 2023 :

- ☐ Renforcer l'information des habitants sur les énergies renouvelables ainsi que sur les avantages de l'architecture bioclimatique :
 - En lien avec l'action « Renforcer l'information et la sensibilisation sur les questions de rénovation et de sobriété énergétiques (1/2) », éditer une plaquette pédagogique sur les énergies renouvelables et leurs avantages : solaire photovoltaïque et thermique, géothermie, méthanisation, éolien, bois-énergie mais aussi sur l'architecture bioclimatique (intégration dans l'environnement, puit canadien, ventilation double-flux...);
 - Profiter des événements locaux pour mettre en place des stands sur les EnR ;
 - Organiser des témoignages et des retours d'expérience d'habitants ayant mis en place des installations d'énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, pompes à chaleur, poêle à bois, architecture bioclimatique) ;
 - Communiquer largement sur le cadastre solaire réalisé par le SDE76 pour inciter les habitants à installer des panneaux solaires photovoltaïques et thermiques.

A partir de 2024 :

- ☐ Organiser des rencontres avec les architectes et les entreprises du bâtiment afin de les sensibiliser aux énergies renouvelables :
 - Confier l'organisation à l'animateur économique communautaire et convier également la CCI, la CMA, INHARI, le CAUE, des énergéticiens...;
 - Envisager des interventions de professionnels du secteur ;
 - En profiter pour étudier les potentiels offerts par les turbines à vent au niveau de l'habitat individuel.

 **Porteur :** CCICV

 **Partenaires :** INHARI, CAUE, CCI, CMA, entreprises du bâtiment, énergéticiens, Réseau ECLORE, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'opérations communication	Au moins 4 par an
Nb de rencontres inter-acteurs organisés	Au moins 1 par an
Moyens humains	Moyens financiers
	
0,1 ETP (animation et communication)	4 000 €/an (communication et événements spécifiques EnR)



EnR1.2. Définir une politique locale et partagée de développement des énergies renouvelables



Projet de base

A partir de 2023 :

☐ Initier et favoriser les projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens :

- Travailler en partenariat avec le réseau ECLORE (Réseau des Energies Citoyennes, Locales et Renouvelables en Normandie) et l'ADEME pour sensibiliser les citoyens et faire émerger des projets d'énergies renouvelables citoyennes ;
- Profiter des événements locaux et de ceux organisés dans le cadre du PCAET ;
- Exemple de ressource de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/animer-territoire/mobiliser-acteurs-territoire/developpement-projets-denergie-renouvelables-a-gouvernance-locale>

☐ Instaurer un cadre de développement pour les grands projets d'énergie renouvelable :

- Assurer une politique d'information large et une parfaite transparence ;
- Concerter de manière inclusive bien en amont des projets pour pacifier les débats ;
- Accompagner l'insertion paysagère des projets et réduire au maximum leurs impacts sur l'environnement et la qualité de vie des habitants afin de garantir une meilleure acceptabilité par les riverains ;
- Définir un cadre de développement territorial pour l'éolien et le photovoltaïque au sol avec des zones de développement et des zones de non développement en tenant compte des règles du SRADDET associées, concerter les élus et la population pour cela.

☐ Envisager de réunir l'ensemble des études et de la politique locale en matière d'énergies renouvelables dans un Schéma Directeur des Energies :

- Missionner le SDE76 pour l'appui technique sur ce Schéma Directeur des Energies ;
- Evaluer notamment la répartition par usage de la consommation de gaz naturel dans l'industrie (chauffage, chaleur pour les process, besoin matière...) pour déterminer dans quelles proportions le gaz naturel pourrait être substituable par d'autres énergies (biomasse ou électricité) ;
- Anticiper l'adaptation des réseaux de distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur) en fonction du développement des filières d'énergies renouvelables envisagé.



Porteur : CCICV



Partenaires : Réseau ECLORE, ADEME, communes, Codev, CA, SDE76

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Partenariat avec le réseau ECLORE Etat de la politique de développement	Réalisé Réalisée et partagée
Moyens humains	Moyens financiers
 Besoins ponctuels	



EnR2. Lancer des études et des projets de production d'énergies renouvelables



Contexte

La valorisation du gisement de production d'énergies renouvelables locales nécessite un approfondissement de certains potentiels par des études plus poussées que celles du diagnostic PCAET. Elle doit également passer par le développement de projets concrets portés par des acteurs volontaires et avec le soutien d'acteurs compétents.



Opérations et politiques liées

SRADDET, aides financières à l'investissement via la Région, l'ADEME et le Département



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+++



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Production du solaire photovoltaïque	57 GWh (contre 1,8 GWh en 2019)
Production de biogaz à partir de la méthanisation	20 GWh (contre 0 GWh en 2019)
Production d'électricité à partir de l'éolien	50 GWh (contre 26,4 GWh en 2019)
Production de chaleur à partir de la géothermie	25,7 GWh (contre 10,8 GWh en 2019)
Production de chaleur issue de biomasse solide	114 GWh (contre 93,6 GWh en 2019)



Préconisations environnementales

Pour chacune des énergies renouvelables étudiées, des préconisations environnementales sont à prendre en compte. Elles sont détaillées dans chaque fiche action.



EnR2.1. Soutenir le développement du solaire photovoltaïque et du solaire thermique



Projet de base

Dès 2022 :

- Initier un partenariat avec SDE76 et les communes pour favoriser le développement du solaire photovoltaïque sur toiture :**
 - Diffuser largement le cadastre solaire réalisé par le SDE76, en lien avec l'action « Informer et communiquer sur les énergies renouvelables » ;
 - Effectuer un recensement des bâtiments industriels et commerciaux ainsi que des parkings pouvant accueillir des surfaces importantes de panneaux solaires photovoltaïques en se basant sur le cadastre solaire ;
 - Contacter leurs propriétaires et leur offrir des solutions clés en main développer du solaire sur toiture et/ou en ombrières.



Préconisations environnementales :

- Il sera nécessaire d'orienter les usagers sur des choix pertinents au vu de la qualité paysagère mais aussi concernant les matériaux utilisés en privilégiant des technologies avec une empreinte écologique faible et qui soient recyclables au maximum. Ainsi que privilégier des espaces avec une faible impact sur la biodiversité
- Pour mettre en place ces préconisations, un guide avec un cahier des charges peut être élaboré pour orienter les choix.

- Développer le solaire photovoltaïque sur les friches industrielles et commerciales**
 - Recenser les friches industrielles et commerciales du territoire ;
 - Lancer des projets de ferme solaire lorsque c'est pertinent en intégrant bien la problématique de raccordement au réseau électrique.
- Equiper les zones d'activités en solaire photovoltaïque et thermique :**
 - Etudier les possibilités d'installation en partenariat avec le SDE76 et lancer des projets sur les bâtiments des zones d'activités ;
 - Envisager également la création d'ombrières solaires sur les parkings.
- Soutenir les exploitants agricoles et les entreprises avec grande toiture souhaitant investir dans le solaire :**
 - Proposer un accompagnement administratif et technique, sous réserve que les projets préservent véritablement une activité agricole sur les espaces concernés ;
 - Privilégier les installations sur les bâtiments et les friches non réhabilitables ;
 - Profiter des retours d'expérience de la CA sur l'agrivoltaïsme qui est engagée dans des expérimentations visant à apporter des références techniques et économiques.

Si les conditions le permettent :

- Poursuivre le projet de centrale solaire au sol dans la commune de La Vaupalière.**



Porteur : CCICV



Partenaires : CA, SDE76, INHARI, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Recensement des surfaces disponibles	Réalisé
Nb d'agriculteurs accompagnés	30 agriculteurs
Centrale au sol de La Vaupalière	En service
Moyens humains	Moyens financiers
0,1 ETP (recensement, accompagnements, suivi des dossiers)	Environ 35 000 000 € d'investissement pour 45 MW d'installation au sol



EnR2.2. Contribuer à structurer la filière bois énergie, notamment par des projets de réseaux de chaleur avec chaufferie biomasse



Projet de base

A partir de 2023 :

- ❑ Par le biais de la Chambre d'agriculture et en lien avec l'action A1.2., mener une action de sensibilisation pour identifier l'intérêt des acteurs sur la création d'une filière locale « bandes lignocellulosiques » :
 - Envisager la valorisation de biomasse issue de plantations de saules ou de miscanthus en bandes, conciliant ainsi des enjeux environnementaux (lutte contre l'érosion, biodiversité) et des objectifs de production d'énergie ;
 - Evaluer l'intérêt des agriculteurs et acheteurs locaux pour le développement de cette filière locale en prenant en compte l'ensemble des valorisations possibles ;
 - Mener cette action en partenariat avec le CD76 et mesurer l'opportunité d'une étude plus fine sur le sujet.

A partir de 2025 :

- ❑ Développer des réseaux de chaleur avec des chaufferies bois-énergie :
 - Mettre en place un diagnostic de la ressource bois du territoire en travaillant en cohérence avec l'action « Favoriser une gestion durable des haies et des forêts » ;
 - Identifier les zones urbaines suffisamment denses pour créer des réseaux de chaleur, idéalement dans des zones encore chauffées au fioul ou au gaz ;
 - Lancer des études de faisabilité pour des projets spécifiques avec les communes volontaires en partenariat avec le SDE76 ;
 - Solliciter des aides financières à l'investissement de l'ADEME (Fonds Chaleur notamment), de la Région et du Département.

 **Préconisations environnementales :**

- Mener une campagne de sensibilisation sur la pollution par le chauffage au bois,
- Valoriser en parallèle les actions d'optimisation des anciennes chaudières, poêles et cheminées.

 **Porteur :** CCICV

 **Partenaires :** CA, CD76, SDE76, communes, Région, ADEME, Département

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'études d'opportunités pour des projets de chaufferies bois et réseaux	6 études d'opportunité
Nb de projets de réseaux de chaleur avec chaufferies bois	3 projets en cours
Moyens humains	Moyens financiers
	
0,1 ETP (suivi des dossiers)	Environ 1 000 000 € d'investissement par installation de taille moyenne (1 MW)



EnR2.3. Etudier le potentiel de la méthanisation et développer de petites unités



Projet de base

Dès 2022 :

- ☐ Soutenir les projets de méthanisation de taille raisonnable, en lien avec les activités agricoles locales et la gestion des déchets locaux :
 - Prendre en compte la future obligation de tri des biodéchets à la source et faire le lien avec l'action « Mieux valoriser les biodéchets » ;
 - Etudier de manière approfondie la valorisation potentielle des biodéchets domestiques, industriels et des boues de stations d'épuration par méthanisation ;
 - Dans les différents projets, veiller à maintenir les fonctionnalités écologiques des sols et à contribuer aux objectifs du PCAET (séquestration, adaptation au changement climatique...)
 - Orienter vers le SDE76 pour l'accompagnement administratif et technique des projets de méthanisation ;
 - Veiller au respect du cadre développement défini dans le cadre de l'action « Définir une politique locale et partagée de développement des énergies renouvelables » ;
 - Faire connaître et valoriser la charte « Métha'Normandie » (co-construite par la Région Normandie, l'ADEME, le SDEM50, le SDEC Énergie, le SIÈGE 27, le Te61, le SDE 76, Biomasse Normandie, la Chambre Régionale d'Agriculture, la DREAL, la DRAAF, GRDF, GRTgaz, ENERCOop Normandie, des élus locaux) pour favoriser le dialogue territorial et l'acceptabilité des projets ;
 - En partenariat avec GRDF, permettre l'identification de l'infrastructure gazière pour l'injection et les contraintes liées au réseau de distribution, acculturer les exploitants agricoles à la production de gaz vert et proposer des visites d'unités de méthanisation et des retours d'expérience.



Préconisations environnementales :

Le développement de la méthanisation peut nécessiter la construction de nouvelles infrastructures. Celles-ci devront faire l'objet d'une étude pour s'assurer de leur insertion paysagère et pour limiter leur impact sur les cohérences écologiques. Une vigilance devra aussi être portée sur l'artificialisation d'espace en intégrant des notions de génie écologique pour minimiser l'impact (perméabilisation des sols lorsque c'est possible).



Porteur : CCICV



Partenaires : CA, SDE76, GRDF, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nb d'accompagnements réalisés	4 projets accompagnés
Moyens humains	Moyens financiers
Besoins ponctuels	



EnR2.4. Mener des études sur le potentiel géothermique au niveau des zones d'activités et soutenir fortement le recours à cette énergie



Projet renforcé

- ❑ Lancer une étude sur le potentiel géothermique de surface et profond au niveau des zones d'activités du territoire :
 - Mener une étude précise sur les potentiels des zones d'activités et déterminer les plus adaptées pour y développer des équipements de géothermie de surface ou profonde couplés à des réseaux de chaleur ;
 - Sur la base de cette étude, lancer des projets avec un accompagnement administratif et technique du SDE76 ;
 - Solliciter des aides financières à l'investissement de l'ADEME (Fonds Chaleur notamment), de la Région et du Département.



Préconisations environnementales :

La géothermie à grande échelle peut être la source de problématique sur les sols. Les études de faisabilité doivent techniquement intégrer la notion de risque.



Porteur : CCICV (Développement économique)



Partenaires : SDE76, ADEME, BRGM, communes, Région, Département

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Etude du potentiel géothermique AMI à destination des communes	Réalisée Réalisé
Moyens humains	Moyens financiers
 Besoins ponctuels	 A préciser

Exemplarité des collectivités





Ex1. Dédier des moyens humains au suivi et à la mise en œuvre du PCAET



Contexte

La première condition de réussite d'un PCAET est l'allocation de moyens humains suffisants pour sa mise en œuvre et son suivi. Au-delà des recrutements nécessaire dans les différentes organisations pour la mise en œuvre de certaines actions, l'implication et la formation des élus et des agents aux enjeux du PCAET est fondamentale.



Opérations et politiques liées



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	+
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Nombre d'ETP recrutés dans la CCICV pour le PCAET	Au moins 2 (3 si réalisation d'un PAT)
Nombre d'élus référents Climat	64
Nombre de citoyens référents Climat	50



Préconisations environnementales



Ex1.1. Former et impliquer largement pour la mise en œuvre et le suivi du PCAET



Projet de base

Dès 2022 :

- ❑ **Nommer un référent Climat dans chaque conseil municipal, relais communal du PCAET :**
 - Leur donner la responsabilité d’être les relais des actions du PCAET au niveau communal, auprès des élus communaux mais aussi auprès des habitants et des autres acteurs.
- ❑ **Proposer aux habitants les plus mobilisés d’accompagner l’action de leur commune, en devenant citoyens-référents Climat :**
 - Les impliquer dans la mise en œuvre de certaines action du PCAET, notamment de communication au niveau communal ;
 - Leur proposer également de soutenir l’action de l’ élu référent communal.

A partir de 2023 :

- ❑ **Organiser des programmes de sensibilisation et de formation des élus et des agents communaux et intercommunaux sur les enjeux climat air énergie :**
 - Décliner les programmes en fonction du poste de chacun, mais avec une sensibilisation générale constituant un socle de base pour tous les agents et élus ;
 - Offrir notamment une formation poussée aux élus communaux référents Climat ;
 - Organiser des visites de site, des conférences et des échanges avec des collectivités similaires sur ces sujets chaque année ;
 - Mettre en avant l’importance d’une prise en compte transversale de ces enjeux ;
 - En profiter pour former à la pratique des écogestes quotidiens ;
 - Mobiliser les entreprises, associations et institutions locales compétentes pour assurer ces sessions de formation et de sensibilisation.



Porteur : CCICV



Partenaires : Communes, Codev, Club Climat
Entreprises, associations et institutions locales compétentes sur les sujets climat air énergie, la fresque du Climat

Indicateur de suivi	Objectif d’ici 2028
Nb d’élus référents Climat	64
Nb de citoyens référents Climat	50
Nb d’élus et agents sensibilisés et formés	100% des élus et agents
Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP (suivi et animation du PCAET)	10 000 €/an + mobiliser le DIFE (formation des élus et des agents)



Ex2. Agir sur le patrimoine et les compétences des collectivités locales



Contexte

Afin d'entraîner l'ensemble des acteurs du territoire avec elle, il est essentiel que la CCICV et les communes soient exemplaires sur les différents axes du PCAET. Elle peut ainsi agir sur le bâti public, l'aménagement du territoire, la mobilité des agents et élus ou encore les finances.



Opérations et politiques liées

BEGES Patrimoine et Compétences



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	+
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Consommation d'énergie de l'intercommunalité et des communes	A définir avec le CEP
Emissions de gaz à effet de serre de l'intercommunalité et des communes	A définir avec le CEP
Production d'énergie renouvelable des collectivités	A définir avec le CEP



Préconisations environnementales

Des préconisations environnementales sont à prendre en compte pour les actions prévoyant la rénovation des bâtiments, la transition vers des véhicules motorisés moins carbonés et la mise en place d'un « Plan Lumière ».



Ex2.1. Rendre exemplaires les bâtiments communaux et intercommunaux



Projet de base

Dès 2022 :

☐ **Conventionner avec le SDE76 pour faire intervenir un Conseiller en Energie Partagée (CEP), dont les missions seraient les suivantes :**

- Faire de la sensibilisation et de l'information ;
- Réaliser un diagnostic de l'ensemble des bâtiments publics par commune ;
- Faire des préconisations d'économie d'énergie ;
- Aider à la recherche de financements ;
- Accompagner les collectivités en phase travaux.

☐ **Lancer un plan de rénovation mutualisé sur la base du diagnostic réalisé :**

- Cibler prioritairement les bâtiments les plus énergivores et les plus émetteurs de gaz à effet de serre ;
- Grouper les travaux et les achats pour bénéficier de tarifs préférentiels et faciliter l'obtention de subventions ;
- Prendre en compte les enjeux de consommation d'eau et de confort d'été ;
- Favoriser l'usage de matériaux bio et géo sourcés ;
- Veiller au bordereau de dépôt des déchets des artisans.

☐ **Réaliser un inventaire des bâtiments publics communaux et intercommunaux afin de :**

- Déterminer ceux pouvant héberger du solaire photovoltaïque, thermique et/ou une chaufferie bois et lancer un plan global d'investissement pour les en équiper ;
- Equiper les bâtiments publics de système de récupération des eaux pluviales ;
- Evaluer leurs usages actuels et envisager une redirection vers de nouveaux usages ;



Porteur : CCICV



Partenaires : SDE76, communes, ARPE, RANCOPER

- Favoriser la mutualisation des bâtiments pour des fonctions et acteurs différents ;
- Mettre en place des actions d'amélioration de la qualité de l'air intérieur pour ceux dont l'exposition de populations sensibles et la plus forte.

☐ **Faire des futurs bâtiments publics des exemples en matière énergétique, climatique et de qualité de l'air :**

- Se servir de ces constructions pour sensibiliser le grand public.



Préconisations environnementales :

Les travaux peuvent avoir de nombreuses conséquences néfastes sur l'environnement, pour les éviter ou les réduire il s'agira ici de :

- Faire appel à des associations ou des écologues pour inventorier les zones à risques vis-à-vis de la faune (chauves-souris et hirondelles notamment),
- Inventorier les éléments architecturaux caractéristiques du territoire pour éviter de les détruire,
- Employer des équipement de prévention des nuisances sonores et olfactives et de pollution de l'air,
- Garantir une gestion durable des ressources naturelles locales
- Maintenir l'équilibre entre production de matériaux et production alimentaire
- Anticiper la hausse ponctuelle de production de déchets pour mieux les valoriser.

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Etat du plan de rénovation
Part de nouvelles constructions
exemplaires

Etabli et en cours de mise en œuvre
100%

Moyens humains

Moyens financiers



1 ETP (CEP)



A définir avec le CEP (rénovation
énergétique des bâtiments)



Ex2.2. Réduire l'impact de la flotte de véhicules et des déplacements des collectivités



Projet de base

Dès 2022 :

- ❑ **Renouveler les flottes de véhicules de manière exemplaire et optimiser leur gestion :**
 - Rendre les flottes automobiles communales et intercommunales moins émettrices, en optant systématiquement pour des véhicules moins polluants lors du renouvellement du parc et de l'achat de nouveaux véhicules ;
 - Optimiser la gestion du parc de véhicules ;
 - Profiter de l'accompagnement du service Efficacité Energétique du SDE76.

- ❑ **Développer le télétravail dans les services communaux et communautaires :**
 - Profiter de l'expérience acquise pendant la crise sanitaire pour développer le télétravail dans la CCICV (entre 20 et 25 postes sont télétravaillables dans l'intercommunalité) ;
 - Garantir l'accès au matériel et outils nécessaires pour les agents ;
 - Communiquer auprès du grand public et des entreprises sur la pratique du télétravail dans la collectivité afin de les inciter à faire de même.

A partir de 2023 :

- ❑ **Réduire l'impact des déplacements des élus et agents des collectivités :**
 - Lancer un plan de formation à l'écoconduite pour tous les élus et agents ;
 - Favoriser la transition vers les mobilités actives par l'appui à l'achat de VAE ou la mise en œuvre de LLD pour les agents (en lien avec l'action M3.1) ;
 - Communiquer dessus pour sensibiliser la population à l'écoconduite.



Préconisations environnementales :

La construction de véhicules moins polluants nécessite une part importante de ressources non-renouvelables. C'est le cas notamment des batteries des véhicules hybrides ou électriques. Pour limiter ces conséquences négatives, il s'agira de :

- Accompagner l'action avec une sensibilisation appropriée sur la sobriété et sur la consommation des ressources par les véhicules.
- Établir un catalogue des véhicules les moins consommateurs de ressources et le diffuser aux acteurs (publics et privés) pour les orienter vers les meilleures options.



Porteur : CCICV



Partenaires : Communes, SDE76

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Part de véhicules à faibles émissions	100% des véhicules renouvelés
Part du temps en télétravail	20% pour les agents qui le peuvent
Part des élus et agents formés à l'écoconduite	100%
Moyens humains	Moyens financiers
Besoins ponctuels	100 à 500 €/agent en fonction du format (formation écoconduite) + renouvellement des véhicules



Ex2.3. Engager un « Plan Lumière » sur l'ensemble du territoire



Projet de base

Dès 2022 :

- Intégrer une trame noire dans la réalisation des PLUi :**
 - Préserver les zones d'habitat de faunes nocturnes et les lieux d'observations nocturnes de la pollution lumineuse ;
 - Etudier notamment la possibilité de réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage des bâtiments publics comme les églises ;

- Poursuivre et planifier les efforts de rénovation de l'éclairage public et d'extinction sur certains créneaux.**

- Sensibiliser les habitants sur les questions d'éclairage public :**
 - Sensibiliser les habitants à l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, à l'intérêt que cela représente en termes énergétique, écologique et financier ;
 - Rappeler que l'extinction n'aggrave pas l'insécurité.



Préconisations environnementales :

Accompagner l'optimisation d'éclairage par une étude de pollution lumineuse (nouvelles technologie qui peuvent se montrer plus impactantes pour certaines espèces).



Porteur : CCICV



Partenaires : SDE76, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Intégration de trames noires dans les PLUi Plan de rénovation et d'extinction de l'éclairage public	Réalisée En cours de mise en œuvre
Moyens humains	Moyens financiers
Besoins ponctuels	



Ex2.4. Intégrer des critères environnementaux dans les achats et appels d'offre des collectivités locales



Projet de base

A partir de 2023 :

- ❑ **Elaborer une « Charte PCAET » engageant les communes et la CCICV à inclure des critères climatiques environnementaux forts dans leurs achats et appels d'offres :**
 - Former les élus et les agents concernés afin de leur permettre d'inclure ces critères et de faire des choix efficaces, sur le plan technique et juridique ;
 - Informer largement les entreprises sur ces nouveaux critères.

Porteur : CCICV

Partenaires : Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Part des marchés publics, achats, subventions intégrant des critères environnementaux	100%
Moyens humains	Moyens financiers
Besoins ponctuels (formation)	

Pollution atmosphérique





Pa1. Suivre les émissions de polluants atmosphériques et garantir l'atteinte des objectifs de qualité de l'air



Contexte

La mise en œuvre du présent plan d'action doit permettre de réduire les émissions de polluants atmosphériques locales et ainsi d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire. Cet axe transverse ne comporte pas d'action propre mais il vise à garantir le suivi des émissions de polluants atmosphériques et l'atteinte des objectifs associés (plus de détails dans le plan air renforcé en annexe).



Opérations et politiques liées

PPA Normandie, PREPA



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique



Réduction de la consommation d'énergie



Amélioration de la qualité de l'air

+++



Energies renouvelables



Préconisations environnementales



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Emissions de SO2	25,1 tonnes (35,9 tonnes en 2018)
Emissions de NOx	460,8 tonnes (579,4 tonnes en 2018)
Emissions de PM2.5	121,6 tonnes (142,8 tonnes en 2018)
Emissions de PM10	191,1 tonnes (265,9 tonnes en 2018)
Emissions de COVNM	522,3 tonnes (597,3 tonnes en 2018)
Emissions de NH3	1036,3 tonnes (1263,2 tonnes en 2018)

MOYENS DE SUIVI ET GOUVERNANCE DU PCAET



Moyens de suivi et gouvernance du PCAET

Instances et outils pour un suivi annuel, opérationnel et participatif

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi du PCAET sur les 6 prochaines années, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin s'est engagé à mettre en place et pérenniser différentes instances. Celles-ci ont vocation à être concrétisées et étoffées au cours de la durée effective du PCAET :

- **Un comité de pilotage** en charge de :
 - L'établissement d'un programme annuel à porter au Conseil Communautaire, sur la base du plan d'actions PCAET ;
 - Prendre les décisions stratégiques pour assurer la bonne mise en œuvre de ce programme annuel ;
 - L'évaluation à mi parcours ;
 - Fréquence de réunion : 1 réunion par semestre.
- **Un comité technique** rassemblant les porteurs d'actions, les responsables de services et les grands partenaires en charge de :
 - Réaliser le suivi opérationnel des actions de toutes les thématiques ;
 - Préparer les décisions opérationnelles ;
 - Fréquence : 1 réunion par trimestre en moyenne.
- **Les commissions thématiques d'Inter Caux Vexin** qui pilotent la mise en œuvre des actions (feuille de route annuelle, suivi, lien avec les partenaires...) par thématique et assure le lien avec les **communes**.
- **Un comité de suivi participatif** incluant le Club Climat et le Codev pour :
 - Faire remonter des informations sur la mise en œuvre des actions ;
 - Être relais de la démarche auprès d'autres acteurs et amplifier la portée des actions ;
 - Modalités : 1 fois par an, la CCICV présente le bilan des actions PCAET réalisées et recueille les retours des habitants sur les actions effectuées.

Un outil de suivi des actions et mesures a également été remis à la collectivité. Il contient des objectifs à horizon 2028 et différentes informations à renseigner chaque année : l'état d'avancement des actions et mesures, des indicateurs de suivi et de résultats ainsi que les moyens humains et financiers engagés. Un onglet de synthèse permet de suivre la qualité du suivi du PCAET et l'avancement de sa mise en œuvre grâce à l'affichage d'indicateurs et de graphiques (voir captures d'écran en pages suivantes).

Au bout de 3 ans, la CC Inter Caux Vexin réalisera une évaluation réglementaire de son PCAET en s'appuyant sur l'outil de suivi complété. Elle devra notamment porter sur :

- L'avancée de la mise en œuvre des actions en faisant le **bilan des actions réalisées** et en justifiant les actions en attentes ;
- Un bilan du rôle des différentes parties prenantes (gouvernance, partenaires, porteurs d'actions) ;
- L'évaluation de la mise en œuvre effective des moyens humains et financiers prévus dans le cadre du PCAET ;
- L'évaluation des impacts des actions et la mise à jour des indicateurs clefs du territoires associés au diagnostic territorial ;
- La comparaison, selon ces indicateurs, de la trajectoire suivie par le territoire avec la trajectoire stratégique retenue dans le cadre du PCAET ;
- Une présentation des actions correctives, modifications de gouvernance et des moyens supplémentaires proposés permettant d'assurer la mise en œuvre effective du PCAET et le suivi de la trajectoire stratégique retenue.

Cette évaluation fera l'objet d'un rapport mis à disposition du public.

Moyens de suivi et gouvernance du PCAET

Outil de suivi du PCAET

Tableur de suivi de la mise en œuvre et de l'impact du PCAET Inter Caux Vexin



A quoi sert cet outil ?

Ce tableur peut être utilisé pour réaliser le **suivi de la mise en œuvre du PCAET et de ses impacts**.

Il permet de caractériser l'état d'avancement des actions et mesures, de comparer les indicateurs relevés aux objectifs opérationnels et de résultats fixés en amont, de suivre les moyens humains et financiers engagés, d'identifier rapidement les points de blocage et d'offrir une vision globale de l'avancement du PCAET. La réalisation d'un tel suivi est essentielle à la bonne mise en œuvre du plan d'actions et à son partage à l'ensemble des parties prenantes.

Le suivi régulier de l'avancement des actions est, de plus, un préalable important à l'évaluation réglementaire à mi-parcours du PCAET

Comment utiliser cet outil ?

Pour être utile, ce tableur doit être renseigné et suivi chaque année. Il est possible de dupliquer le tableur en plusieurs exemplaires avec :

- Un exemplaire par service/acteur impliqué directement dans la mise en œuvre du PCAET en tant que porteur d'action ou partenaire majeur. Chaque acteur/service peut ensuite filtrer les tableaux des différents onglets pour ne garder que les thématiques et actions qui les concernent (avec les colonnes A, B et C des onglets concernés) et renseigner les indicateurs dont ils ont la responsabilité du suivi.
- Un exemplaire centrale pour la personne en charge du suivi du PCAET dans son ensemble, au sein de la CCICV. En récoltant et compilant les données des autres exemplaires, cet exemplaire centrale permet ainsi de suivre le PCAET de manière exhaustive.

Seuls les colonnes des onglets Avancement, Moyens humains-financiers, Suivi et Impacts dont le titre est en rouge sont à compléter.

Onglet Avancement : niveau d'avancement de chaque action et/ou mesure (liste déroulante). **Onglet à remplir chaque année.**

Onglet Moyens humains-financiers : moyens humains et financiers mis en œuvre par action et/ou mesure. **Onglet à remplir chaque année.**

Onglets Suivi : entre 1 et 4 indicateurs de suivi pour chaque action. **Onglet à remplir chaque année.**

Onglet Impacts : entre 1 et 6 indicateurs de résultat par axe stratégique à **remplir à minima à 3 ans et à 6 ans : fin 2025 et fin 2028**

Onglet Synthèse : synthèse du niveau de renseignement des indicateurs de l'outil (pour évaluer la qualité du suivi) et de l'état d'avancement des actions et mesures - *cet onglet n'est pas à remplir, les données sont extraites automatiquement des 4 onglets précédents.*

Onglet Plan d'actions complet : annexe comprenant le plan d'actions détaillé du PCAET dans son intégralité.

Onglet Notations : annexe explicitant la signification des symboles utilisés pour les moyens humains, financiers et les niveaux d'intégration.

Moyens de suivi et gouvernance du PCAET

Outil de suivi du PCAET

N.The	N.Axe	N.Act	Thématique	Axe	Action	Mesures	Niveau d'intégration	Année de lancement	Avancement 2022	Avancement 2023	Avancement 2024	Avancement 2025	Avancement 2026	Avancement 2027	Avancement 2028
H			Habitat et urbanisme												
H	H1		Mieux accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation et mobiliser les professionnels du bâtiment												
H	H1	H1.1.	Accompagner la mise en place de l'Espace Conseil France Renov'				>	2022	En cours						
H	H1	H1.1.	Poursuivre le développement de l'Espace Conseil France Renov' sur le territoire, assuré par INHARI, dans le cadre de la convention existante				>	2022	En cours						
H	H1	H1.1.	Renforcer la communication				>	2022	Démarrage						
H	H1	H1.1.	Réaliser une étude de faisabilité pour renforcer le dispositif à partir de 2024				>	2022	Non-démarrée						
H	H1	H1.1.	Renforcer le dispositif Espace Conseil France Renov' à partir des conclusions de l'étude de faisabilité réalisée en amont.				>	2024	Non-démarrée						
H	H1	H1.1.	Collaborer davantage avec les acteurs privés pour renforcer la filière locale de rénovation et favoriser les bonnes pratiques				>	2024	Non-démarrée						
H	H1	H1.2.	Aider financièrement les habitants dans leurs efforts de rénovation				>	2023	Non-démarrée						
H	H1	H1.2.	Proposer aux habitants la réalisation d'un bilan énergétique de leur habitation à coût réduit grâce à une offre mutualisée et la réalisation d'un marché avec un bureau d'étude				>	2023	Non-démarrée						
H	H1	H1.2.	Inciter au remplacement des chaudières au fioul par des modes chauffage bas-carbone (pompe à chaleur, bois, géothermie) en abondant les aides existantes				>	2023	Non-démarrée						

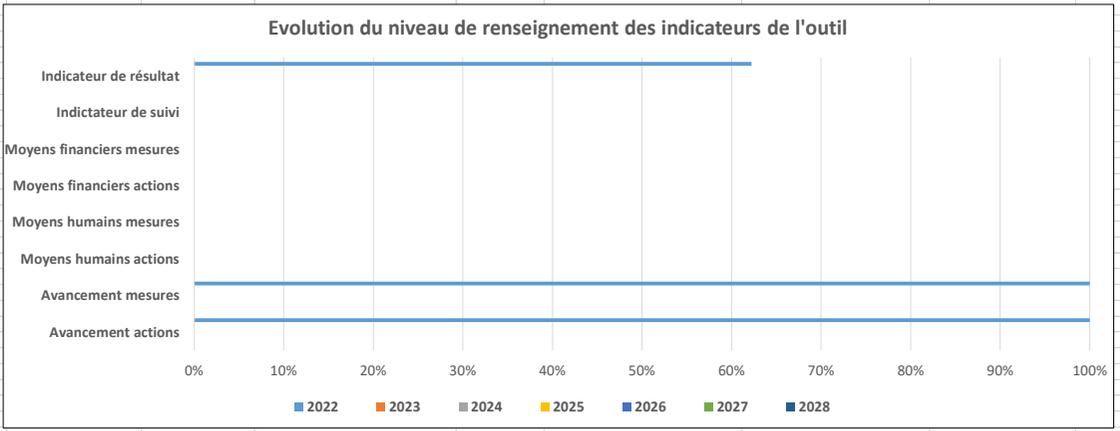
N.The	N.Axe	Thématique	Axe	Indicateur de résultat	Source de la donnée	Objectif d'ici 2028	Valeur initiale	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025	Valeur 2026	Valeur 2027	Valeur 2028
H		Habitat et urbanisme											
H	H1	Mieux accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation et mobiliser les professionnels du bâtiment											
H	H1			Emissions de gaz à effet de serre du résidentiel	ORECAN	44 300 tCO2e	74 010 tCO2e						
H	H1			Consommation d'énergie du résidentiel	ORECAN	394 GWh	471 GWh						
H	H1			Nombre de logements rénovés (DPE A ou B)	Suivi des DPE (ADEME) + suivi des rénovations (Espace Conseil France Renov')	780 par an							
H	H1			Consommation de fioul dans le résidentiel	ORECAN	72,8 GWh	117 GWh						
H	H2	Favoriser un urbanisme vertueux en termes énergétique et écologique											
H	H2			Rythme d'artificialisation	Observatoire de l'artificialisation (CEREMA) + CCICV	Division par 2 par rapport à la décennie passée							
A		Agriculture, biodiversité et alimentation											
A	A1	Soutenir les agriculteurs dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement et d'adaptation au changement climatique											
A	A1			Score HVN du territoire	Outil en ligne CRATER (Les Greniers d'abondance)	12	8,7						
A	A1			Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	ORECAN	158 700 tCO2e	178 100 tCO2e						
A	A1			Consommation d'énergie du secteur agricole	ORECAN	42 GWh	50 GWh						
A	A1			Séquestration carbone supplémentaire	Outil ALDO de l'ADEME + calcul à partir des nouvelles pratiques mises en œuvre	6 000 tCO2e en plus par rapport à 2018	0						
A	A1			kml de haies plantées et gérées durablement (en lien avec l'objectif de séquestration précédent)	Suivi de la mise en œuvre de l'action (Chambre d'Agriculture)	400 kml (15 tCO2e/kml/an séquestrés)							

Moyens de suivi et gouvernance du PCAET

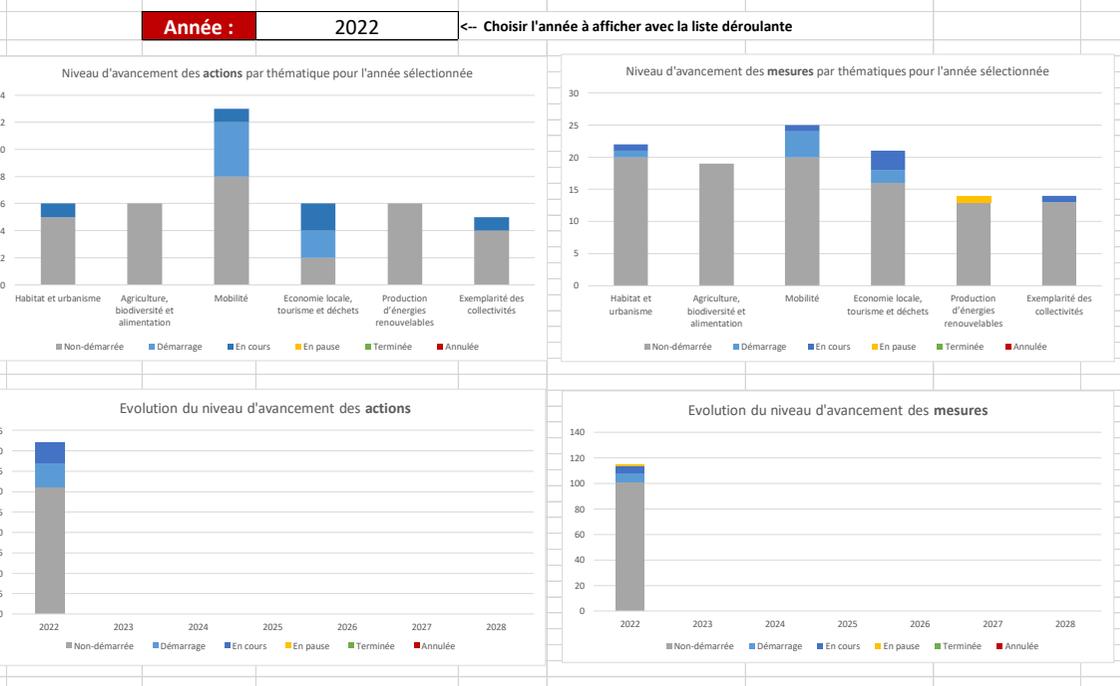
Outil de suivi du PCAET

N°	Thématique	Act	Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028	Valeur initiale	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025	Valeur 2026	Valeur 2027	Valeur 2028
H Habitat et urbanisme											
H	H1										
H	H1	H1.1	Mieux accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation et mobiliser les professionnels du bâtiment	Accompagner la mise en place de l'Équipe Conseil France Rénov'							
H	H1	H1.1.1	Nombre de projets de rénovation	800 par an							
H	H1	H1.1.2	État Rénov' chez les bénéficiaires de l'aide	100% à 4 mois							
H	H1	H1.2	Aider financièrement les habitants dans leurs efforts de rénovation								
H	H1	H1.2.1	Nombre de prêts énergétiques réalisés	20 par an							
H	H1	H1.2.2	Nombre de prêts réalisés	200 par an							
H	H1	H1.2.3	Nombre de prêts réalisés par le territoire	200 par an							
H	H1	H1.3	Renforcer l'information et la sensibilisation sur les questions de rénovation et de sobriété énergétiques								
H	H1	H1.3.1	Nombre de messages envoyés aux propriétaires	10000 des messages (11 747 en 2022)							
H	H1	H1.3.2	Nombre d'actions de communication PCAET	1000 des actions de communication							
H	H1	H1.3.3	Nombre de professionnels impliqués dans les actions de communication	1000 des professionnels impliqués dans les actions de communication							
H	H1	H1.3.4	Nombre de professionnels impliqués dans les actions de communication	1000 des professionnels impliqués dans les actions de communication							
H	H1	H1.3.5	Nombre de professionnels impliqués dans les actions de communication	1000 des professionnels impliqués dans les actions de communication							
H	H1	H1.4	Utiliser la thermique comme moyen de sensibilisation personnelle et de proximité								
H	H1	H1.4.1	Nombre de messages envoyés	1000 des messages							
H	H1	H1.4.2	Nombre de messages envoyés	1000 des messages							
H	H1	H1.5	Accompagner les initiatives d'auto-rénovation pour accélérer le rythme de rénovation tout en garantissant de bonnes performances								
H	H1	H1.5.1	Nombre de chantiers accompagnés	1000 des chantiers							
H	H2										
H	H2	H2.1	Favoriser les initiatives locales et territoriales pour améliorer les pratiques de rénovation et de sobriété énergétiques								
H	H2	H2.1.1	Intégrer davantage les enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU)								
H	H2	H2.1.2	Intégration des mesures climatiques	Realisée							
H	H2	H2.1.3	Intégration des mesures climatiques	Realisée							
A	A Agriculture, biodiversité et alimentation										
A	A1										
A	A1	A1.1	Soutenir les agriculteurs dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement et d'adaptation au changement climatique								
A	A1	A1.1.1	Renforcer l'accompagnement technique des agriculteurs dans leurs démarches environnementales								
A	A1	A1.1.2	Nombre d'agriculteurs accompagnés	1000 des agriculteurs							
A	A1	A1.2	Développer et favoriser une gestion durable des alignements (lignes, bandes agro-forestières) et des forêts								
A	A1	A1.2.1	Nombre d'alignements réalisés	1000 des alignements							
A	A1	A1.2.2	Nombre d'alignements réalisés	1000 des alignements							
A	A1	A1.3	Agir pour préserver et accroître la biodiversité du territoire								
A	A1	A1.3.1	Nombre d'espaces préservés	1000 des espaces							
A	A1	A1.3.2	Nombre d'espaces préservés	1000 des espaces							
A	A1	A1.3.3	Nombre d'espaces préservés	1000 des espaces							
A	A2										
A	A2	A2.1	Diversifier la production agricole et favoriser une alimentation locale								
A	A2	A2.1.1	Faciliter l'installation d'agriculteurs dans des filières peu présentes localement et créer des synergies avec les territoires voisins								
A	A2	A2.1.2	Part de participation de la CCAV aux actions de soutien	100%							
A	A2	A2.2	Soutenir et promouvoir les filières de production locale								
A	A2	A2.2.1	Nombre d'opérations de communication	1000 des opérations							
A	A2	A2.2.2	Nombre d'opérations de communication	1000 des opérations							
A	A2	A2.3	Lancer un Plan Alimentaire Territorial								
A	A2	A2.3.1	Part de la loi dans le territoire	100%							
A	A2	A2.3.2	Part de la loi dans le territoire	100%							
M	M Mobilité										
M	M1										
M	M1	M1.1	Réduire les déplacements de véhicules								
M	M1	M1.1.1	Encourager la pratique du télétravail								
M	M1	M1.1.2	Nombre de télétravailleurs	1000 des télétravailleurs							
M	M1	M1.2	Créer un réseau d'espaces de coworking								
M	M1	M1.2.1	Nombre d'espaces de coworking	1000 des espaces							
M	M1	M1.2.2	Nombre d'espaces de coworking	1000 des espaces							
M	M2										
M	M2	M2.1	Favoriser la mobilité partagée								
M	M2	M2.1.1	Encourager le covoiturage par la mise en place d'infrastructures et de services dédiés								
M	M2	M2.1.2	Nombre de véhicules partagés	1000 des véhicules							
M	M2	M2.2	Faciliter l'intermodalité autour des gares, arrêts de bus et autres de covoiturage								
M	M2	M2.2.1	Nombre de stations de covoiturage	1000 des stations							
M	M2	M2.2.2	Nombre de stations de covoiturage	1000 des stations							
M	M2	M2.3	Accroître la diversité et la fréquence des transports en commun existants								
M	M2	M2.3.1	Fréquence de passage des trains	1000 des passages							
M	M2	M2.3.2	Fréquence de passage des trains	1000 des passages							
M	M2	M2.3.3	Fréquence de passage des trains	1000 des passages							
M	M2	M2.4	Développer de nouveaux offres de transport en commun et de répondre à la demande								
M	M2	M2.4.1	Nombre de nouvelles offres	1000 des nouvelles offres							
M	M2	M2.4.2	Nombre de nouvelles offres	1000 des nouvelles offres							
M	M3										
M	M3	M3.1	Développer l'usage du vélo et autres modes de transports doux								
M	M3	M3.1.1	Mettre en place un grand Plan Vélo sur l'ensemble du territoire et attirer les nouveaux usagers potentiels								
M	M3	M3.1.2	Nombre de vélos partagés	1000 des vélos							
M	M3	M3.2	Optimiser les pratiques de mobilité des habitants, dans les entreprises et les établissements scolaires								
M	M3	M3.2.1	Nombre de pratiques optimisées	1000 des pratiques							
M	M3	M3.2.2	Nombre de pratiques optimisées	1000 des pratiques							
M	M3	M3.3	Réduire les déplacements automobiles liés à la scolarisation des enfants								
M	M3	M3.3.1	Fréquence de la mobilité scolaire dans le territoire	1000 des fréquences							
M	M3	M3.3.2	Fréquence de la mobilité scolaire dans le territoire	1000 des fréquences							
M	M3	M3.3.3	Fréquence de la mobilité scolaire dans le territoire	1000 des fréquences							
M	M3	M3.4	Promouvoir l'écoconduite par un Plan de sensibilisation ambitieux s'adressant à tous les acteurs								
M	M3	M3.4.1	Nombre de personnes sensibilisées	1000 des personnes							
M	M3	M3.4.2	Nombre de personnes sensibilisées	1000 des personnes							
M	M5										
M	M5	M5.1	Faciliter la transition vers des véhicules électriques moins chers								
M	M5	M5.1.1	Amplifier l'installation de bornes de recharge électrique								
M	M5	M5.1.2	Nombre de bornes de recharge électrique	1000 des bornes							
M	M5	M5.2	Mettre en place des véhicules électriques partagés dans les communes								
M	M5	M5.2.1	Nombre de véhicules partagés	1000 des véhicules							
M	M5	M5.3	Développer la mobilité GNV sur le territoire								

Suivi du niveau de renseignement des indicateurs



Suivi de l'avancement des actions et mesures



ANNEXE : PLAN AIR RENFORCÉ



Contexte réglementaire

Contexte réglementaire

Pourquoi un Plan Air Renforcé ?

Une obligation issue de la loi LOM

- L'article 85 de la loi d'orientation de mobilités (LOM) oblige certains EPCI à intégrer dans leur PCAET un « plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques » fixant des objectifs biennaux de réduction des émissions à compter de 2022, au moins aussi exigeants que ceux du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).
- Ce plan doit également comprendre une étude portant sur la création d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m). Une étude simplifiée peut être réalisée si l'EPCI ne présente pas de dépassement régulier des valeurs limites de qualité de l'air.
- Sont concernés par l'obligation les EPCI de plus de 100 000 habitants et les EPCI de plus de 20 000 habitants couverts en tout ou partie par un plan de protection de l'atmosphère (PPA). La Communauté de Communes Inter Caux Vexin étant entièrement couverte par le PPA Normandie actuellement en cours de finalisation, elle est dans l'obligation d'intégrer ce volet air renforcé à son PCAET.
- En plus de l'intégration d'objectifs quantitatifs biennaux de réduction des émissions au moins aussi ambitieux que ceux du PREPA, le plan doit comprendre une liste d'actions qui permet d'atteindre ces objectifs. L'atteinte des objectifs doit également permettre de respecter les normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L 221-1 du code de l'environnement dans les délais les plus courts possibles, et au plus tard en 2025.

Un territoire couvert par le PPA Normandie

- Le nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère Normandie (PPA) remplace le précédent document adopté en 2014. Il vise à mettre en œuvre des actions ambitieuses pour améliorer la qualité de l'air en Normandie, principalement sur l'axe Seine. Le territoire d'Inter Caux Vexin est intégré dans ce PPA car il est limitrophe de la métropole de Rouen, concernée par des enjeux de qualité de l'air importants. La place de la Communauté de Communes dans ce PPA est détaillée en page suivante.
- Ce PPA est le fruit d'un travail de co-construction mené de 2020 à 2022 avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.
- Il est composé de 11 actions opérationnelles couvrant cinq secteurs émissifs et de quatre actions de gouvernance visant à assurer le suivi, la bonne mise en œuvre et la communication du PPA. Le plan d'actions vise de garantir une meilleure protection de la santé humaine tout en ramenant les concentrations de polluants atmosphérique en dessous des valeurs limites.

Contexte réglementaire

Les objectifs du PPA Normandie

L'objectif prioritaire du nouveau PPA Normandie est de respecter les valeurs limites réglementaires dans le but de protéger la santé publique. Les mesures prises au titre du nouveau PPA visent donc à ramener en dessous de la valeur limite les concentrations de NO₂ et tendre, dans la mesure du possible, vers les valeurs recommandées par l'OMS (voir tableau ci-dessous) qui garantissent la meilleure protection de la santé humaine et de l'environnement.

Pour parvenir à cet objectif prioritaire, le PPA vise également les 5 objectifs suivants :

1. Concentrer l'action sur les zones prioritaires.
2. Concentrer l'action sur les secteurs clés.
3. Prendre en compte les continuités pour une action cohérente.
4. Assurer une gouvernance opérationnelle.
5. Garantir un cohérence administrative.

Recommandations de l'OMS pour la qualité de l'air

Polluant	Durée pour le calcul des moyennes	Seuils de référence OMS 2005 Concentrations	Seuils de référence OMS 2021 Concentrations
PM _{2.5} (µg/m ³)	Année	10	5
	24 heures	25	15
PM ₁₀ (µg/m ³)	Année	20	15
	24 heures	50	45
NO ₂ (µg/m ³)	Année	40	10
	24 heures	--	25
O ₃ (µg/m ³)	Pic saisonnier	--	60
	8 heures	100	100
SO ₂ (µg/m ³)	24 heures	20	40
CO (mg/m ³)	24 heures	--	4

Contexte réglementaire

La place de la CC Inter Caux Vexin dans le PPA Normandie

Plan d'actions du PPA Normandie

	Périmètre d'action incluant le territoire d'Inter Caux Vexin	CC Inter Caux Vexin incluse dans les partenaires
Action 1 : Instaurer des plans de mobilité simplifiés dans tous les EPCI qui n'ont pas de plans similaires et assurer leur bonne articulation avec les actions des entreprises et administrations	✓	✓
Action 2 : Inciter les particuliers, les entreprises et les collectivités à améliorer le niveau Crit'Air de leurs véhicules (viser le niveau 1)	✓	✓
Action 3 : Inciter les entreprises ainsi que les administrations (non obligées) à réaliser un Plan de Mobilité	✓	✓
Action 4 : Inciter les entreprises notamment les PME et PMI à réaliser des diagnostics environnementaux afin qu'elles soient accompagnées sur le plan technique et financier pour réduire leurs émissions de polluants atmosphériques	✓	✗
Action 5 : Développer le réseau de bornes électriques dans les ports et systématiser leur utilisation – Maritime	✗	✗
Action 5 bis : Développer le réseau de bornes électriques dans les ports et systématiser leur utilisation – Fluvial	✗	✗
Action 6 : Poursuivre le programme ESI	✗	✗
Action 7 : Orienter les citoyens vers le guichet unique des aides allouées à la rénovation énergétique pour favoriser la réduction des émissions par foyer	✓	✓
Action 8 : Identifier et promouvoir une série d'écogestes que chaque citoyen peut mettre en oeuvre pour réduire les émissions polluantes dans sa vie quotidienne	✓	✓
Action 9 : Favoriser le report multimodal (ferroviaire et fluvial) pour le transport des marchandises	✓	✓
Action 10 : Sensibiliser les collectivités à la notion d'"urbanisme favorable à la santé" en matière de pollution atmosphérique et les doter d'une boîte à outils pour répondre à ces enjeux	✓	✗
Action 11 : Assurer une pleine articulation des plans et programmes comportant un volet air	✓	✓

Bilan des émissions de polluants atmosphériques et de la qualité de l'air

Bilan des émissions de polluants atmosphériques et de la qualité de l'air

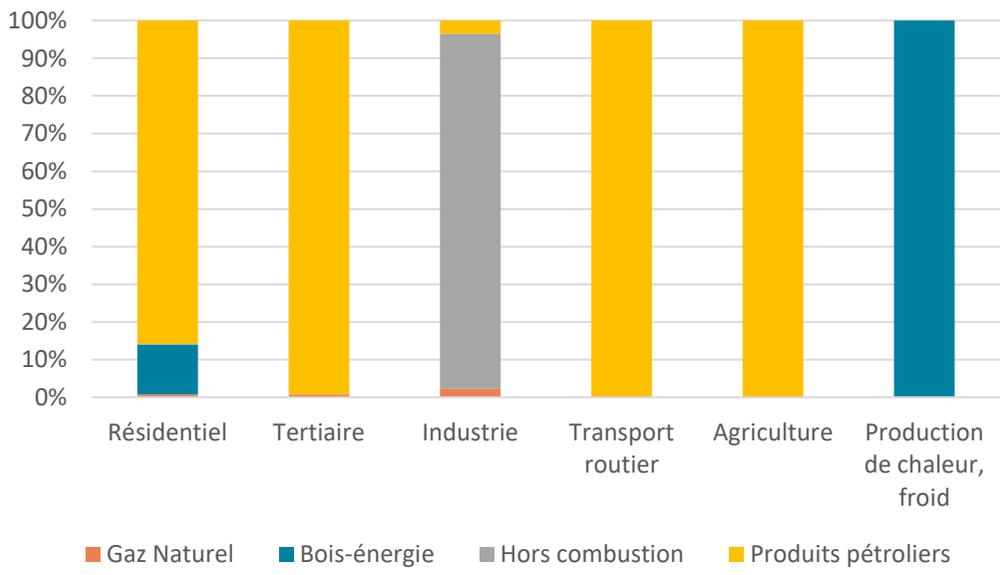
Le dioxyde de soufre (SO₂)

35,9 tonnes de dioxyde de soufre (SO₂) ont été émises sur le territoire en 2018. Ces émissions proviennent essentiellement de la combustion de fioul dans le résidentiel-tertiaire pour le chauffage des bâtiments (77%) et dans une moindre mesure de sources non énergétiques dans l'industrie (13%).

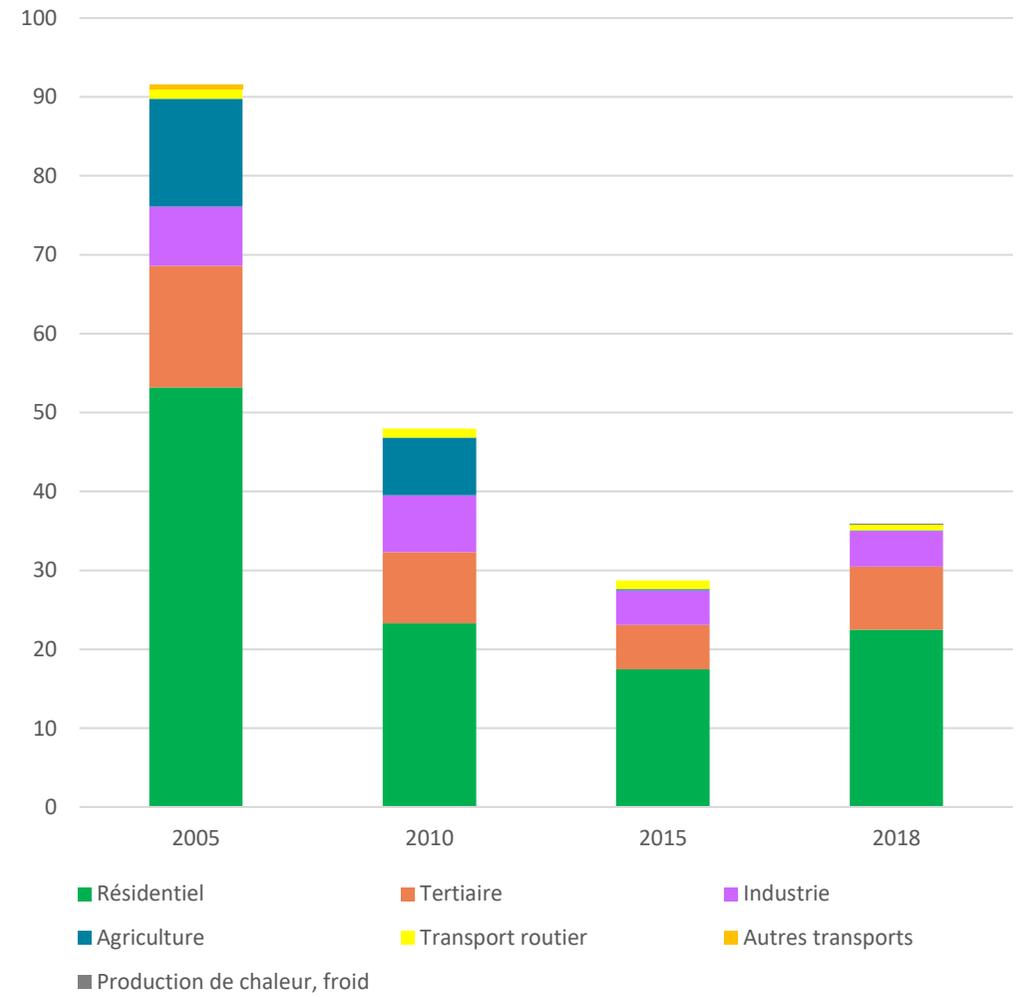
Depuis 2005, les émissions de SO₂ ont baissé de 61%. Cette diminution provient principalement de la désulfuration des carburants pour les engins agricoles ainsi que de la baisse de consommation de fioul pour le chauffage des bâtiments.

Il n'existe aucune station de mesure des concentrations en SO₂ sur le territoire mais les enjeux de qualité de l'air liés à ce polluant y sont relativement limités.

Répartition des émissions de SO₂ par origine pour chaque secteur sur le territoire d'Inter Caux Vexin (2018)



Evolution des émissions de SO₂ par secteur sur le territoire d'Inter Caux Vexin (tonnes)



Données : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 3.2.6 ; Graphiques : BL évolution

Bilan des émissions de polluants atmosphériques et de la qualité de l'air

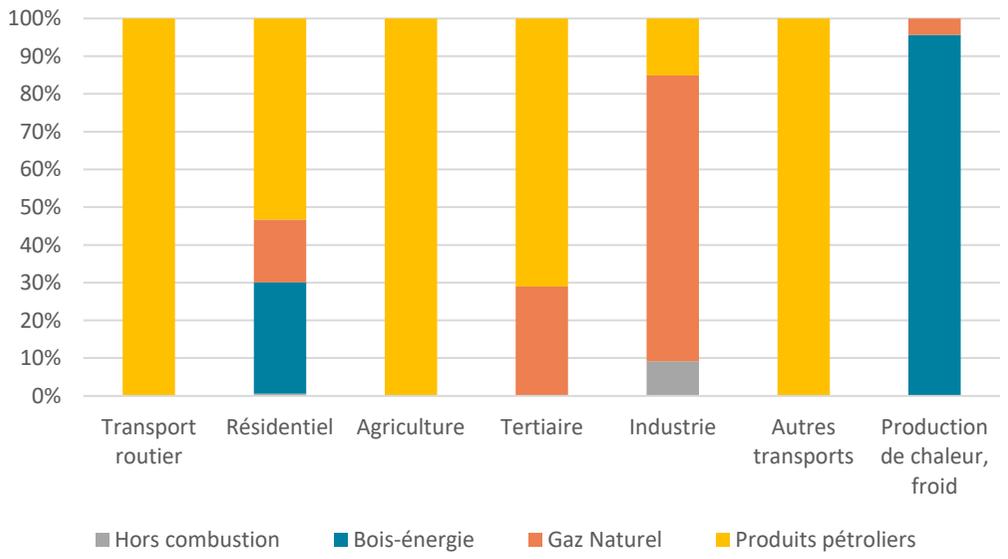
Les oxydes d'azote (NOx)

579,4 tonnes d'oxydes d'azote (NOx) ont été émises sur le territoire en 2018 (en excluant les émissions hors combustion de l'agriculture*). Ces émissions proviennent principalement de la combustion du carburant dans le transport routier (72%) et de produits pétroliers dans les autres secteurs (19%).

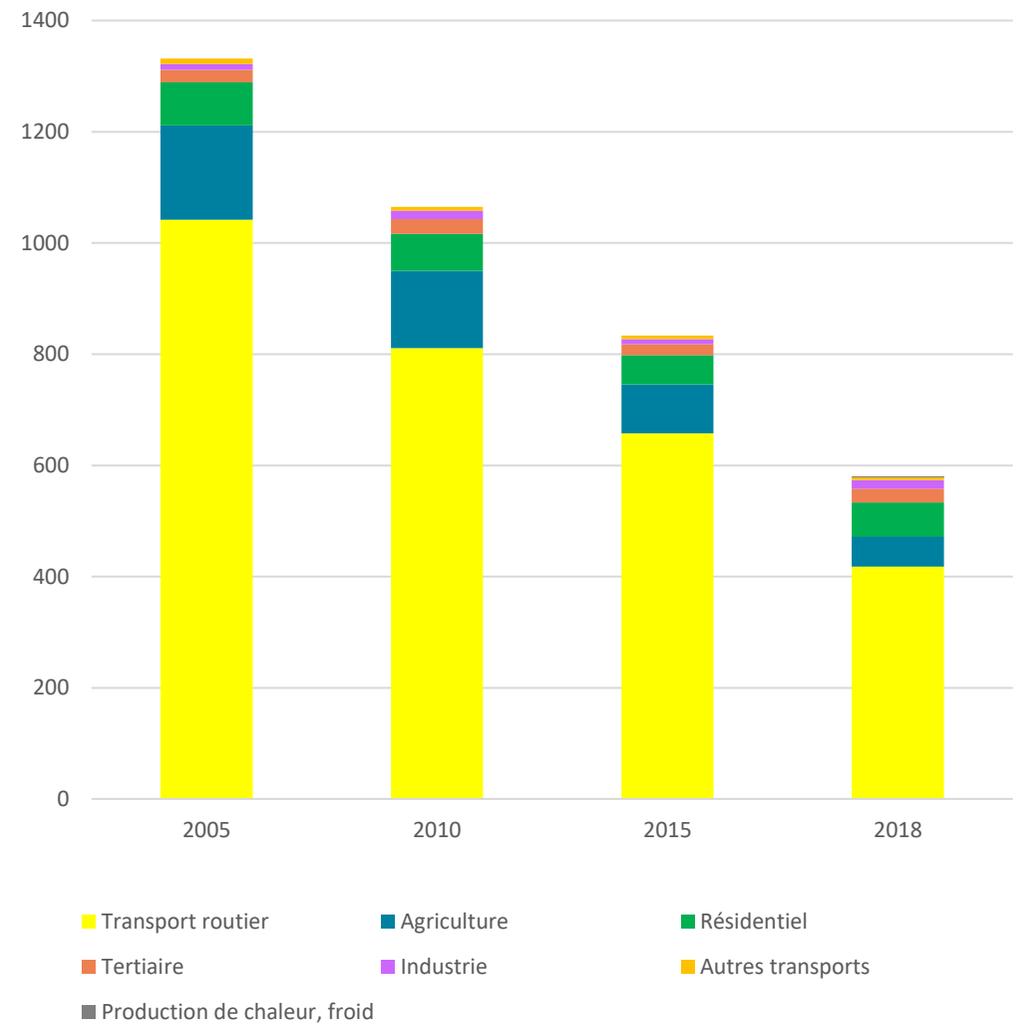
Les émissions de NOx ont diminué de 56% depuis 2005, presque exclusivement du fait du renforcement des normes d'émissions sur les véhicules neufs associé au renouvellement du parc de véhicules.

Il n'existe aucune station de mesure des concentrations en NOx sur le territoire.

Répartition des émissions de NOx par origine pour chaque secteur sur le territoire d'Inter Caux Vexin (2018)



Evolution des émissions de NOx par secteur sur le territoire d'Inter Caux Vexin (tonnes)

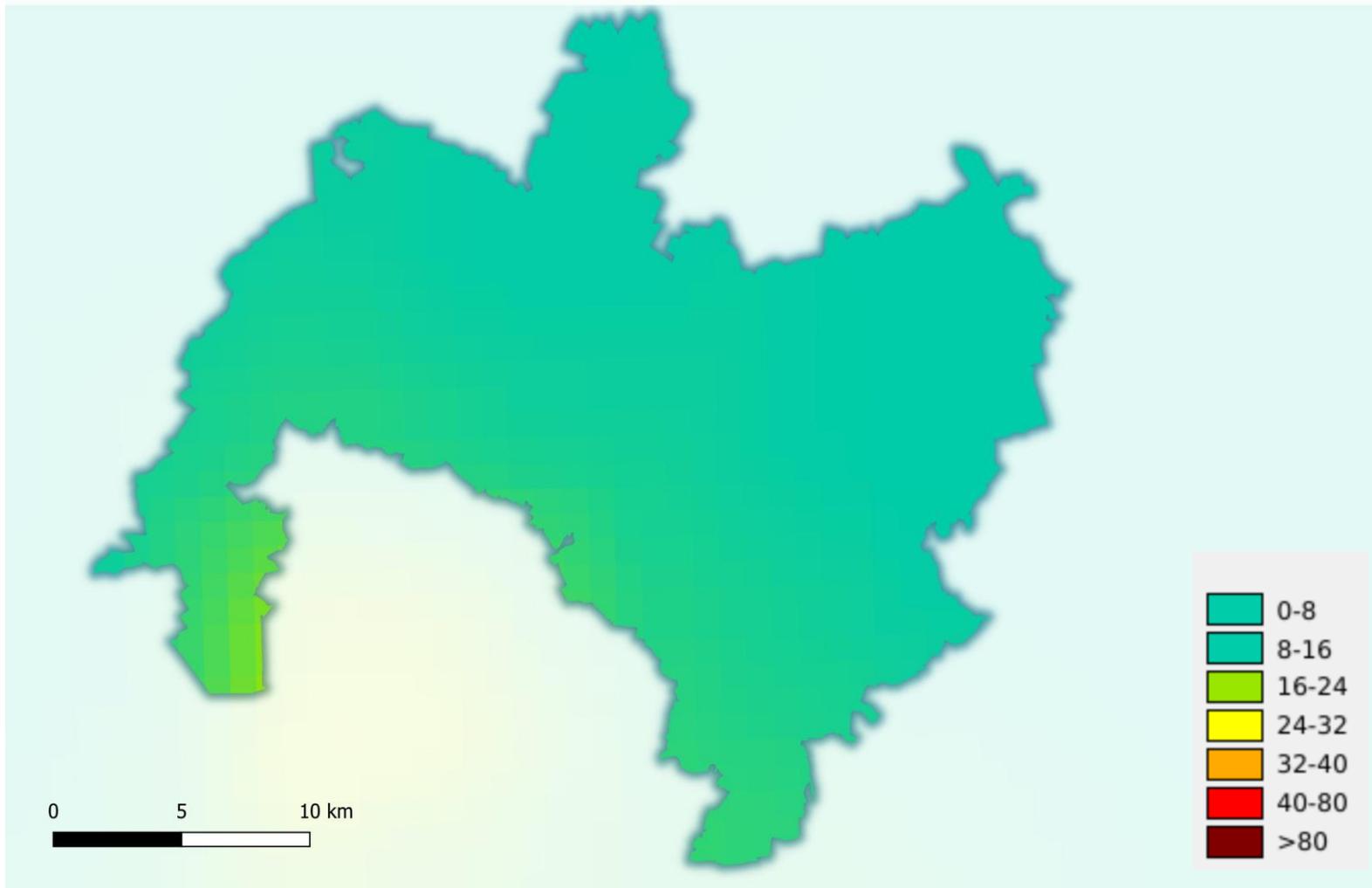


Données : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 3.2.6 ; Graphiques : BL évolution ;
 *Conformément au décret n° 2017-949 du 10 mai 2017, les émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils non méthaniques provenant de la gestion des effluents d'élevage et des sols agricoles sont exclues de la comptabilité relatives aux objectifs du PREPA. L'ORECAN incluant ces émissions dans une catégorie plus large « hors combustion » de l'agriculture, cette catégorie n'a ici pas été prise en compte.

Bilan des émissions de polluants atmosphériques et de la qualité de l'air

Les oxydes d'azote (NOx)

Concentration moyenne annuelle de NO₂ dans l'air ambiant en 2021 ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) issue de la modélisation sur la région Normandie (Atmo Normandie)



Dans la réglementation française et européenne, la valeur limite d'exposition chronique au NO₂ sur une année est de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

La modélisation d'Atmo Normandie pour le territoire d'Inter Caux Vexin en 2021 montre que ce seuil n'a pas été dépassé cette année là sur le territoire.

Le sud d'Inter Caux Vexin et particulièrement le sud-ouest (Montigny, La Vaupalière, Saint-Jean-du-Cardonnay) présentent cependant des enjeux plus forts avec des concentrations moyennes annuelles proches de 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ qui dépassent le nouveau seuil de 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ recommandé par l'OMS.

Bilan des émissions de polluants atmosphériques et de la qualité de l'air

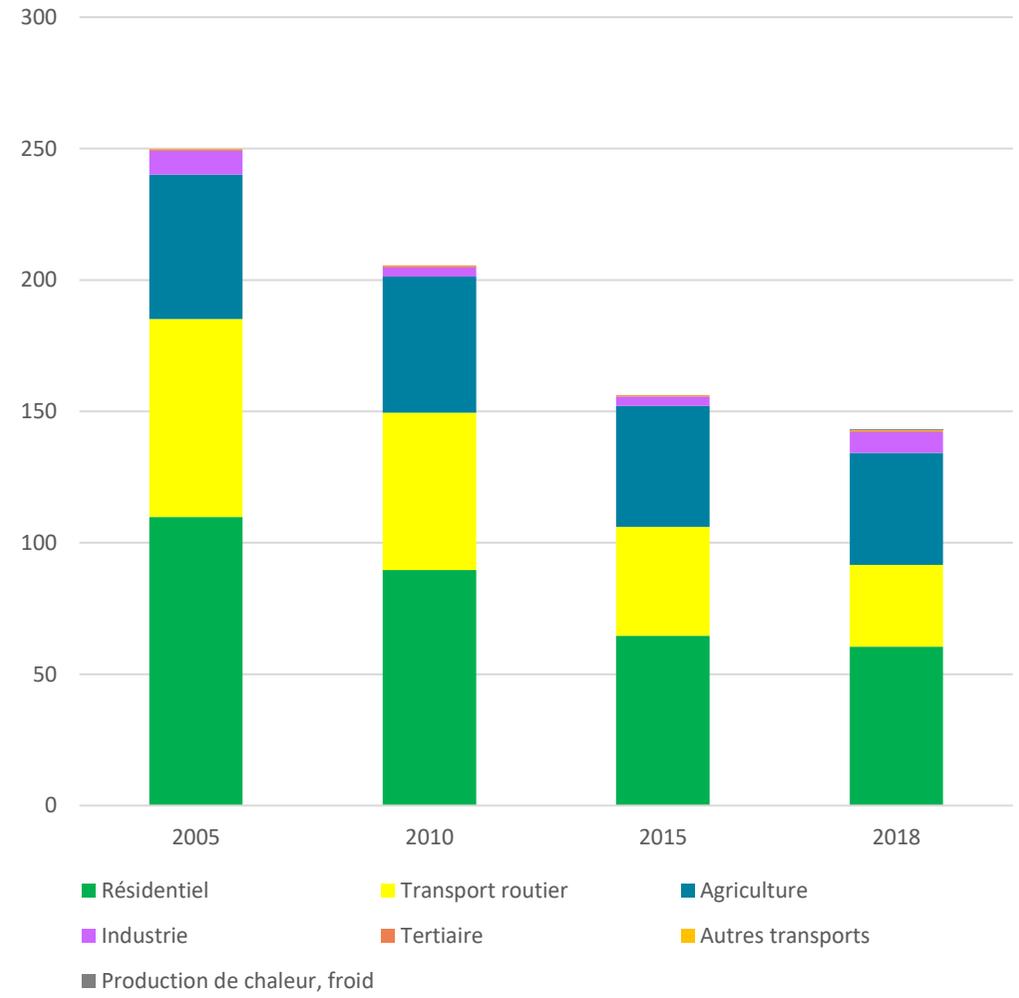
Les particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM2.5)

142,8 tonnes de particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM2.5) ont été émises sur le territoire en 2018. Ces émissions proviennent principalement de la combustion de bois-énergie dans des conditions non optimales dans le résidentiel (39%), de la gestion du lisier et du fumier ainsi que des travaux dans les cultures (28%), de l'usure des pneus et des freins (11%) ainsi que de la combustion de carburant (10%) dans le transport routier.

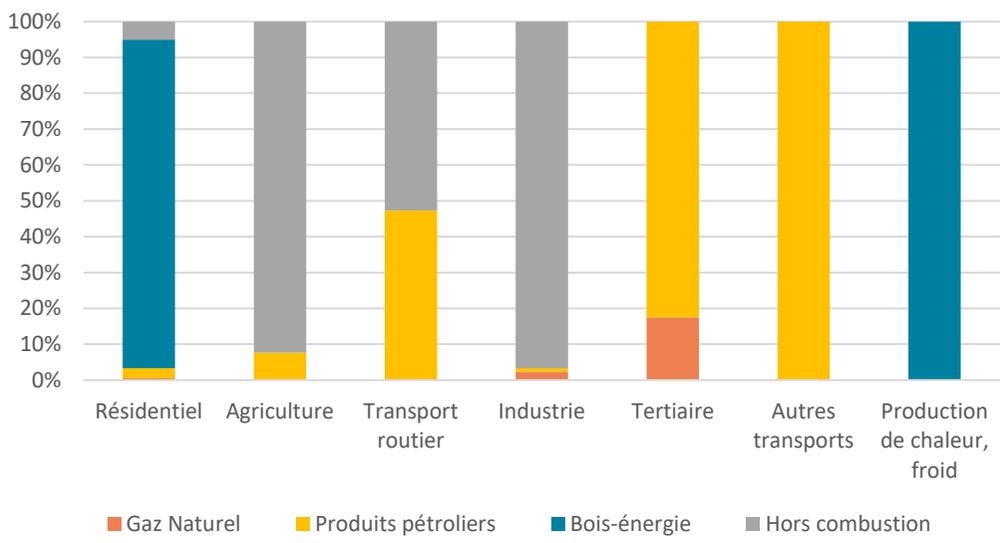
Les émissions de PM2.5 ont baissé de 43% depuis 2005. L'essentiel de cette diminution provient du renforcement des normes d'émissions sur les véhicules neufs associé au renouvellement du parc de véhicules ainsi que de l'amélioration progressive des installations de chauffage au bois-énergie des ménages.

Il n'existe aucune station de mesure des concentrations en PM2.5 sur le territoire.

Evolution des émissions de PM2.5 par secteur sur le territoire d'Inter Caux Vexin (tonnes)



Répartition des émissions de PM2.5 par origine pour chaque secteur sur le territoire d'Inter Caux Vexin (2018)



Données : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 3.2.6 ; Graphiques : BL évolution

Bilan des émissions de polluants atmosphériques et de la qualité de l'air

Les particules fines de diamètre inférieur à 2,5 μm (PM2.5)

Concentration moyenne annuelle de PM2.5 dans l'air ambiant en 2021 ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) issue de la modélisation sur la région Normandie (Atmo Normandie)



Dans la réglementation française et européenne, la valeur limite d'exposition chronique au PM2.5 sur une année est de $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$, la valeur cible française est de $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et l'objectif de qualité est de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

La modélisation d'Atmo Normandie pour le territoire d'Inter Caux Vexin en 2021 montre que la concentration moyenne annuelle de PM2.5 se situe autour de $10-15 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur l'ensemble du territoire, la valeur limite et la valeur cible sont donc respectées mais il existe une marge de progression pour atteindre l'objectif de qualité et pour atteindre le seuil de recommandation de l'OMS ($5 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

Bilan des émissions de polluants atmosphériques et de la qualité de l'air

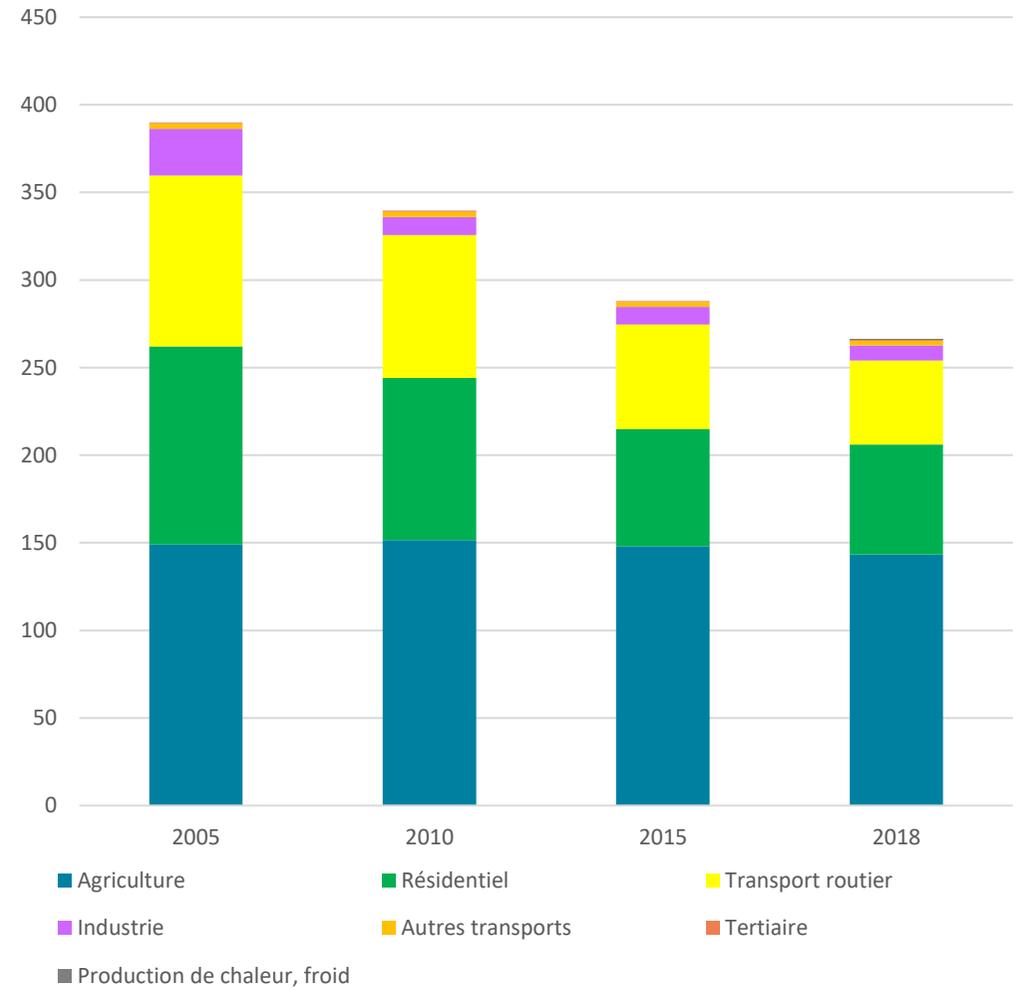
Les particules fines de diamètre inférieur à 10 µm (PM10)

265,94 tonnes de particules fines de diamètre inférieur à 10 µm (PM10) ont été émises sur le territoire en 2018. La majorité de ces particules émises provient de la gestion du lisier et du fumier ainsi que des travaux dans les cultures (53%), de la combustion de bois-énergie dans des conditions non optimales dans le résidentiel (21%) mais aussi de l'usure des pneus et des freins (11%) ainsi que de la combustion de carburant (7%) dans le transport routier.

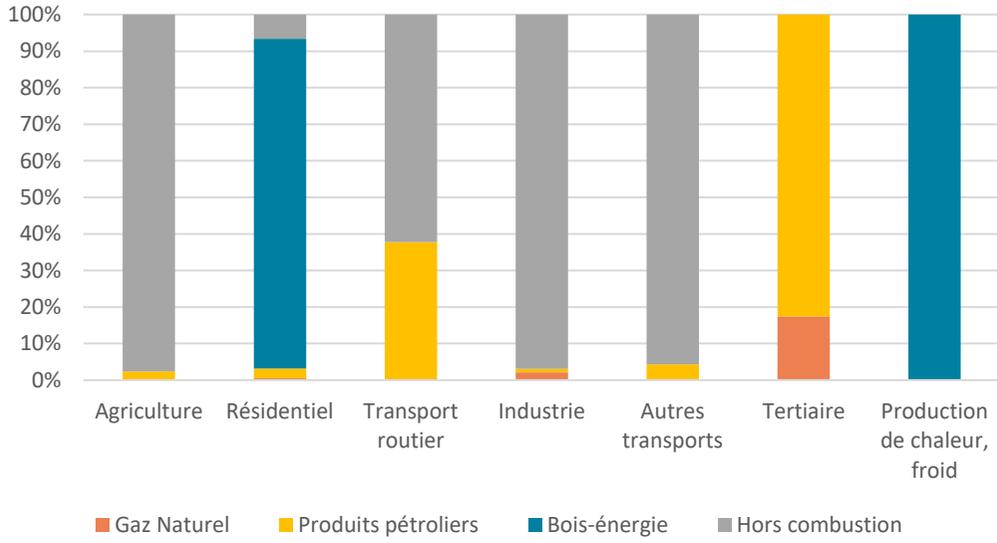
Les émissions de PM10 ont baissé de 32% depuis 2005. L'essentiel de cette diminution provient du renforcement des normes d'émissions sur les véhicules neufs associé au renouvellement du parc de véhicules ainsi que de l'amélioration progressive des installations de chauffage au bois-énergie des ménages.

Il n'existe aucune station de mesure des concentrations en PM10 sur le territoire.

Evolution des émissions de PM10 par secteur sur le territoire d'Inter Caux Vexin (tonnes)



Répartition des émissions de PM10 par origine pour chaque secteur sur le territoire d'Inter Caux Vexin (2018)

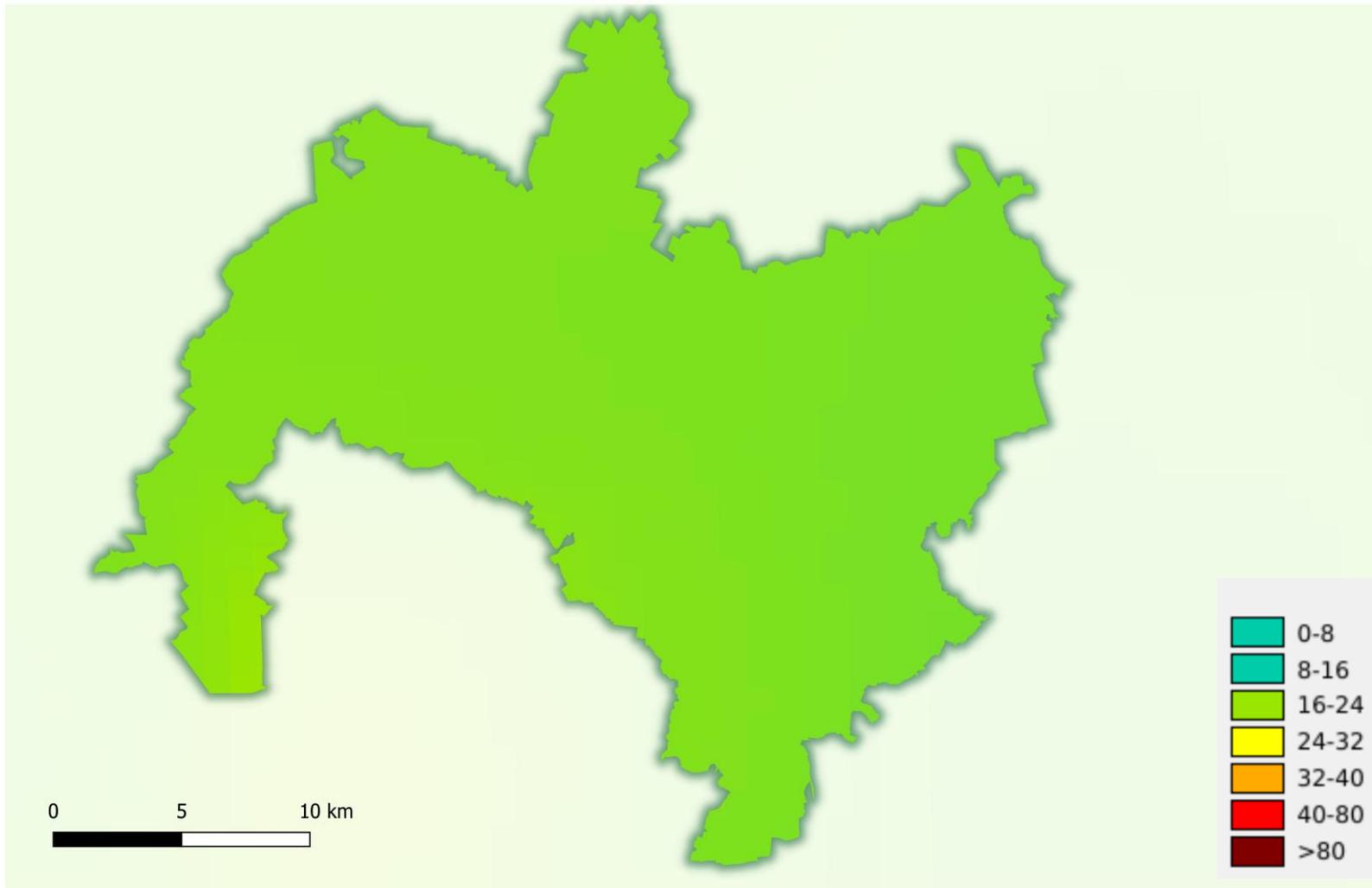


Données : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 3.2.6 ; Graphiques : BL évolution

Bilan des émissions de polluants atmosphériques et de la qualité de l'air

Les particules fines de diamètre inférieur à 10 μm (PM10)

Concentration moyenne annuelle de PM10 dans l'air ambiant en 2021 ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) issue de la modélisation sur la région Normandie (Atmo Normandie)



Dans la réglementation française et européenne, la valeur limite d'exposition chronique au PM10 sur une année est de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et l'objectif de qualité est de $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

La modélisation d'Atmo Normandie pour le territoire d'Inter Caux Vexin en 2021 montre que la concentration moyenne annuelle de PM10 se situe autour de $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur l'ensemble du territoire, l'objectif de qualité est donc respecté. Il existe cependant une marge de progression pour atteindre le seuil de recommandation de l'OMS ($15 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

Données : Atmo Normandie ; Carte : BL évolution

Bilan des émissions de polluants atmosphériques et de la qualité de l'air

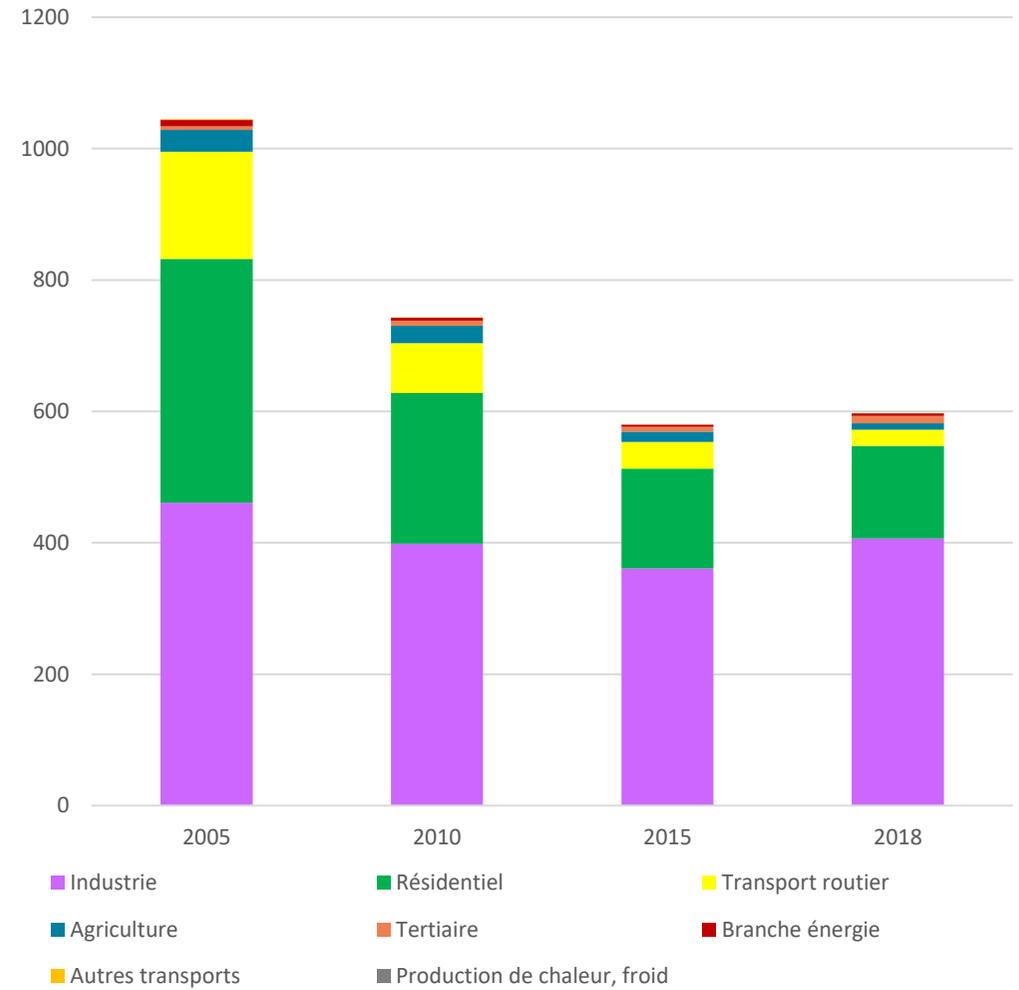
Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)

597,3 tonnes de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) ont été émises sur le territoire en 2018 (en excluant les émissions hors combustion de l'agriculture*). Ces émissions proviennent principalement de l'usage de solvants dans l'industrie (68%) et dans le résidentiel (24%).

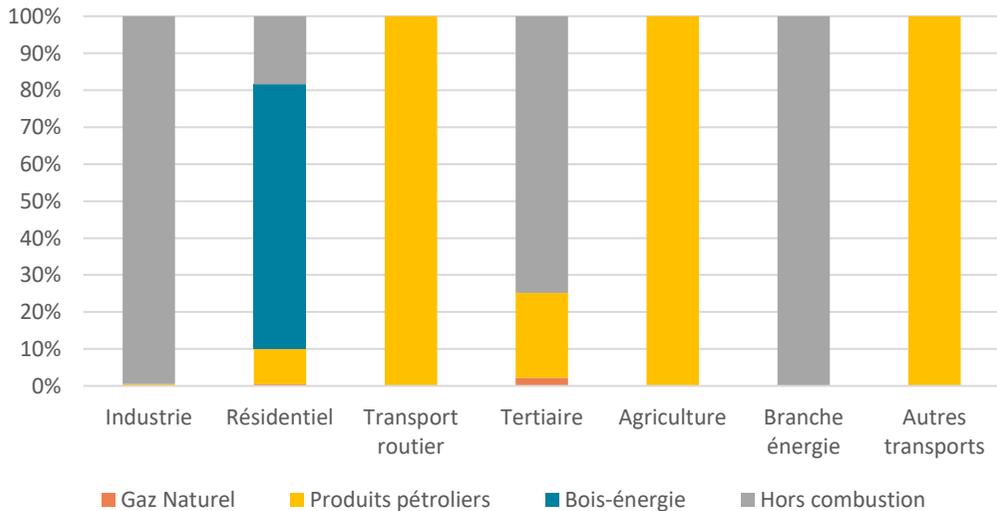
Les émissions de COVNM ont diminué de 43% depuis 2005, essentiellement du fait d'usages de solvants plus réglementés dans le résidentiel et du développement des pots catalytiques dans le transport routier associé à une forte pénétration des véhicules diesels.

Il n'existe aucune station de mesure des concentrations en COVNM sur le territoire.

Evolution des émissions de COVNM par secteur sur le territoire d'Inter Caux Vexin (tonnes)



Répartition des émissions de COVNM par origine pour chaque secteur sur le territoire d'Inter Caux Vexin (2018)



Données : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 3.2.6 ; Graphiques : BL évolution ;
 *Conformément au décret n° 2017-949 du 10 mai 2017, les émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils non méthaniques provenant de la gestion des effluents d'élevage et des sols agricoles sont exclues de la comptabilité relatives aux objectifs du PREPA. L'ORECAN incluant ces émissions dans une catégorie plus large « hors combustion » de l'agriculture, cette catégorie n'a ici pas été prise en compte.

Bilan des émissions de polluants atmosphériques et de la qualité de l'air

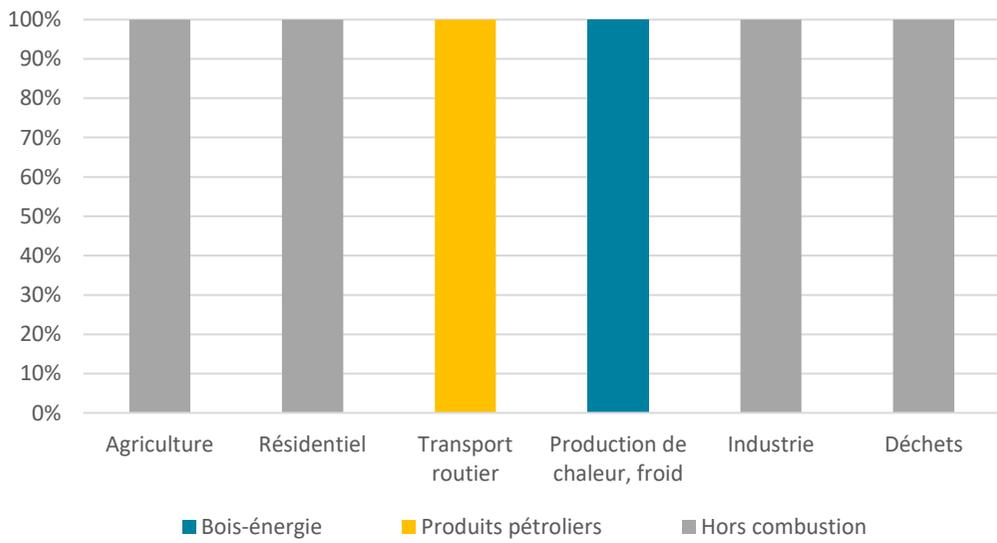
L'ammoniac (NH₃)

1263,2 tonnes d'ammoniac (NH₃) ont été émises sur le territoire en 2018. La quasi-totalité (99%) de ces émissions sont d'origine agricole, elles proviennent de l'hydrolyse de l'urée produite par les animaux d'élevage (urine, lisiers), au champ, dans les bâtiments d'élevage, lors de l'épandage ou du stockage du lisier, et de la fertilisation avec des engrais à base d'ammoniac qui conduit à des pertes de NH₃ gazeux dans l'atmosphère.

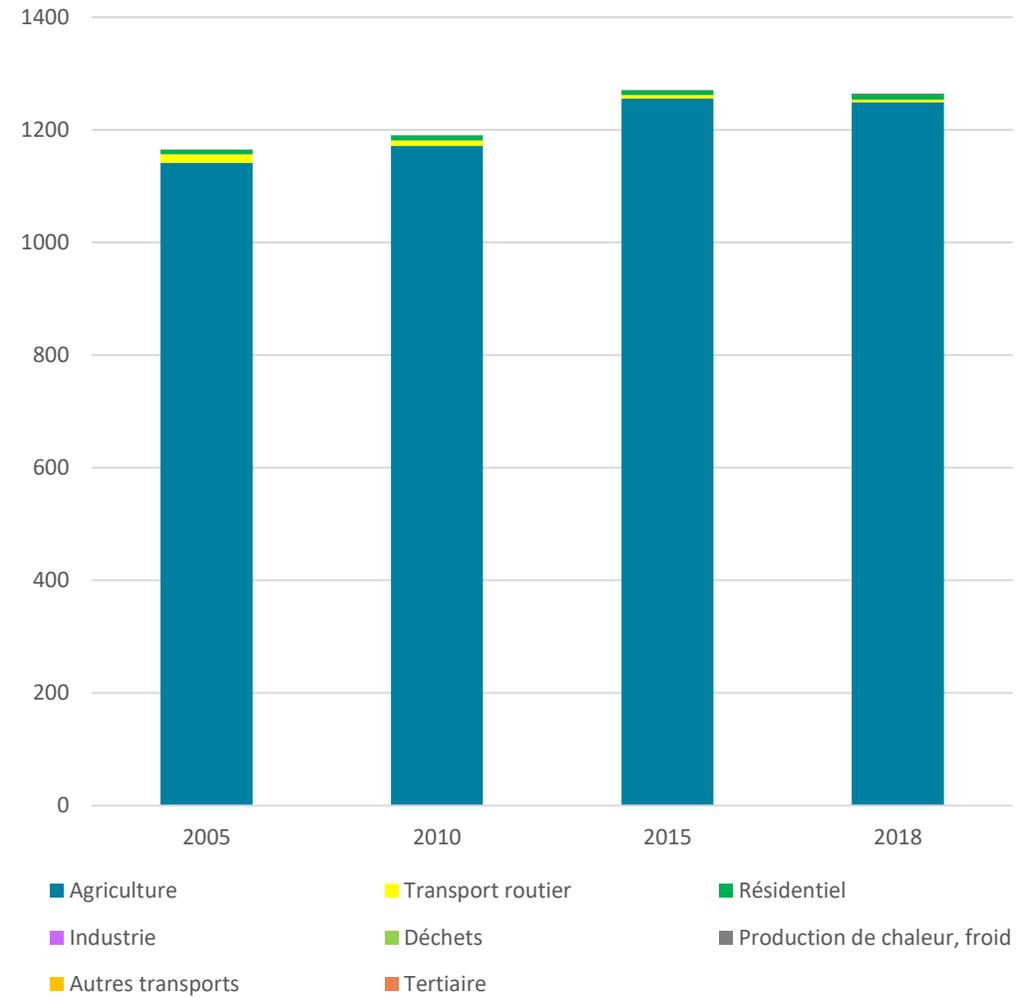
Les émissions de NH₃ ont augmenté de 8% entre 2005 et 2018.

Il n'existe aucune station de mesure des concentrations en NH₃ sur le territoire.

Répartition des émissions de NH₃ par origine pour chaque secteur sur le territoire d'Inter Caux Vexin (2018)



Evolution des émissions de NH₃ par secteur sur le territoire d'Inter Caux Vexin (tonnes)



Données : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 3.2.6 ; Graphiques : BL évolution

Stratégie Air

Stratégie Air du PCAET Inter Caux Vexin

Des objectifs territoriaux alignés sur le PREPA

Les objectifs PCAET de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour le territoire d'Inter Caux Vexin ont été fixés à partir du Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) national. Ils ont été pris identiques à ceux du PREPA pour l'année 2030 par rapport à 2005 (voir tableau du haut). Ils ont également été déclinés pour l'année de référence 2018 en prenant en compte les évolutions d'émissions propres au territoire entre 2005 et 2018 (tableau du bas).

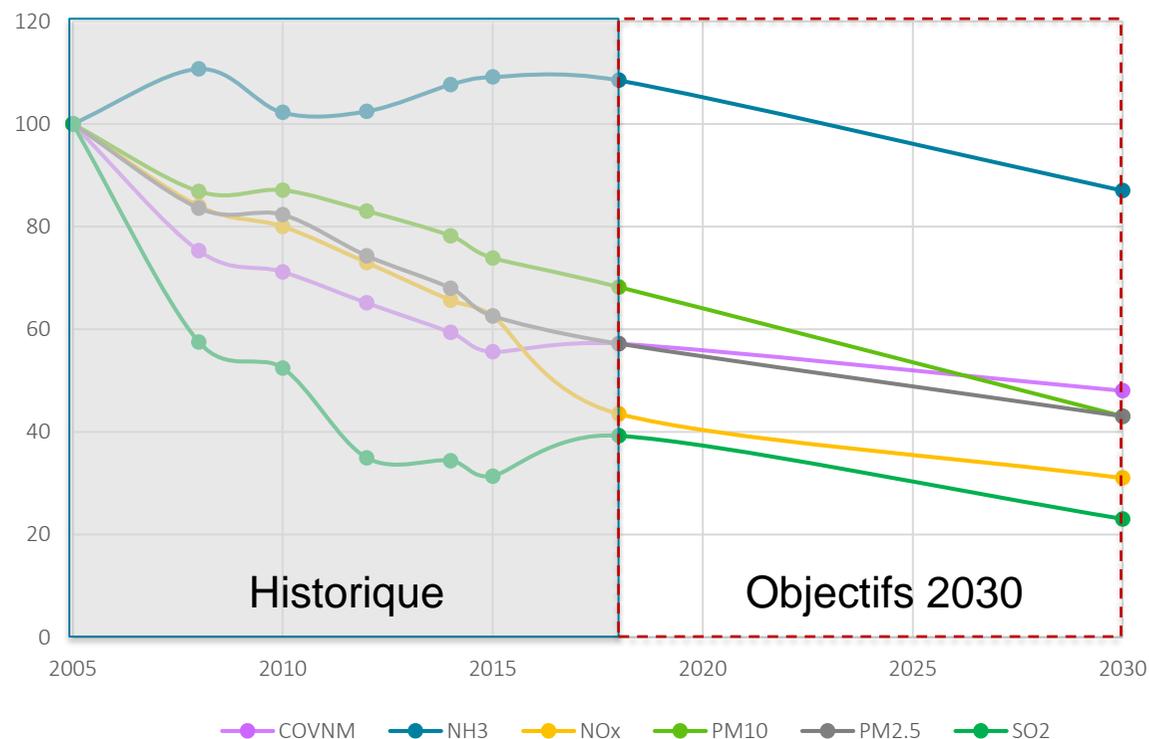
Aucun objectif de réduction des émissions de PM10 ne figurant dans le PREPA, celui-ci a été pris comme identique à l'objectif sur les PM2.5 pour le territoire.

Dans les pages suivantes, les évolutions historiques et tendanciennes d'émissions de chaque polluant atmosphérique (SO₂, NO_x, PM2.5, PM10, COVNM et NH₃) sont présentées et comparées aux objectifs fixés (2020, 2025 et 2030). Les objectifs de réduction d'émissions fixés à 2030 sont renforcés par des objectifs biennaux.

Objectifs PREPA (France) par rapport à 2005	2030
SO ₂	-77%
NO _x	-69%
COVNM	-52%
NH ₃	-13%
PM2.5	-57%

Objectifs d'Inter Caux Vexin par rapport à 2018	2030
SO ₂	-41%
NO _x	-29%
COVNM	-16%
NH ₃	-20%
PM2.5	-25%
PM10	-37%

 Evolution des émissions de polluants atmosphériques de 2005 à 2018 et trajectoires pour atteindre les objectifs 2030 (en base 100)



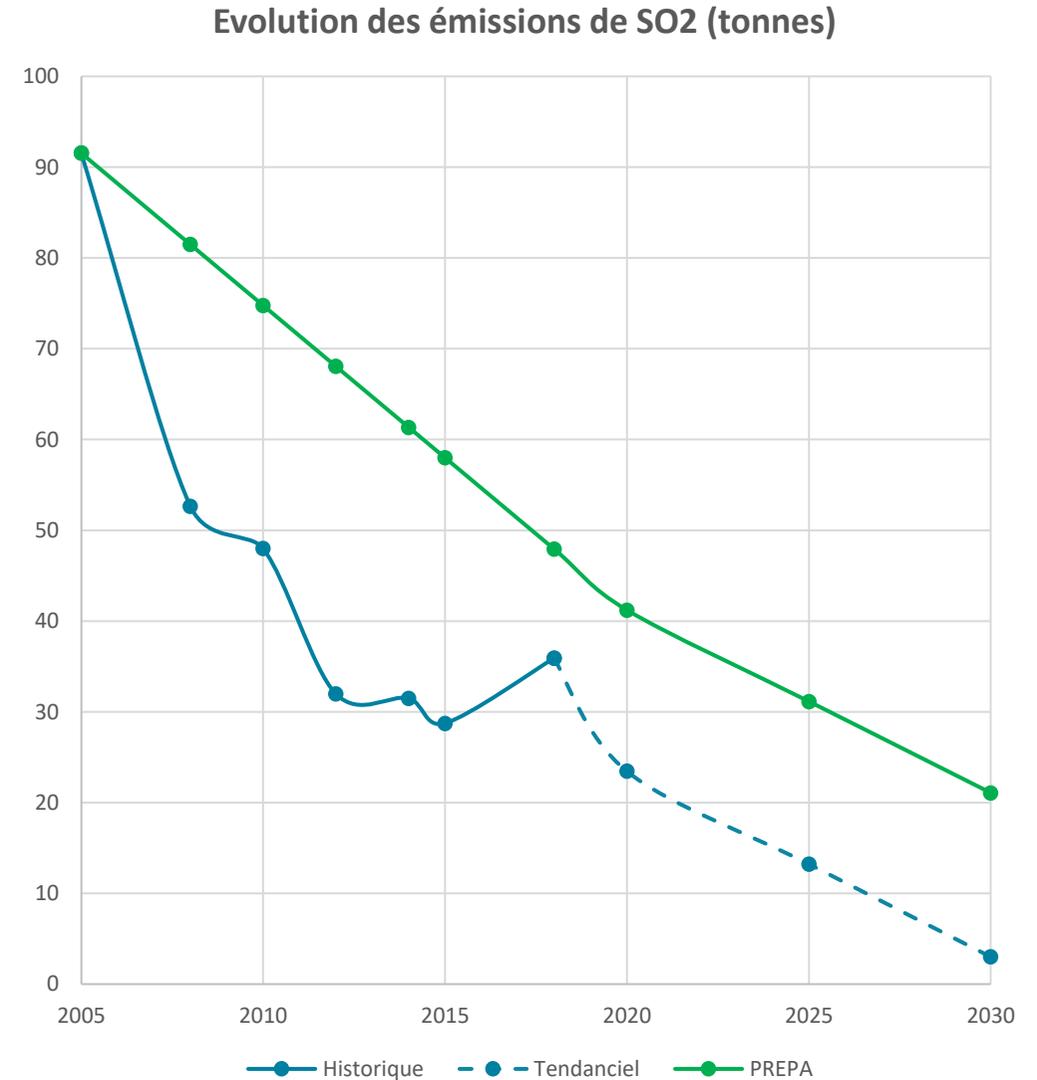
Données : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 3.2.6 et PREPA ; Graphiques : BL évolution

Conformément au décret n° 2017-949 du 10 mai 2017, les émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils non méthaniques provenant de la gestion des effluents d'élevage et des sols agricoles sont exclues de la comptabilité relatives aux objectifs du PREPA. L'ORECAN incluant ces émissions dans une catégorie plus large « hors combustion » de l'agriculture, cette catégorie n'a ici pas été prise en compte.

Evolutions historiques et tendanciennes comparées aux objectifs

Le dioxyde de soufre (SO₂)

		SO ₂ (tonnes)	Variation par rapport à 2005	Objectifs PREPA par rapport à 2005	
Historique	2005	92			
	2008	53			
	2010	48			
	2012	32			
	2014	31			
	2015	29			
	2018	36			
Tendanciel Et Objectifs	2020	23	-74%	-55%	✓
	2025	13	-86%	-66%	✓
	2030	3	-97%	-77%	✓



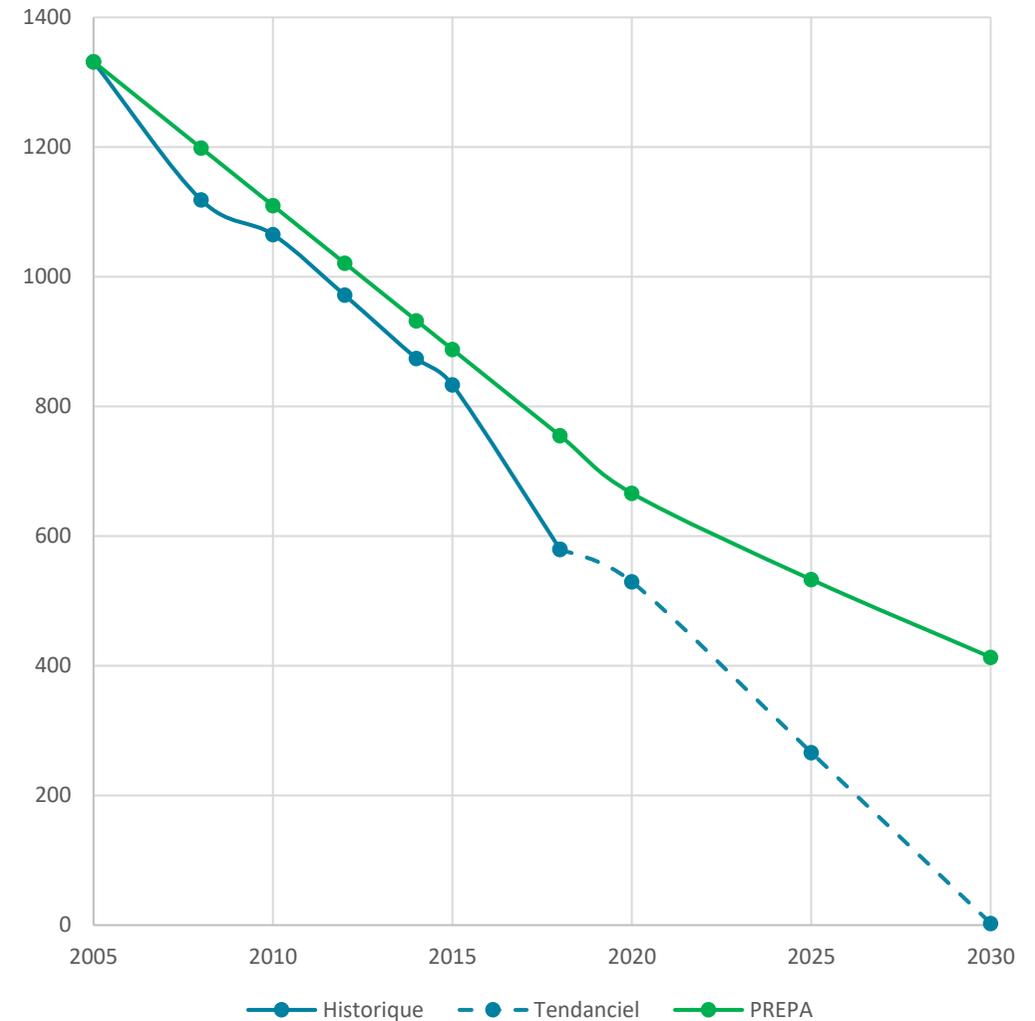
Données : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 3.2.6 et PREPA ; Graphiques : BL évolution

Evolutions historiques et tendanciennes comparées aux objectifs

Les oxydes d'azote (NOx)

		NOx (tonnes)	Variation par rapport à 2005		Objectifs PREPA par rapport à 2005
Historique	2005	1332			
	2008	1119			
	2010	1065			
	2012	972			
	2014	874			
	2015	833			
	2018	579			
Tendanciel Et Objectifs	2020	529	-60%	-50%	✓
	2025	266	-80%	-60%	✓
	2030	3	-100%	-69%	✓

Evolution des émissions de NOx (tonnes)



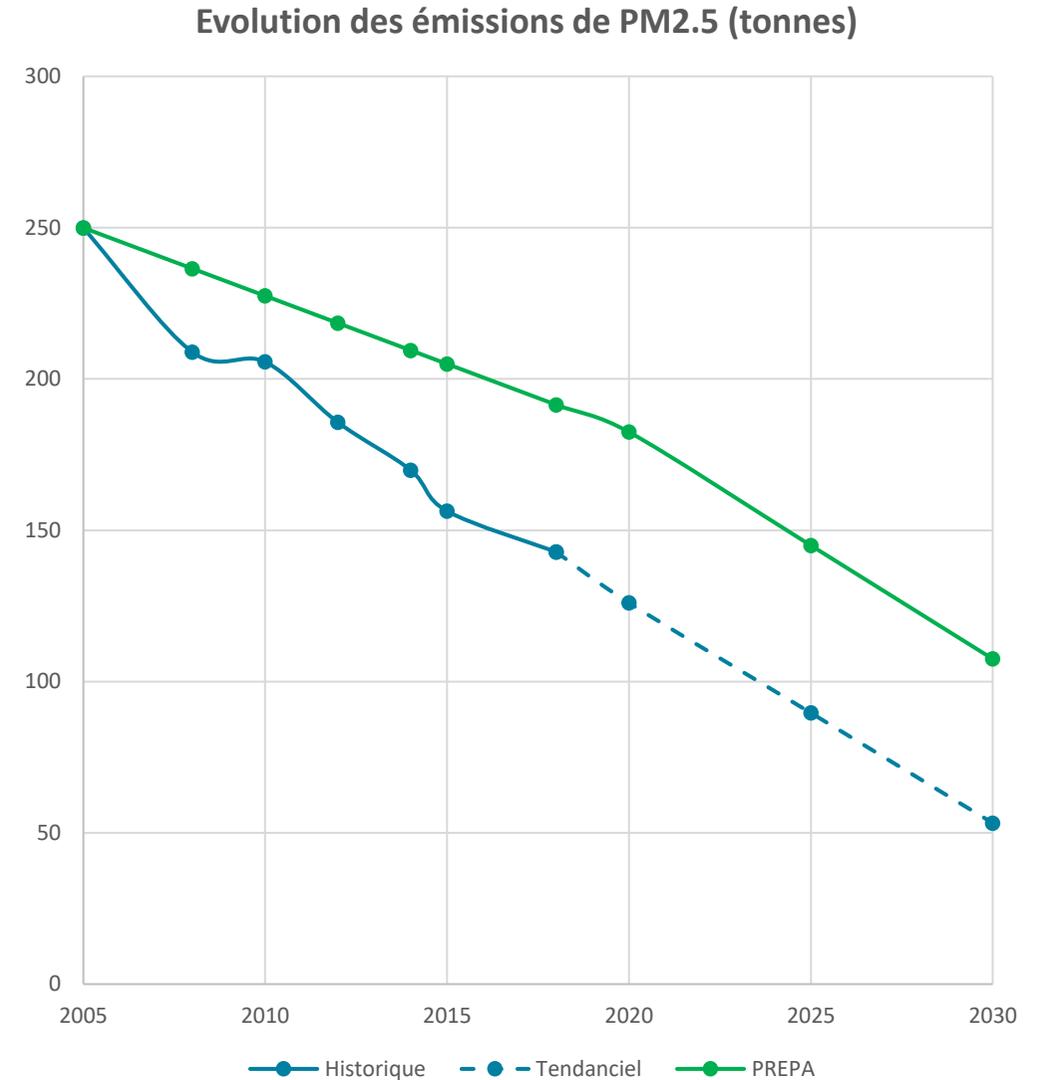
Données : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 3.2.6 et PREPA ; Graphiques : BL évolution

Conformément au décret n° 2017-949 du 10 mai 2017, les émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils non méthaniques provenant de la gestion des effluents d'élevage et des sols agricoles sont exclues de la comptabilité relatives aux objectifs du PREPA. L'ORECAN incluant ces émissions dans une catégorie plus large « hors combustion » de l'agriculture, cette catégorie n'a ici pas été prise en compte.

Evolutions historiques et tendanciennes comparées aux objectifs

Les particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM2.5)

		PM2.5 (tonnes)	Variation par rapport à 2005	Objectifs PREPA par rapport à 2005	
Historique	2005	250			
	2008	209			
	2010	206			
	2012	186			
	2014	170			
	2015	156			
	2018	143			
Tendanciel Et Objectifs	2020	126	-50%	-27%	✓
	2025	90	-64%	-42%	✓
	2030	53	-79%	-57%	✓



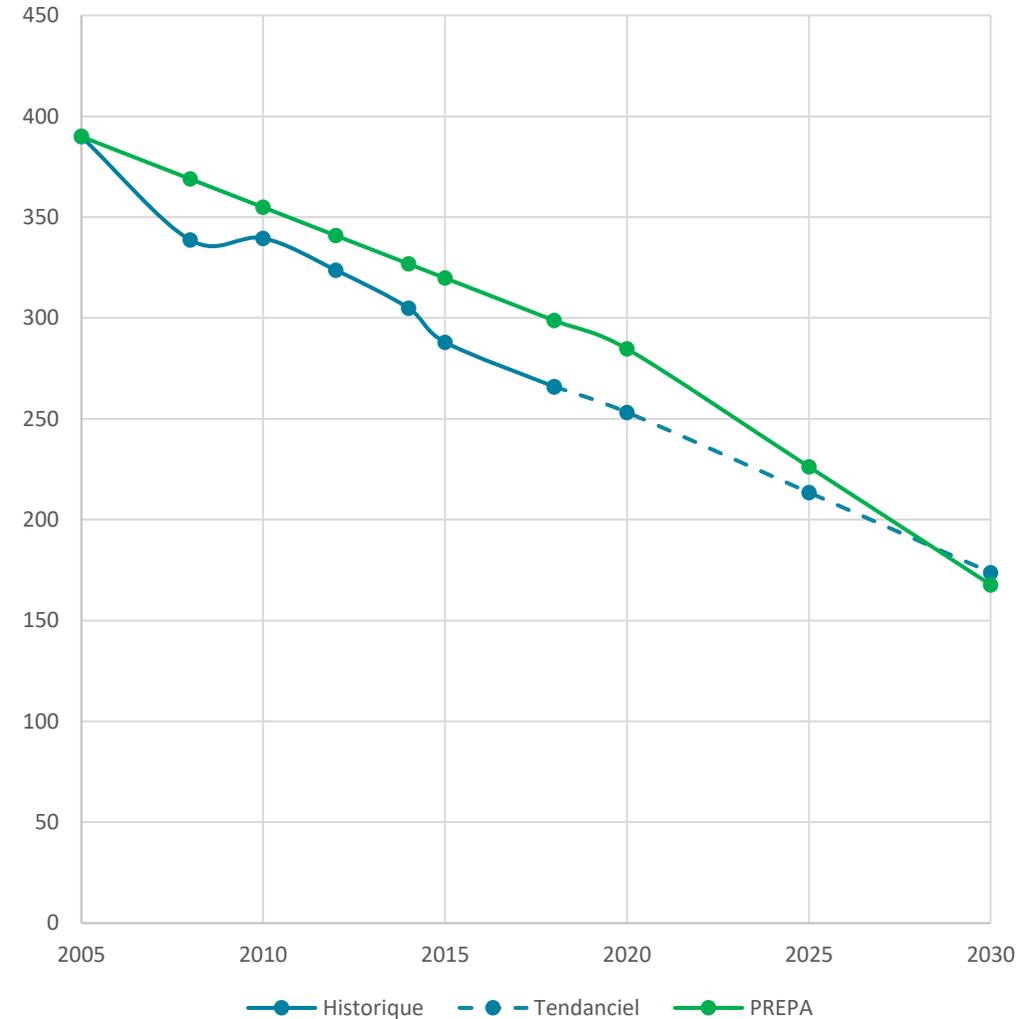
Données : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 3.2.6 et PREPA ; Graphiques : BL évolution

Evolutions historiques et tendanciennes comparées aux objectifs

Les particules fines de diamètre inférieur à 10 µm (PM10)

		PM10 (tonnes)	Variation par rapport à 2005	Objectifs PCAET par rapport à 2005	
Historique	2005	390			
	2008	339			
	2010	340			
	2012	324			
	2014	305			
	2015	288			
	2018	266			
Tendanciel Et Objectifs	2020	253	-35%	-72%	✓
	2025	213	-45%	-42%	✓
	2030	174	-55%	-57%	✗

Evolution des émissions de PM10 (tonnes)



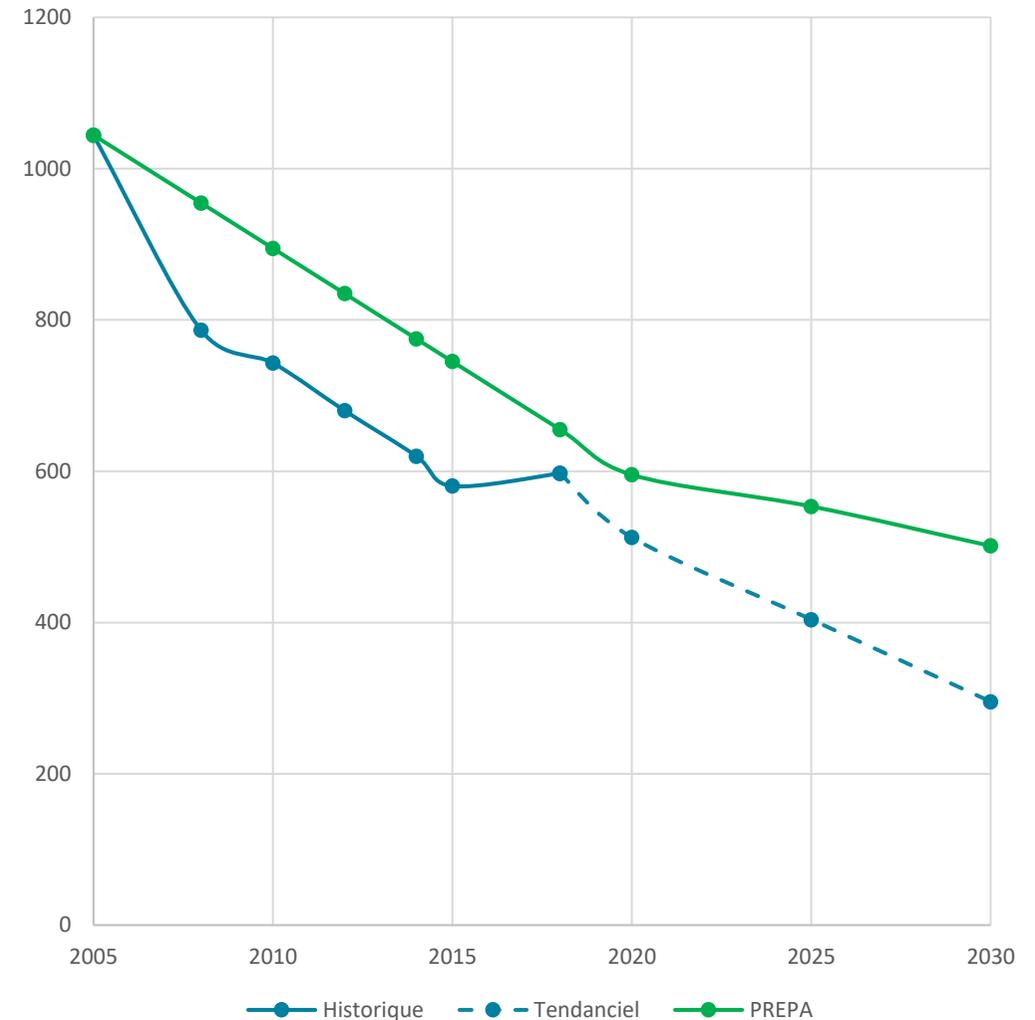
Données : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 3.2.6 et PREPA ; Graphiques : BL évolution

Evolutions historiques et tendanciennes comparées aux objectifs

Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)

		COVNM (tonnes)	Variation par rapport à 2005	Objectifs PREPA par rapport à 2005	
Historique	2005	1045			
	2008	787			
	2010	743			
	2012	680			
	2014	620			
	2015	580			
	2018	597			
Tendanciel Et Objectifs	2020	512	-51%	-43%	✓
	2025	404	-61%	-47%	✓
	2030	295	-72%	-52%	✓

Evolution des émissions de COVNM (tonnes)



Données : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 3.2.6 et PREPA ; Graphiques : BL évolution

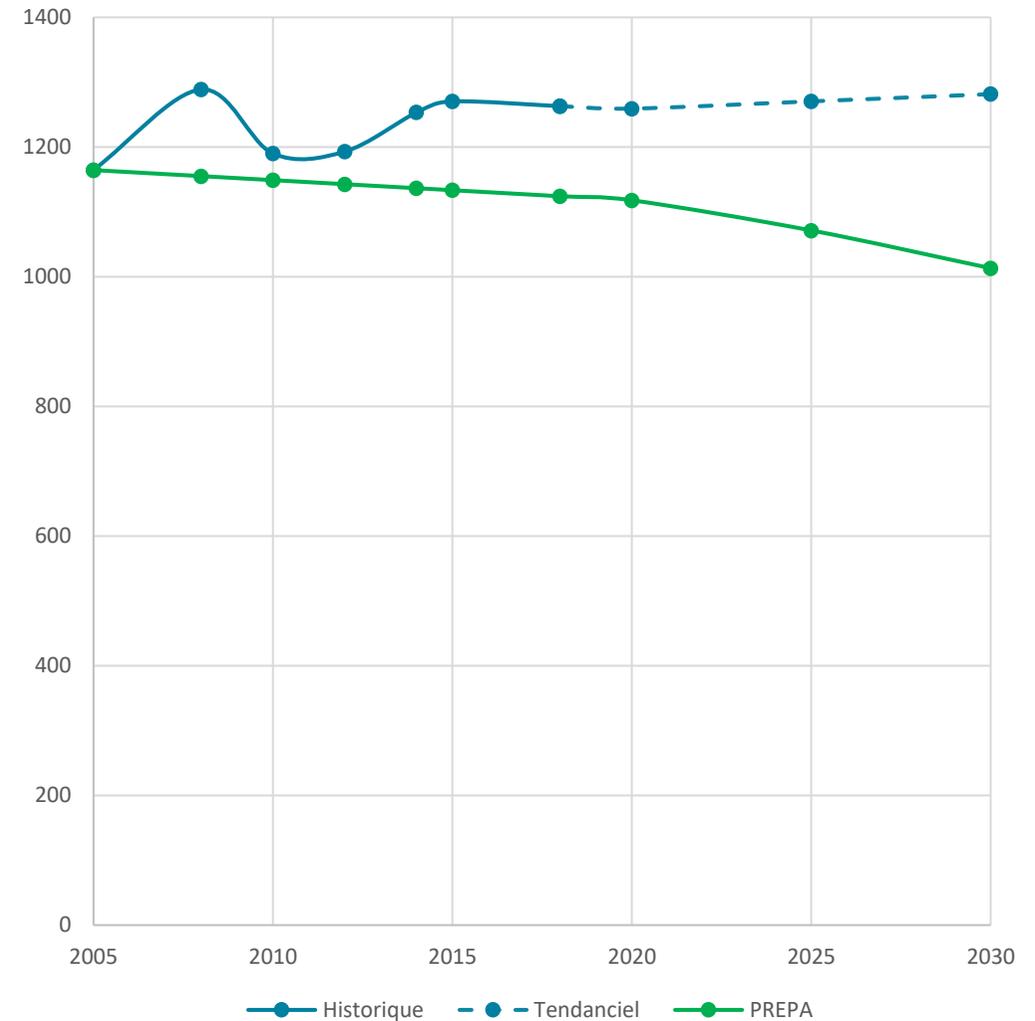
Conformément au décret n° 2017-949 du 10 mai 2017, les émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils non méthaniques provenant de la gestion des effluents d'élevage et des sols agricoles sont exclues de la comptabilité relatives aux objectifs du PREPA. L'ORECAN incluant ces émissions dans une catégorie plus large « hors combustion » de l'agriculture, cette catégorie n'a ici pas été prise en compte.

Evolutions historiques et tendancielles comparées aux objectifs

L'ammoniac (NH₃)

		NH ₃ (tonnes)	Variation par rapport à 2005		Objectifs PREPA par rapport à 2005
Historique	2005	1164			
	2008	1289			
	2010	1190			
	2012	1193			
	2014	1254			
	2015	1271			
	2018	1263			
Tendanciel Et Objectifs	2020	1259	8%	-4%	✗
	2025	1271	9%	-8%	✗
	2030	1282	10%	-13%	✗

Evolution des émissions de NH₃ (tonnes)



Données : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 3.2.6 et PREPA ; Graphiques : BL évolution

Evolutions historiques et tendanciennes comparées aux objectifs

Bilan pour l'ensemble des polluants atmosphériques considérés

SO₂, NO_x, PM2.5 et COVNM - Des trajectoires de baisses d'émissions bien engagées

Une poursuite tendancielle de la dynamique historique (2008 – 2018) d'émissions de SO₂, NO_x, PM2.5 et de COVNM permettrait d'atteindre les objectifs du PREPA, et donc du territoire. Il s'agit ainsi de poursuivre sur la voie engagée.

PM10 - Des efforts de baisse d'émissions à maintenir et amplifier

Pour les PM10, une poursuite tendancielle permettrait d'atteindre l'objectif 2025 mais pas l'objectif 2030. Cela souligne la nécessité de maintenir et de renforcer les efforts pour espérer atteindre les objectifs d'émissions.

NH₃ – Une rupture à engager

La trajectoire tendancielle d'émissions de NH₃ est sensiblement éloignée de la trajectoire réglementaire. Les efforts de réduction d'émissions doivent donc être renforcés de manière significative afin d'atteindre les objectifs fixés.

Stratégie Air renforcée du PCAET Inter Caux Vexin

Objectifs biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Emissions de polluants atmosphériques en 2018 et objectifs biennaux de 2022 à 2030 (tonnes)

	SO2	NOx	PM2.5	PM10	COVNM	NH3
2018	35,9	579,4	142,8	265,9	597,3	1263,2
2022	33,2	552,8	142,8	243,2	572,3	1153,5
2024	31,8	539,4	142,8	231,9	559,8	1098,7
2025	31,1	532,7	142,8	226,2	553,6	1071,3
2026	29,1	508,8	135,8	214,5	543,2	1059,6
2028	25,1	460,8	121,6	191,1	522,3	1036,3
2030	21,1	412,9	107,5	167,7	501,4	1013,0

Objectifs biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques de 2022 à 2030 par rapport à 2018 (%)

	SO2	NOx	PM2.5	PM10	COVNM	NH3
2018						
2022	-8%	-5%	0%	-9%	-4%	-9%
2024	-11%	-7%	0%	-13%	-6%	-13%
2025	-13%	-8%	0%	-15%	-7%	-15%
2026	-19%	-12%	-5%	-19%	-9%	-16%
2028	-30%	-20%	-15%	-28%	-13%	-18%
2030	-41%	-29%	-25%	-37%	-16%	-20%

Impacts attendus du plan d'actions

Impacts attendus du plan d'actions sur les émissions de polluants

Un plan d'actions à la hauteur des objectifs fixés, sous certaines conditions

Méthodologie

Le plan d'actions du PCAET intègre des indicateurs de suivi et de résultat associés à des objectifs pour 2028. Ces objectifs opérationnels et de résultat ont été définis afin que l'ambition des actions soit à la hauteur de la stratégie énergie-climat du PCAET, afin que les objectifs stratégiques d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'énergie, de production d'énergie renouvelable et de séquestration carbone puissent être atteints par la réalisation du plan d'actions.

Sur la base de ces objectifs opérationnels et de résultat, l'effet attendu du plan d'actions sur les émissions de polluants atmosphériques du territoire a également pu être évalué. Le croisement de ces objectifs avec les émissions associées à des sources spécifiques permet d'évaluer les baisses d'émissions attendues (exemple : une baisse de consommation de fioul dans le résidentiel peut directement être reliée à une baisse des émissions de SO₂ associées). Pour certains postes spécifiques faisant intervenir des changements de technologies ou de pratiques (électrification des véhicules, amélioration du chauffage au bois...), des gains estimatifs issus de la littérature (ADEME et INRA principalement) ont pu être utilisés. Enfin, certains gains dépendent de l'implication qui sera mise dans les actions associées mais ne peuvent pas être chiffrées précisément pour cause de manque de données, elles constituent donc davantage des objectifs que des impacts attendus (exemple : NH₃ par le changement de pratiques agricoles et COVNM dans l'industrie).

L'évaluation des impacts des actions attendus sur les émissions de polluants est ainsi présenté dans les tableaux pages suivantes.

Résultats

L'évaluation de l'impact du plan d'actions PCAET sur les émissions de polluants atmosphériques montre que les objectifs liés au SO₂, NO_x, PM_{2.5}, COVNM et NH₃ doivent pouvoir être atteints. Avec le renforcement continu des normes d'émissions des véhicules et avec l'effet incitatif de la ZFE-m de Rouen sur le remplacement des véhicules, les objectifs d'émissions de PM₁₀ fixés doivent également pouvoir être atteints.

Points d'attention

Un certain nombre de valeurs relatives aux baisses d'émissions attendues par la réalisation des actions sont indiquées en rouge dans les tableaux, celles-ci mettent en avant les groupes d'actions pour lesquelles des efforts conséquents sont attendus pour atteindre les objectifs fixés. Les évolutions de forte ampleur nécessaires à l'atteinte des objectifs sont résumées dans la liste suivante et par polluant atmosphérique.

- **SO₂** : L'atteinte des objectifs est conditionnée à un remplacement rapide et important des chaudières au fioul du résidentiel par des modes de chauffage décarbonés et performants.
- **PM₁₀** : Une évolution forte des pratiques agricoles (travail du sol moins intense et prenant en compte les conditions climatiques, amélioration du matériel agricole, utilisation de couverts végétaux...) est nécessaire afin d'atteindre les objectifs.
- **COVNM** : Les industries devront être proactives sur l'amélioration de la gestion des solvants utilisés pour baisser suffisamment les émissions de COVNM.
- **NH₃** : Une réelle rupture est à enclencher quant aux émissions de NH₃ dans l'agriculture. Une évolution forte des pratiques agricoles (amélioration de la gestion des effluents d'élevage, des pratiques d'épandage, utilisation de légumineuses en intercultures comme engrais verts...) est nécessaire afin d'atteindre les objectifs.

Pour tenir compte de ces observations, le contenu de l'action E1.2. a été renforcé sur les COVNM et des encadrés similaires à celui ci-dessous ont été inclus dans les fiches actions H1.2., A1.2. et E1.2.



Action capitale pour atteindre les objectifs de baisse d'émissions de ...

Impacts attendus du plan d'actions sur les émissions de polluants

Actions	Principaux résultats attendus	Polluants concernés	Baisses estimées par polluant 2025/2018						
			SO2	NOx	PM2.5	PM10	COVNM	NH3	
Habitat et urbanisme									
<p>H1.1. Accompagner la mise en place de l'Espace Conseil France Renov'</p> <p>H1.2. Aider financièrement les habitants dans leurs efforts de rénovation</p> <p>H1.3. Renforcer l'information et la sensibilisation sur les questions de rénovation et de sobriété énergétiques</p> <p>H1.4. Utiliser la thermographie comme moyen de sensibilisation personnalisée et de proximité</p> <p>H1.5. Accompagner les initiatives d'auto-rénovation pour accélérer le rythme de rénovation tout en garantissant de bonnes performances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse globale de la consommation d'énergie (dont fioul, gaz et bois-énergie) par la rénovation et les pratiques de sobriété - Baisse de la consommation de fioul grâce au remplacement des chaudières fioul par des pompes à chaleur, chaudières et poêles au bois performants - Diminution du chauffage au bois dans de mauvaises conditions grâce au remplacement par des chaudières et poêles plus performants 	<p>SO2, PM2.5, PM10, COVNM, NOx</p> <p>SO2, NOx</p> <p>PM2.5, PM10, COVNM, NOx</p>							
			-17,0%	-3,0%	-4,0%	-2,0%	-1,0%	-	
<p>H2.1. Intégrer davantage les enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUi)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constructions exemplaires favorisées (consommation d'énergie et émissions limitées) - Besoins de déplacements limités par le redéveloppement de commerces et services de proximité 	<p>PM2.5, PM10, COVNM</p> <p>PM2.5, PM10, NOx</p>	-	-1,0%	-1,0%	-1,0%	-2,0%	-	
Agriculture, biodiversité et alimentation									
<p>A1.1. Renforcer l'action de la Chambre d'Agriculture auprès des agriculteurs</p> <p>A1.2. Favoriser une gestion durable des haies et des forêts</p> <p>A1.3. Agir pour préserver et accroître la biodiversité du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de la gestion des effluents d'élevage - Amélioration du matériel et des pratiques d'épandage - Développement de pratiques agricoles peu intensives en intrants et limitant le travaillant du sol 	<p>NH3, NOx</p> <p>NH3, PM2.5, PM10, COVNM, NOx</p> <p>NH3, PM2.5, PM10, COVNM, NOx</p>		-	-2,0%	-4,0%	-8,0%	-	-15,0%
<p>A2.1. Faciliter l'installation d'agriculteurs dans des filières peu présentes localement et créer des synergies avec les territoires voisins</p> <p>A2.2. Soutenir et promouvoir les filières de production locale</p> <p>A2.3. Lancer un Plan Alimentaire Territorial</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse du transport de marchandises et de personnes associé aux produits alimentaires 	<p>PM2.5, PM10, NOx</p>	-	-1,0%	-0,3%	-0,3%	-	-	

Impacts attendus du plan d'actions sur les émissions de polluants

Actions	Principaux résultats attendus	Polluants concernés	Baisses estimées par polluant 2025/2018					
			SO2	NOx	PM2.5	PM10	COVNM	NH3
Mobilité								
M1.1. Encourager la pratique du télétravail M1.2. Créer un réseau d'espaces de coworking	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse du trafic routier motorisé par la réduction du nombre de déplacements et des distances parcourues 	PM2.5, PM10, NOx	-	-1,0%	-0,3%	-0,3%	-	-
M2.1. Encourager le covoiturage par la mise en place d'infrastructures et de services dédiés M2.2. Faciliter l'intermodalité autour des gares, arrêts de bus et aires de covoiturage M2.3. Accroître la desserte et la fréquence des transports en commun existants M2.4. Développer de nouvelles offres de transport en commun et de transport à la demande M3.1. Mettre en place un grand Plan Vélo sur l'ensemble du territoire M4.1. Optimiser les pratiques de mobilité dans les entreprises M4.2. Réduire les déplacements automobiles liés à la scolarisation des enfants M4.3. Promouvoir l'écoconduite par un Plan de sensibilisation ambitieux s'adressant à tous les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse du trafic routier motorisé par le report modal vers les modes doux et les transports en commun - Développement de pratiques de conduite peu émettrices avec l'écoconduite 	PM2.5, PM10, NOx PM2.5, PM10, NOx	-	-4,5%	-1,5%	-1,5%	-	-
M5.1. Amplifier l'installation de bornes de recharge électrique M5.2. Mettre en place des véhicules électriques partagés dans les communes M5.3. Développer la mobilité GNV sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse du trafic de véhicules thermiques grâce au développement des véhicules électriques - Baisse du trafic de véhicules thermiques grâce au développement des véhicules GNV 	NOx PM2.5, PM10, NOx	-	-4,0%	-	-	-	-

Impacts attendus du plan d'actions sur les émissions de polluants

Actions	Principaux résultats attendus	Polluants concernés	Baisses estimées par polluant 2025/2018					
			SO2	NOx	PM2.5	PM10	COVNM	NH3
Economie locale, tourisme et déchets								
E1.1. Faciliter la connaissance, les échanges et la valorisation des bonnes pratiques des acteurs économiques locaux	- Baisse de la consommation de fioul grâce au remplacement des chaudières fioul par des pompes à chaleur, chaudières et poêles au bois performants	SO2, NOx	-4,0%	-1,0%	-	-	-5,0%	-
E1.2. Faire connaître et faciliter l'accès aux entreprises des dispositifs d'accompagnement visant à réduire leur impact environnemental	- Optimisation et changement de procédés et de solvants dans l'industrie	COVNM						
TOUS SECTEURS CONFONDUS								
BAISSES DES EMISSIONS ATTENDUES – TOTAL 2025/ 2018			-21,0%	-17,5%	-11,1%	-13,1%	-8,0%	-15,0%
OBJECTIFS PREPA 2025 / 2018			-13,3%	-8,1%	1,5%	-14,9%	-7,3%	-15,2%
ECARTS			-7,7 pts	-9,6 pts	-12,6 pts	1,8 pts	-0,7 pts	-0,2 pts
FACTEURS EXOGENES PERMETTANT DE COMBLER LES ECARTS AVEC LES OBJECTIFS PREPA								
Renforcement des normes Euro antipollution pour les véhicules	- Renouvellement du parc de véhicules local par des véhicules moins polluants	NOx, PM2.5, PM10				-2%		
Mise en place de la ZFE à Rouen	- Amplification du renouvellement du parc de véhicules par des véhicules moins polluants	NOx, PM2.5, PM10						
ATTEINTE DES OBJECTIFS PREPA 2025			✓	✓	✓	✓	✓	✓

Impacts attendus du plan d'actions

Impacts sanitaires, environnementaux et financiers attendus

Trois enjeux principaux sont identifiés autour de la qualité de l'air. Le premier concerne l'impact des polluants atmosphériques sur la santé. Le second enjeu concerne les impacts environnementaux. Enfin le dernier enjeu est financier, avec les impacts économiques des polluants atmosphériques.

Le plan d'action, en réduisant les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition à ces polluants, doit permettre de réduire les impacts sanitaires, environnementaux et financiers sur le territoire :

Enjeux sanitaires

Plusieurs organismes ont mené des études sur les impacts sanitaires de la qualité de l'air, comme Santé publique France ou l'Agence européenne de l'environnement. Ces impacts concernent principalement l'augmentation du nombre de décès prématurés, et la perte d'espérance de vie. La qualité de l'air est un enjeu de santé publique.

Notons que l'évaluation des impacts sanitaires n'est jamais aisée, et qu'elle ne concerne que certains polluants comme les particules fines ou l'ozone. La pollution atmosphérique est la 3ème cause de mortalité en France. Bien que le sujet soit principalement abordé lors de pics de pollution ou de pollutions visibles comme les fumées, les impacts les plus importants sont liés aux expositions chroniques aux polluants atmosphériques (exposition persistante se produisant sur une longue période).

Enjeux environnementaux

Les polluants atmosphériques dégradent l'environnement, en milieu rural comme urbain. Ils participent à la corrosion du bâti, et au noircissement des façades. Ils peuvent aussi contaminer les sols et l'eau, ou encore les pluies en créant des pluies acides. Ils ont aussi des impacts sur la faune et la flore locale.

De plus, il existe un lien fort entre qualité de l'air et enjeux climat-énergie, avec **des synergies et des points de vigilance**. Ainsi la réduction du chauffage au fioul, la baisse de l'utilisation des véhicules thermiques, ou encore l'augmentation des modes actifs participent directement à l'amélioration de la qualité de l'air tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES). De manière générale toute action de sobriété énergétique permet aussi d'améliorer la qualité de l'air. Cependant certains enjeux doivent être analysés de façon spécifique du point de vue de la qualité de l'air, afin de définir des actions ciblées, : comme sur les émissions de polluants dus au chauffage au bois, ou encore les émissions d'ammoniac dans l'agriculture. Ces sujets doivent être traités en évaluant les impacts et interdépendance entre réduction des émissions de gaz à effet de serre et amélioration ou dégradation de la qualité de l'air.

Enjeux financiers

Le dernier enjeu lié à la qualité de l'air est financier. Les coûts sont de trois types : sanitaires, non sanitaires et juridiques. Les coûts sanitaires sont liés aux sommes dépensées pour soigner les personnes malades, mais aussi aux pertes liées à l'absentéisme au travail. Les coûts non sanitaires sont liés aux pertes de biodiversité, aux pertes de rendement agricole (notamment avec l'ozone), et aux coûts d'entretiens des bâtiments. Enfin les coûts juridiques correspondent aux risques de condamnation pour non-respect des règlements européens. Bien que moins important quantitativement que les autres, le coût juridique est bien plus important symboliquement.

Etude d'opportunité sur la mise en place d'une ZFE-m

Etude d'opportunité sur la mise en place d'une ZFE-m

Le transport routier et les émissions de polluants atmosphériques

Evaluation des émissions dues au transport routier

Le transport routier est de loin le secteur le plus émetteur de NOx sur le territoire, il était à la source de 72% des émissions de ce polluant atmosphérique en 2018. C'est également un contributeur important aux émissions de PM10 et PM2.5, avec respectivement 18% et 22% des émissions du territoire en 2018. Il présente en revanche une faible responsabilité dans les émissions de COVNM, SO₂ et NH₃.

Entre 2005 et 2018, les émissions de NOx, PM10 et PM2.5 dues au transport routier ont fortement diminué et ceci de manière structurelle : respectivement -60%, -51% et -59% sur la période. Cette baisse provient du renouvellement progressif du parc de véhicules par des véhicules soumis à des normes Euro d'émissions de plus en plus exigeantes et est amenée à se poursuivre.

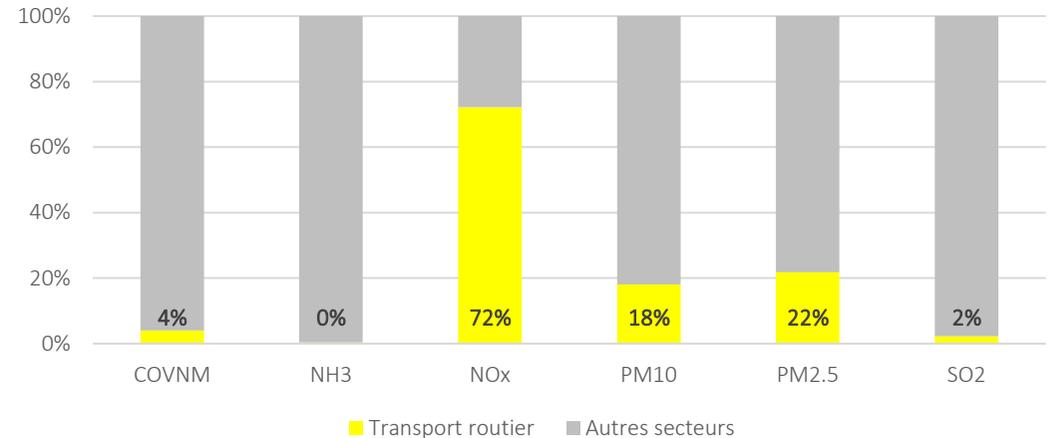
Etat initial de la qualité de l'air et de la population exposée

Les cartes de concentrations moyennes annuelles de NOx, PM10 et PM2.5 sur le territoire pour l'année 2021 - modélisées par ATMO Normandie et présentées dans la partie « Bilan des émissions de polluants atmosphériques et de la qualité de l'air » - montrent qu'Inter Caux Vexin ne présente pas d'enjeu sanitaire d'exposition chronique à ces polluants atmosphériques.

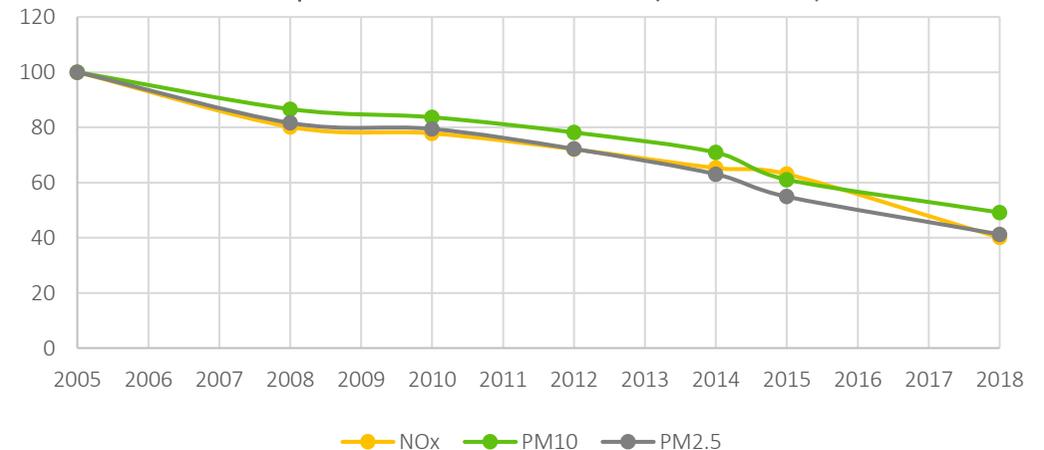
Comme en témoigne l'historique des épisodes de pollution atmosphérique (source : ATMO Normandie), des épisodes de pollution à l'ozone - dont les NOx sont des précurseurs - et aux PM10 surviennent tout de même de manière ponctuelle en Seine-Maritime et sur le territoire.

Les zones à plus forts enjeux sont situées au sud d'Inter Caux Vexin. Cela est dû à leur proximité avec la Métropole de Rouen et au trafic de transit vers celle-ci, principalement pour les déplacements pendulaires-domicile travail. Près de 15 000 actifs résidant sur le territoire d'Inter Caux Vexin se déplacent en effet chaque jour vers la métropole de Rouen pour aller travailler, soit 60% des actifs d'Inter Caux Vexin (voir cartes page suivante).

Poids du transport routier dans les émissions de polluants atmosphériques du territoire d'Inter Caux Vexin (2018)



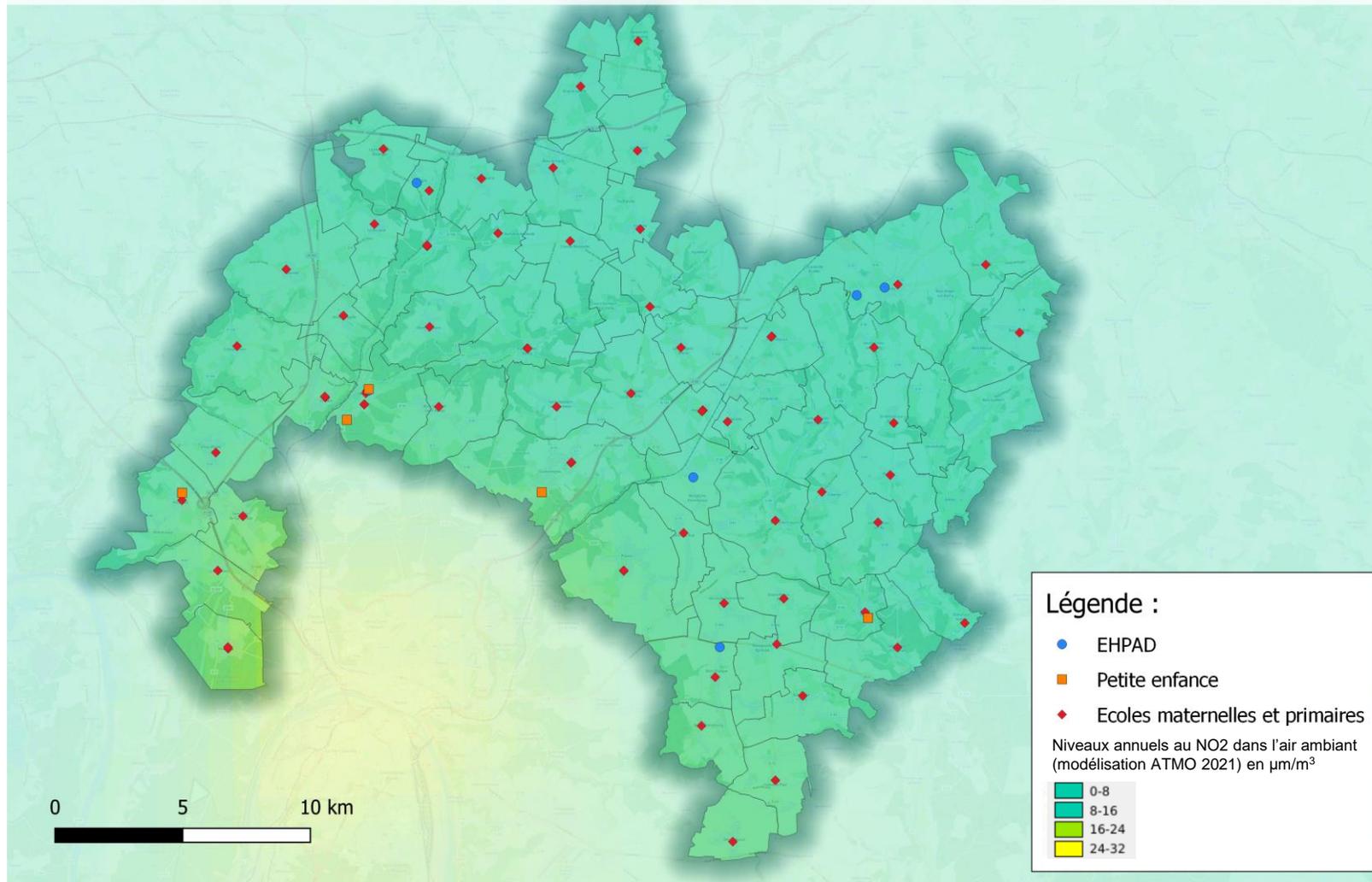
Evolution des émissions de NOx, PM10 et PM2.5 dans le transport routier de 2005 à 2018 (en base 100)



Etude d'opportunité sur la mise en place d'une ZFE-m

Exposition au NO2 des populations sensibles à la qualité de l'air

Etablissements recevant du public sensible à la qualité de l'air sur le territoire d'Inter Caux Vexin et niveau de pollution au NO2 en 2021 (Atmo Normandie)



Etude d'opportunité sur la mise en place d'une ZFE-m

Quelle pertinence pour la mise en place d'une ZFE-m sur le territoire ?

Evolution future des émissions de polluants atmosphériques du transport routier

Comme indiqué précédemment, la poursuite du renouvellement structurel du parc de véhicules routiers associé à des normes Euro antipollution toujours plus exigeantes devrait permettre de poursuivre les baisses d'émissions de NOx, PM10 et PM2.5 sur le territoire. La mise en place de la ZFE-m à Rouen devrait également inciter les habitants et entreprises d'Inter Caux Vexin qui travaillent dans la métropole à se diriger encore plus rapidement vers des véhicules basses émissions : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/zone-faibles-emissions-mobilite>

La mise en œuvre du plan d'actions PCAET viendra également renforcé cette tendance structurelle de long termes par le développement du covoiturage, la baisse des besoins de déplacements (télétravail, services de proximité), le développement des mobilités douces et des transports en commun, l'écoconduite et l'accompagnement vers les véhicules électriques et GNV. L'évaluation des impacts attendus du plan d'actions PCAET montre que les objectifs d'émissions et de qualité de l'air devraient être respectés à horizon 2025 et à plus long terme.

Enfin, la mise en œuvre du PPA Normandie pour lequel la CC Inter Caux Vexin est concerné par un certain nombre d'actions (voir la partie « La place de la CC Inter Caux Vexin dans le PPA Normandie » dans la présentation du contexte réglementaire) viendra renforcer et accompagner la mise en œuvre du PCAET et la ZFE-m de Rouen.

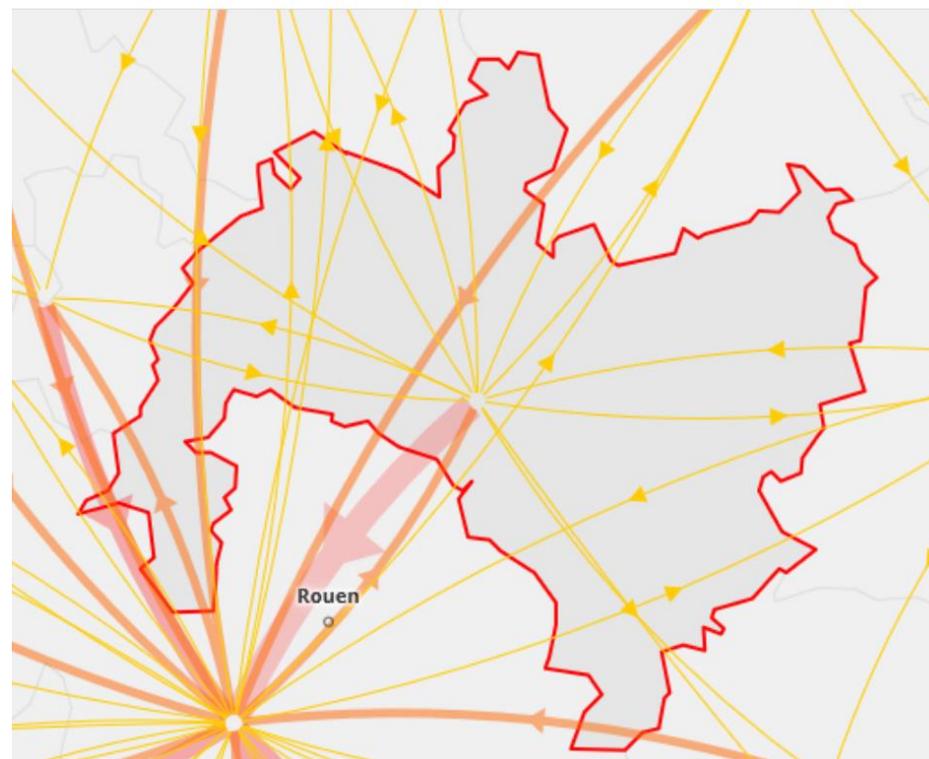
Discussion sur la nécessité d'une ZFE-m

En conclusion, au vu de :

- La baisse tendancielle des émissions de NOx, PM10 et PM2.5 issues du transport routier avec le renouvellement structurel du parc de véhicules routiers ;
- L'absence d'enjeux d'exposition chronique aux NOx et particules fines sur le territoire ;
- L'existence d'enjeux ponctuels de qualité de l'air pour l'ozone et les particules fines mais dont les origines sont principalement hors du territoire ou peu liées au transport routier ;

Carte : INSEE RP2019

Flux domicile - lieu de travail 2019



- L'évaluation des impacts attendus du plan d'actions PCAET sur la baisse d'émissions de polluants atmosphérique, devant permettre l'atteinte des objectifs fixés ;
- Le renforcement et l'accompagnement de ce plan d'actions PCAET par le PPA Normandie et la mise en place de la ZFE-m de Rouen ;

Il est jugé non nécessaire de mettre en place une ZFE-m sur le territoire d'Inter Caux Vexin.